



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Ordre du jour

1. Ouverture, ordre du jour, communications
2. Procès-verbal du synode du 5 au 7 novembre 2023 – Approbation
3. Élections
 - 3.1 Élection d'un nouveau membre de la Commission pour les synodes de réflexion pour le reste du mandat 2023 – 2026
4. Message de la présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS
5. Informations du Conseil
6. Synode de réflexion 2025 – Approbation
7. Adhésion à des associations et des institutions – Approbation
8. Nouvelles interventions
 - 8.1 Motion « Plan financier de l'EERS »
 - 8.2 Motion « Envisager le regroupement des diverses organisations chargées de la liturgie qui existent dans le paysage ecclésial suisse »
 - 8.3 Interpellation « La clé de répartition des contributions de l'EERS »
9. Rapport d'activité 2023 – Approbation
10. Services et offres – Approbation
11. Comptes 2023 – Approbation
12. Décharge 2023 – Décision
13. Protection de l'intégrité personnelle : état des activités, étude et commission consultative des parties prenantes – Approbation
14. Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2025 – Décision
15. Champ d'action « Organisations missionnaires et œuvre d'entraide » de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS – Décision
16. Organisations missionnaires : contribution de base 2025 – Décision
17. Élection des membres des conseils de fondation
 - 17.1 Fondation Entraide Protestante Suisse EPER
 - 17.1.1 Élection d'un membre du Conseil de fondation de l'EPER pour le mandat 2024 – 2027

18. Fondation Entraide Protestante Suisse EPER
 - 18.1 Rapport annuel et rapport financier 2023 – Prise de connaissance
 - 18.2 Sommes cibles 2025 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés – Décision
19. fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : Rapport d'activité et comptes annuels 2023 – Prise de connaissance
20. Heure des questions (art. 67 – 68 Règlement du Synode)
21. Synodes 2025 – 2027 : lieux et dates – Décision et prise de connaissance



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

2

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Procès-verbal du synode du 5 au 7 novembre 2023

Proposition

Le Synode adopte le procès-verbal du synode du 5 au 7 novembre 2023.

Bern, le 12 mars 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.1

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Élection d'un nouveau membre de la Commission pour les synodes de réflexion pour le reste du mandat 2023 – 2026

Proposition

Le Synode élit la personne suivante à la Commission pour les synodes de réflexion pour le reste du mandat 2023 – 2026 :

N.N.

Berne, le 4 avril 2024
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
La présidente
Judith Pörksen Roder

L'art. 12 du règlement du Synode (Compétences) dispose :

¹ *La Commission pour les synodes de réflexion est compétente pour préparer et mettre en œuvre les synodes de réflexion.*

² *Elle est par ailleurs régie par les mêmes dispositions que la Commission de nomination.*

Les membres de la Commission pour les synodes de réflexion ont été élus pour la première fois lors du synode d'automne 2022. Pierre de Salis (NE) a annoncé son retrait à compter de la fin du mois de juin 2024.

La Commission de nomination propose au Synode la candidature suivante pour assurer la fin du mandat 2023 – 2026 :

N.N.

La commission pour les synodes de réflexion (mandat 2023 – 2026) est composée des membres suivants :

| | | |
|--------------------------|--------|-----------------------------|
| Roman Baur, président | ZH | |
| Christina Aus der Au | TG | |
| Pierre de Salis | NE | (démission au 30 juin 2024) |
| Karin Spiess | BEJUSO | |
| Martina Tapernoux-Tanner | ARAI | |



Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Synode de réflexion 2025

Propositions

1. Le Synode décide la tenue d'un synode de réflexion placé sous le signe du verset « Tu as mis au large mes pas » (Ps 31, 9b).
2. Le Synode décide que la finalité du synode de réflexion est de promouvoir l'échange entre les membres du Synode, le Conseil et les autres participantes et participants au synode de l'EERS, et de dégager des pistes pour affronter les défis qui se profilent.
3. Le Synode décide que le synode de réflexion aura lieu les 14 et 15 septembre 2025 au Centre Loewenberg de Morat.
4. Le Synode décide du cadre financier du synode de réflexion.

Berne, 12. avril 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe

1. Contexte

Les Églises membres de l'EERS sont elles aussi confrontées aux défis sociétaux. Pour aborder ces défis avec des idées nouvelles et en rassemblant ses forces, le Synode a exprimé le besoin de se réunir en synode de réflexion, sans la pression des prises de décision, en laissant une grande place aux idées nouvelles. Dans le cadre de son synode d'automne 2022, il a donc mandaté une commission pour la préparation du synode de réflexion. Il a élu membres de la commission, pour le mandat 2023 – 2026 : Roman Baur (président), Karin Spiess, Pierre de Salis, Christina Aus der Au et Martina Tapernoux-Tanner¹. En janvier 2024, Pierre de Salis a annoncé sa démission puisqu'il quittera également le Synode de l'EERS. L'élection d'un nouveau membre pourra se dérouler dans le cadre du synode d'été 2024 à Neuchâtel.

La Commission pour les synodes de réflexion s'est réunie à plusieurs reprises, et elle a présenté ses réflexions et ses idées à la présidence du Synode, au Conseil et à la chancellerie de l'EERS pour en débattre et pour les développer. Ce processus est suffisamment abouti pour qu'elle présente au Synode sa proposition concernant le synode de réflexion de 2025. À leur art. 1, al. 3, les directives applicables à la Commission pour les synodes de réflexion prévoient que la Commission soumette une proposition pour la mise en place d'un synode de réflexion ; elle propose au Synode le thème, l'objet et la finalité, la date et l'heure, le niveau d'ouverture au public, le cercle de personnes participantes et le cadre financier du synode de réflexion (art. 73, al. 4 du Règlement du Synode).

Thème

L'intitulé du synode de réflexion, le verset « Tu as mis au large mes pas » (Ps 31, 9b), constitue en soi un programme : la foi, l'annonce, l'action et les structures de l'Église offrent des possibilités nombreuses hors des sentiers battus. Nombre de paroisses et d'organisations ecclésiastiques mettent d'ailleurs d'ores et déjà leurs pas dans ces autres chemins pour les tester. Le synode de réflexion nous offre un cadre dans lequel apprendre à les connaître, pour découvrir ensemble ces voies dans des ateliers et pour envisager à plusieurs où ces idées pourront nous mener. Développer l'Église signifie toutefois aussi lâcher ce à quoi nous sommes attachés et habitués et en prendre congé. Le synode de réflexion doit offrir un espace aux deux réalités de la vie ecclésiale.

Objet et finalité

Pour permettre que le savoir des membres du Synode soit exploité de la meilleure manière, après une introduction qui présente les thèmes de l'innovation, de l'exnovation et de la construction de l'avenir en Église, le programme doit prévoir des formats en petits groupes. Dans le cadre de ces groupes, les membres du Synode sont non pas des participantes et participants à un cours, mais des expertes et experts. Les thèmes retenus pour les ateliers doivent être choisis pour couvrir les questions utiles de développement ainsi que les défis et les chances auxquels les Églises sont confrontées aujourd'hui, et pour permettre une pertinence pratique par rapport à l'expérience, à la connaissance concrète du contexte et aux idées des membres.

Par l'association des membres du Synode qui œuvrent aux trois niveaux de l'EERS, il est possible de mettre en évidence des coopérations possibles et une association fructueuse

¹ La constitution de l'EERS règle l'institution de commissions supplémentaires (art. 21, let. j) telles que la Commission pour les synodes de réflexion, dont les compétences sont définies à l'art. 12, al. 1 du Règlement du Synode. La préparation et la mise en œuvre des synodes de réflexion sont quant à elles réglées par les directives applicables à la Commission pour les synodes de réflexion (cf. extrait ci-dessous, p. 4).

des paroisses, des Églises cantonales et du niveau national de l'EERS. L'élan que l'on espère voir déclenché par le synode de réflexion ne peut pas être gardé, il doit se vivre dans les Églises. Toutefois, les idées, les résultats et les nouvelles questions seront établis de manière ludique, pour que le synode de réflexion débouche sur des éléments concrets auxquels rattacher la suite du travail, et pour qu'il reste de ce synode non seulement de bons souvenirs.

Date et durée

Le synode de réflexion prend la forme d'une retraite de deux jours comprenant un exposé introductif, une dizaine d'ateliers portant sur divers sujets et des moments d'échanges organisés. Après une évaluation soigneuse, la Commission a choisi les dates et le lieu et elle a établi un budget. Elle a privilégié un lieu central, accessible en transports publics.

Date : 14 et 15 septembre 2025

Lieu : Centre Löwenberg, 3280 Morat

Ouverture au public et cercle de personnes participantes

La Commission est favorable à ce que le synode de réflexion ait le même niveau d'ouverture au public et accueille le même cercle de participantes et de participants que les synodes ordinaires.

2. Cadre financier

| Poste | Dépenses en CHF | Recettes en CHF <i>(facturation aux Églises membres)</i> |
|--|------------------|---|
| Centre Löwenberg | | |
| Forfait de séminaire, 100 à 130 personnes | 15'500.00 | 15'500.00 |
| Salles de séminaire pour les ateliers | 2'500.00 | |
| Souper au Loewenberg | 2'500.00 | |
| Nuitée, env. 120 personnes | 11'300.00 | 11'300.00 |
| Administration | | |
| Traduction des documents | 6'000.00 | |
| Interprétation simultanée (plénière, hors ateliers) | 3'000.00 | |
| Impressions, matériel | 1'000.00 | |
| Coût du personnel sur place | 8'000.00 | |
| Coût du personnel y c. préparation | 8'000.00 | |
| Décoration florale, imprévus | 500.00 | |
| Honoraires et défraiements | | |
| Animation des ateliers | 5'000.00 | |
| Exposé introductif et compilation des résultats | 5'000.00 | |
| Défraiements commission chargée du synode de réflexion | 5'000.00 | |
| Animation et organisation | 15'000.00 | |
| TOTAL | | 26'800.00 |
| | | |
| TOTAL DES DÉPENSES | 61'500.00 | |

Les données ci-dessus se fondent sur des chiffres tirés des expériences précédentes et sur des estimations.

Bases

Extrait des directives applicables à la Commission pour les synodes de réflexion

Art. 1, al. 3 et 4

³ La Commission soumet une proposition pour la mise en place d'un synode de réflexion ; elle propose au Synode le thème, l'objet et la finalité, la date et l'heure, le niveau d'ouverture au public, le cercle de personnes participantes et le cadre financier du synode de réflexion (art. 73, al. 4 du Règlement du Synode).

⁴ Les synodes de réflexion ont en général pour but de discuter de sujets centraux ou d'avenir pour l'Église. Ces derniers sont en lien avec les fondements de l'EERS et les tâches qui lui sont attribuées conformément aux §§ 1 à 8 de sa constitution. Les discussions peuvent aussi porter sur le contenu des autres dispositions de ladite constitution.

Art. 2, al. 1

¹ Le Synode se prononce sur la proposition et donne mandat à la Commission de préparer plus en détail les synodes de réflexion (art. 73, al. 5. du Règlement du Synode).



Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Adhésion à des associations et à des institutions

Propositions

1. Le Synode approuve avec effet rétroactif les adhésions déjà existantes de l'EERS à des associations.
2. Le Synode décide de faire adhérer l'EERS à l'association « Deutschschweizer Jugendkirchentag » (Journée alémanique de la jeunesse en Église).
3. Le Synode décide que l'EERS adresse une demande d'adhésion à l'Institution suisse des droits humains (ISDH).
4. Le Synode décide que l'EERS adresse une demande d'adhésion à l'association du Centre international réformé John Knox.

Berne, le 27 mars 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

| | | |
|-----------|--|----------|
| 1. | Introduction..... | 2 |
| 2. | Adhésions existantes..... | 3 |
| 3. | Association alémanique pour la journée de la jeunesse en Église (Verein Deutschschweizer Jugendkirchentag)..... | 3 |
| 3.1. | Activité de l'association | 3 |
| 3.2. | Considérations..... | 4 |
| 3.3. | Frais subséquents..... | 4 |
| 4. | Institution suisse des droits humains (ISDH)..... | 5 |
| 4.1. | Activité de l'organisation..... | 5 |
| 4.2. | Considérations..... | 5 |
| 4.3. | Frais subséquents..... | 6 |
| 5. | Centre John Knox..... | 6 |
| 5.1. | Activité de l'organisation..... | 6 |
| 5.2. | Considérations..... | 7 |
| 5.3. | Frais subséquents..... | 7 |

1. Introduction

Les compétences du Conseil sont réglementées à l'art. 28, let. a, de la constitution de l'EERS. Ces règles constitutionnelles relatives aux compétences ne déterminent pas indubitablement s'il est de l'unique ressort du Conseil de décider de l'adhésion à des associations. Aux termes de la constitution, ce dernier « représente l'EERS à l'échelon national et international » (art. 28, let. c) et il « est responsable du travail effectué dans les champs d'action définis par le Synode » (art. 28, let. e) : il est possible de déduire de l'interprétation de ces dispositions que le Conseil est compétent en la matière. Étant donné que la compétence relative à la décision d'adhésion à une association n'est pas explicitement mentionnée dans la constitution, le droit des associations s'applique à titre subsidiaire ; d'après l'art. 65, al. 1 CC, « l'assemblée générale [dans le cas d'espèce, le Synode] règle les affaires qui ne sont pas du ressort d'autres organes sociaux ».

D'après cette disposition, la décision d'adhérer à une association incombe non pas au Conseil, mais au Synode en sa qualité d'assemblée générale. Par principe, le Conseil et la chancellerie de l'EERS exercent leurs activités conformément à la constitution, aux objectifs de législation et aux mandats que le Synode a confiés au Conseil de l'EERS. Lorsque la chancellerie et le Conseil collaborent avec des organisations ou des Églises partenaires, ils cherchent à accomplir leurs tâches en s'appuyant sur des discussions ou des réseaux bilatéraux. Il arrive néanmoins que l'adhésion à une association ou à une institution de droit public soit souhaitable. L'intérêt de soumettre une proposition d'adhésion au Synode est examiné au cas par cas. Il n'existe pas de critères systématiquement valables selon lesquels le Conseil déciderait que l'EERS adhère à une association ; ses considérations se fondent uniquement sur l'accomplissement de sa mission conformément à la constitution et aux objectifs de législation.

2. Adhésions existantes

Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution de l'EERS, il était d'usage et généralement admis que le Conseil de la FEPS avait la compétence de décider des adhésions associatives en toute autonomie, c'est-à-dire sans soumettre préalablement le projet au Synode pour approbation. C'est pour cette raison qu'il existe déjà des adhésions de longue date à des institutions ; suivant les réflexions statutaires ci-dessus (pas d'attribution explicite de cette compétence au Conseil, lacune dans la délimitation des compétences entre le Conseil et le Synode), pour le bon ordre, ces adhésions sont soumises au Synode pour approbation a posteriori. Dans les faits et également sur le plan juridique, ces adhésions qui existent depuis de nombreuses années ne peuvent être ni annulées, ni abrogées. Il s'agit donc d'un acte purement formel de « validation » de décisions prises par le Conseil en l'absence de compétence explicite (pouvoir de décision opérationnel du Conseil).

Conformément au paragraphe 4, alinéa 4, de sa constitution, l'EERS est, avec ses Églises membres, en lien avec le christianisme mondial, en étant notamment membre de la Communion des Églises protestantes en Europe (CEPE), de la Conférence des Églises européennes (KEK), de la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) et du Conseil œcuménique des Églises (COE). Ces associations ne figurent donc pas dans le tableau ci-dessous.

| Association | Statuts |
|--|---|
| Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) | https://agck.ch/wp-content/uploads/2023/06/2022_Statuts.pdf |
| Forum politique Berne | Statuten-Polit-Forum-Bern-Fassung-März-2019.pdf (en allemand uniquement) |
| œco Églises pour l'environnement | Statuts-frz-2017.pdf (oeku.ch) |
| Journée des malades | Microsoft Word - 180821_Statuten_Tag der Kranken_def (en allemand uniquement) |
| Plateforme sans-papiers Suisse | Plateforme sans-papiers Suisse |
| IRAS-COTIS | IRAS-COTIS-Statuts.pdf (quickpage.ch) |
| Eurodiaconia | CONSTITUTION AISBL (eurodiaconia.org) |

3. Association alémanique pour la journée de la jeunesse en Église (Verein Deutschschweizer Jugendkirchentag)

3.1. Activité de l'association

Ces dernières années, les Églises évangéliques réformées ont organisé différentes journées jeunesse, qualifiées de succès par leurs organisatrices et organisateurs, étant donné le nombre important de participantes et de participants. Au rang de ces événements, il faut notamment mentionner Reformation (2017). Ces manifestations, conçues d'abord comme des

événements uniques, ont suscité parmi les responsables de la jeunesse de certaines Églises évangéliques réformées le souhait de renouveler régulièrement l'expérience ; la commission de promotion des études de théologie et des métiers pastoraux (WEKOT) a mené une enquête à ce sujet qui a confirmé un tel besoin au sein des Églises évangéliques réformées alémaniques.

L'association « Deutschschweizer Jugendkirchentag » a vu le jour à l'automne 2022 à l'instigation du groupe des responsables de la jeunesse et a été rebaptisée depuis lors « RE-FINE. jugend reformiert. ». Elle a pour but d'organiser tous les deux ans une journée destinée aux jeunes et accueillie par une région lors du week-end de la Réformation (novembre). La première rencontre, en 2025, est prévue à Zurich, et pour les rencontres bisannuelles suivantes, d'autres Églises ou régions ecclésiales ont déjà manifesté leur intérêt. Ce projet est partiellement financé (à hauteur de CHF 50 000.- par an) par la Conférence des Églises de Suisse alémanique (KIKO).

Le Conseil de l'EERS a été invité à adhérer à cette association et, le cas échéant, à déléguer l'un de ses membres au comité. L'association est intéressée par une participation de l'EERS, notamment en vue d'éventuelles démarches de concertation et de coordination avec les festivals jeunesse prévus en Suisse romande. Par ailleurs, la documentation de base de l'association prévoit que l'organisation de ces journées soit transférée à l'EERS à moyen terme.

3.2. Considérations

Le Conseil de l'EERS est favorable à une adhésion à l'association et soumet cette proposition pour approbation au Synode sur la base des arguments suivants.

i. Engagement : le Conseil de l'EERS estime qu'il est fondamental d'organiser des journées de la jeunesse en Église. Il partage le point de vue des initiatrices et initiateurs du projet (c'est-à-dire de l'association) selon lequel de tels événements majeurs destinés aux adolescentes, aux adolescents et aux jeunes adultes permettent à la nouvelle génération de vivre une expérience d'ecclésialité positive.

ii. Affiliation : le Conseil de l'EERS a conscience qu'une adhésion de l'EERS entraînerait une certaine confusion des échelons (d'autant plus que l'EERS, au titre de faîtière nationale des Églises évangéliques réformées, deviendrait membre d'une association regroupant des Églises d'une même région linguistique) ; toutefois, de tels schémas sont courants dans le paysage associatif. Ainsi, ce n'est pas cette question d'échelons qui doit être au centre de l'évaluation d'une adhésion de l'EERS, mais bien l'intérêt commun à organiser des journées de la jeunesse en Église.

iii. Valeur ajoutée : le Conseil de l'EERS considère qu'il peut apporter de la valeur à l'action de l'association en assurant la liaison avec des rendez-vous comparables en Suisse romande et, dans une perspective à plus long terme, en permettant le déploiement des journées de la jeunesse à l'échelle du pays.

3.3. Frais subséquents

Cette adhésion n'occasionne pour l'instant aucune charge en dehors de la cotisation annuelle qui s'élève à CHF 500.-.

4. Institution suisse des droits humains (ISDH)

4.1. Activité de l'organisation

À l'automne 2021, le Parlement suisse a décidé de créer une institution nationale indépendante pour les droits humains selon les recommandations des Principes de Paris de l'ONU. Cette décision a été mise en œuvre le 23 mai 2023 à travers la création de l'ISDH.

L'ISDH a pour but de contribuer à la protection et à la promotion des droits humains dans tous les domaines de la vie et à tous les niveaux de l'État en assumant des tâches d'information, de documentation, de recherche empirique, de conseil et de coopération avec d'autres acteurs du domaine des droits humains. L'institution est financée par la Confédération et les cantons, mais travaille de manière indépendante en impliquant de larges cercles de la société. Son indépendance lui permet de collaborer avec les autorités à tous les niveaux de l'État, mais également avec les organisations non gouvernementales, l'économie privée, les milieux scientifiques et les organisations internationales, et de soutenir leurs activités en faveur des droits humains. Néanmoins, l'ISDH ne traite aucun cas particulier, n'assume pas de fonctions de médiation, et ses recommandations ne sont pas juridiquement contraignantes.

L'ISDH a été fondée en tant que corporation de droit public à laquelle les dispositions du droit des associations s'appliquent par analogie. Plus d'une centaine de membres fondateurs (des personnes morales et physiques) ont adopté ses statuts et élu son premier comité directeur. Ses organes stratégiques sont l'assemblée des membres, le comité et l'organe de révision. « Les membres de l'ISDH sont des personnes physiques ou morales dont les activités sont liées à la protection et à la promotion des droits humains et qui approuvent le but énoncé à l'art. 2 »¹ (art. 6, Statuts ISDH). L'ISDH a de hautes exigences en matière de représentativité. Selon le Conseil fédéral, l'adhésion est ouverte en particulier aux représentantes et aux représentants de la recherche et de l'enseignement, des communautés religieuses, des partenaires sociaux, des associations économiques et professionnelles (p. ex. association d'avocates et d'avocats ou de médecins, journalistes), des ONG et d'autres secteurs de la société civile ainsi qu'à des expertes et experts indépendants.

Pour accomplir ses tâches, l'ISDH dispose d'un montant annuel d'un million de francs durant sa première période d'activité dès 2024. Le secrétariat aura son siège à Fribourg, choisi pour sa proximité avec la capitale fédérale et sa proximité avec la frontière linguistique.

4.2. Considérations

Le Conseil de l'EERS est favorable à l'adhésion à l'ISDH et soumet cette proposition pour approbation au Synode sur la base des arguments suivants :

- En adhérant à l'ISDH, l'EERS confirmerait son soutien à une institution d'importance nationale aux yeux de la sphère politique et de l'opinion publique. Elle signalerait ainsi visiblement tant à l'Église qu'au monde extérieur que la protection et la promotion des droits humains constituent une tâche permanente de l'Église, qui doit aussi être exercée dans le contexte suisse.

¹ Art. 2 But : « En tant qu'institution nationale des droits humains indépendante de la Suisse répondant aux Principes de Paris, l'ISDH a pour but de contribuer à la protection et à la promotion des droits humains dans tous les domaines de la vie et à tous les niveaux de l'État. »

- Le mandat de l'ISDH porte sur toutes les questions en lien avec les droits humains ; l'ISDH agit indépendamment de la politique, est dotée de structures durables, et rassemble en son sein un éventail représentatif d'acteurs des droits humains. Comme le Conseil fédéral l'a relevé dans son message, l'ISDH crée donc une valeur ajoutée dans le domaine des droits humains qu'aucun autre service ou organisation n'est capable d'apporter sous cette forme. L'EERS s'était engagée précocement en faveur de la création d'une telle institution nationale des droits humains, notamment dès 2006 en adhérant à l'Association de soutien à une institution nationale pour les droits humains. Aujourd'hui, le Conseil souhaite pérenniser cet engagement en adhérant à l'ISDH.
- Une adhésion permettrait à l'EERS de suivre de plus près les développements et des débats politiques et sociétaux ayant trait aux droits humains. Elle pourrait non seulement influencer les compétences associatives usuelles de l'assemblée des membres, mais aussi émettre des recommandations sur la direction générale que doit prendre le travail de l'ISDH. Il pourrait également entrer dans les perspectives d'avenir de l'EERS de s'engager au sein de l'un des organes consultatifs.
- Le Conseil voit dans cette adhésion un élément important de son travail en faveur des droits humains ; cette adhésion facilite en effet l'accès à des expertises et à des réseaux de personnes et d'organisations au sein et dans l'environnement de l'ISDH. Simultanément, cette démarche va dans le sens de l'intérêt de l'EERS à alimenter le débat social et politique relatif aux droits humains en y apportant ses propres sujets et points de vue. Pour accomplir ses tâches, l'ISDH est elle aussi tributaire d'un large réseau d'acteurs des droits humains, de leurs connaissances et de leurs compétences. Cet intérêt mutuel permet à l'EERS et à l'ISDH de se valoriser réciproquement.

4.3. Frais subséquents

Cette adhésion n'occasionne pour l'instant aucune charge en dehors de la cotisation annuelle qui s'élève à CHF 250.-.

5. Centre John Knox

5.1. Activité de l'organisation

Le Centre international John Knox a été créé par l'Église presbytérienne des États-Unis (PC USA) il y a un peu plus de 70 ans. Pendant des décennies, il a offert des chambres à des étudiantes et à des étudiants du Sud global, devenant ainsi un lieu de rencontre connu pour des congrès internationaux et œcuméniques, qui a été durablement influencé par Lukas Vischer. Les centres de conférence, bâtis sur une grande parcelle entre le quartier de l'ONU et l'aéroport, à un emplacement désormais exclusif à proximité du Centre œcuménique du COE, nécessitent une rénovation et n'offrent plus que des hébergements de type auberge de jeunesse extrêmement simples et des salles de réunion à l'usage notamment des communautés issues de la migration. La question de l'avenir de cette institution est de plus en plus urgente. La PC USA s'est retirée déjà depuis longtemps et a transmis le bien-fonds à la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) qui a remis à son tour le Centre il y a quelques années à une association assurant sa gestion depuis lors. L'association, qui est dirigée par Elizabeth Böhler-Goodship, aimerait désormais développer un projet prévoyant notamment la construction de logements pour séniors dont le bénéfice permettra de poursuivre l'objectif initial du Centre. Des projets de création d'une fondation et d'implantation de nouveaux bâtiments sur la parcelle sont en cours. Néanmoins, il faudra franchir encore de nombreuses étapes juridiques et de planification avant de les mettre en œuvre.

5.2. Considérations

L'EERS, avec sa position d'Église locale au sein de la Genève œcuménique, se sent investie d'une certaine responsabilité à l'égard du Centre et de sa tradition réformée. Elle est intéressée par le Centre en tant que lieu de rencontre international et œcuménique et en tant que lieu d'accueil de manifestations ecclésiales suisses (formations continues, congrès). La possibilité de garantir un hébergement peu onéreux constitue aussi une opportunité pour le centre œcuménique du COE qui se trouve à proximité. Pour défendre ces intérêts, il est souhaitable d'élargir le cercle des membres de l'association. Selon l'art. 6 des statuts, des personnes morales peuvent également devenir membres. Pour ces différents motifs, il est cohérent que l'EERS dépose une demande d'adhésion dans les plus brefs délais. Sur le plan du contenu, il importe à l'EERS de veiller, conjointement à d'autres acteurs, à ce que le but du Centre soit respecté. Le futur projet de construction, qui est encore soumis à de nombreuses questions et clarifications juridiques (dans le domaine des impôts, de la surveillance des fondations, du droit des fusions, etc.), doit être rigoureusement planifié et la décision doit dans tous les cas être prise par les organes compétents.

5.3. Frais subséquents

Cette adhésion n'occasionne pour l'instant aucune charge en dehors de la cotisation annuelle qui s'élève à CHF 50.-.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

8.1

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Motion de Christoph Weber-Berg et de cosignataires des Églises du nord-ouest de la Suisse AG / BL / BS / SO concernant le plan financier de l'EERS

Proposition

Le Conseil de l'EERS est chargé d'élaborer le plan financier de l'EERS en tenant compte des plans financiers des Églises membres. En la matière, il faut en particulier que l'évolution des cotisations des membres soit alignée sur celle de la situation financière des Églises membres.

Aarau, le 9 avril 2022

Le motionnaire : Christoph Weber-Berg

Explication

Selon l'art. 12, al. 1 du règlement des finances de l'EERS, le Conseil est tenu de soumettre au Synode un plan financier lors de la session d'automne. En vertu de l'art. 12, al. 3, « le plan financier tient compte de l'évolution de la situation financière des Églises membres ».

Étant donné l'évolution prévisible du nombre de membres au sein des Églises membres de l'EERS, ces dernières sont de plus en plus confrontées à des défis financiers. Leurs prévisions sont intégrées dans leur plan financier.

Le plan financier actuel de l'EERS, présenté au Synode en novembre 2023, part de l'idée que le montant des cotisations des membres sera fixe jusqu'en 2028. Le Conseil ne semble pas tenir compte de l'art. 12, al. 3 du règlement des finances, et donc de l'évolution de la situation financière des Églises membres. Une possibilité de refléter l'évolution attendue par les Églises membres sur le plan financier consiste à compiler les plans financiers des Églises membres et, à partir de là, à justifier l'évolution de leurs cotisations et à en adapter les montants.

Christoph Weber-Berg, au nom des Églises du nord-ouest de la Suisse AG / BL / BS / SO



**Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel**

Motion de Martin Schmidt et de sept cosignataires visant à « Envisager le regroupement des diverses organisations chargées de la liturgie qui existent dans le paysage ecclésial suisse »

Proposition

Le Conseil de l'EERS est chargé d'examiner, sur la base des clarifications déjà effectuées, l'opportunité de regrouper les divers organes supra-cantonaux qui traitent de la liturgie et de soumettre une proposition de mise en œuvre durant le synode d'été 2025.

Développement

Ces dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour réunir à un niveau national, sous un même toit, les organisations chargées de la liturgie pour les régions linguistiques (la Plateforme de Spécialistes Liturgie et Musique de la CER PSLM, la « Liturgie- et Gesangbuchkonferenz LGBK » ou conférence de la liturgie et du psautier ainsi que la Commission de liturgie de l'EERS).

Dans le contexte de la discussion portant sur le regroupement au sein des trois champs d'action de l'EERS et compte tenu de la bonne collaboration des divers organes concernés, la possibilité de rassembler le travail autour de la liturgie – par exemple sur le modèle de la Diaconie Suisse notamment – a une nouvelle fois retenu l'attention. Pour diverses raisons, les initiatives déjà menées dans ce sens ne sont pas parvenues au stade de la mise en œuvre. Cette situation pourrait tenir au fait qu'à ce jour, il n'y a pas eu de mandat visant à envisager un regroupement par delà les régions linguistiques.

De plus, les ressources et les champs de compétences de chacune des organisations se présentent de manière fort diverse : alors que la Plateforme de Spécialistes Liturgie et Musique de la CER est avant tout un lieu d'échange au modeste budget, la LGBK dispose d'un budget de l'ordre de 200 000 francs et d'un équivalent plein temps, tout en étant aussi une maison d'édition ; la Commission de liturgie de l'EERS pour sa part est un lieu d'échange entre les régions linguistiques, qui traite les diverses thématiques nationales ayant trait à l'évolution de la liturgie et du culte.

Ces derniers mois, les responsables des trois organisations liturgiques se sont retrouvés plusieurs fois pour envisager des approches. Globalement ouverts à l'idée d'une réunion, ils sont toutefois dépourvus de mandat clair et d'un organisme chargé de ce mandat. De plus, il importe à ces organisations – en dépit du fait qu'elles ont une opinion favorable d'un rassemblement – que la phase de transformation envisageable ne suscite pas trop d'incertitudes, voire de frictions, surtout compte tenu des dynamiques positives à l'œuvre en leur sein et de l'accord qui vient d'être donné concernant la procédure entamée dans le cadre de la LGBK portant sur le chant.

Développer un modèle visant un regroupement sous un toit commun est donc tout à fait pertinent. Ce modèle montrera comment éliminer des doublons, comme appréhender au mieux les attentes partagées et comment intégrer les perspectives qui dépassent les régions linguistiques.

Compte tenu des objectifs pour la législature du Conseil de l'EERS, qui prévoient notamment des simplifications structurelles et des amincissements dans l'organisation, le moment semble bienvenu pour envisager sérieusement une réunion. Il faut donc mandater le Conseil de l'EERS pour cet examen.

Martin Schmidt, SG

Les cosignataires :

Christina Aus der Au, TG

Lilian Bachmann, LU

Erika Cahenzli, GR

Wolfram Kötter, SH

Iwan Schulthess, BE

Martina Tapernoux-Tanner, AR et AI

Benoît Zimmermann, VD



Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Interpellation de Christoph Weber-Berg concernant « La clé de répartition des contributions de l'EERS »

Conformément à l'art. 64 du Règlement du Synode

Proposition

L'auteur de l'interpellation prie le Conseil de répondre aux questions suivantes lors du synode du 9 au 11 juin 2024 :

1. Actuellement, lorsque le facteur de l'Église est calculé pour déterminer la clé de répartition de l'EERS, les valeurs limites définies pour le critère du revenu moyen par membre ne sont pas reprises de manière linéaire pour établir le facteur de correction du financement. Le Conseil de l'EERS est prié de présenter au Synode une comparaison des contributions des Églises membres pour l'exercice 2024, qui montrera les contributions telles qu'elles se présenteraient avec un calcul linéaire entre les valeurs limites d'une part et les contributions devant effectivement être fournies d'autre part.
2. Le Conseil est aussi prié d'exposer de quelle manière il établit le critère du revenu moyen par membre.

Développement

Le calcul des contributions des membres repose sur l'article 13 et l'annexe 1 du règlement des finances de l'EERS. Les facteurs de calcul qui figurent à l'article 3 de l'annexe 1 sont « le nombre de membres (M), la contribution moyenne par membre (B_{MW}) et le facteur de l'Église (K) ».

La présente interpellation porte sur la mise en application du facteur de l'Église, précisé à l'article 7 de l'annexe 1. Le facteur de l'Église est calculé à partir de la somme des critères suivants :

1. Indice des ressources des cantons
2. Financement (impôt ecclésiastique sur les personnes physiques et morales, aides de l'État, autres recettes)
3. Proportion de protestants

Comme le montre le tableau des « Contributions des membres », qui fait partie de la documentation relative au budget remise au Synode en automne, des corrections sont apportées pour ces trois critères, qui concernent le « facteur de l'Église (neutre) ». Dans le tableau en question, les trois critères sont présentés dans trois colonnes intitulées a, b et c.

La présente interpellation concerne uniquement la colonne b, « Correction financement ». Dans cette colonne, le facteur qui s'applique à l'Église réformée d'Argovie est le facteur 1.10. Le critère le plus fortement pondéré pour l'Église argovienne est le revenu moyen par membre. Or, le mode de calcul de ce critère n'est pas défini dans le règlement des finances de l'EERS et il n'est pas présenté aux Églises membres de manière transparente par le Conseil de l'EERS sans demande explicite non plus. Le revenu moyen par membre employé pour le calcul de la nouvelle clé de répartition, applicable à l'exercice 2023, se monte à 467 francs, et à 504 francs pour l'Église réformée d'Argovie.

L'Église réformée d'Argovie perçoit uniquement l'impôt ecclésiastique payé par les personnes physiques. Il ne perçoit pas d'impôt ecclésiastique versé par des personnes morales et ne perçoit pas non plus de subventions étatiques.

Malgré une diminution de ses effectifs plus importante que celle d'autres Églises cantonales, l'Église réformée d'Argovie a vu sa contribution de membre légèrement augmenter pour l'exercice 2023. Le Conseil de l'Église a donc décidé de demander à l'EERS quelles étaient les bases concrètement utilisées pour le calcul de la clé de répartition. Ces informations lui ont été communiquées lors d'une rencontre qui a eu lieu le 10 janvier 2024.

Dans ce cadre, il est apparu que le critère du revenu moyen par membre n'était pas employé de manière linéaire lorsqu'il concerne la « Correction financement », mais que des valeurs limites étaient établies au niveau de l'administration de l'EERS. Ces valeurs délimitent des fourchettes diverses sans que des consignes n'aient été données au niveau politique. Il existe ainsi une marge de manœuvre, qui donne au Conseil de l'EERS la latitude de fixer des valeurs limites et donc de décider aussi du fait qu'une Église se situe au-dessous ou au-dessus de l'un de ces seuils. La justification donnée pour l'utilisation de cette marge de manœuvre renvoie à l'introduction, dans le cadre du synode d'été 2016 de la FEPS, de la nouvelle clé de répartition. Dans ce cadre, le message qui portait sur le point 11 à l'ordre du jour indiquait, en page 2, que la nouvelle clé devait être facile à calculer tout en étant politiquement défendable. Lorsqu'elle emploie la clé de répartition, l'EERS comprend le critère de l'acceptabilité politique, discuté durant le synode de l'été 2016, comme signifiant qu'il faut minimiser l'écart par rapport à l'exercice précédent (présentation durant la rencontre du 10 janvier 2024). Ces corrections « manuelles » entraînent des distorsions de la charge financière supportée par les Églises membres non seulement pour les contributions versées à l'EERS, mais aussi pour toutes les coopérations à l'échelle suisse ou au niveau d'une région linguistique basées sur la clé de l'EERS.

Cette pratique entraîne des charges supplémentaires pour certaines Églises et des réductions de charges pour d'autres.

Le critère de l'acceptabilité politique, qui visait à réduire les écarts dus au passage de l'ancienne à la nouvelle clé de répartition (la nouvelle clé étant adoptée en 2016), entraîne de fait l'effet inverse : il n'est aujourd'hui politiquement plus acceptable de voir des corrections « manuelles », opérées par l'administration de l'EERS et par le Conseil de l'EERS, avoir pour effet que les Églises membres sont classées d'une façon telle que leurs contributions divergent fortement, vers le haut ou vers le bas, de celles qui seraient déterminées de façon linéaire selon le critère du revenu par membre.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

9

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Rapport d'activité 2023

Proposition

Le Synode approuve le rapport d'activité 2023.

Berne, le 16 avril 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

| | |
|--------------------|---|
| Avant-propos | 5 |
|--------------------|---|

Conseil et chancellerie

| | |
|------------------------------|----------|
| 1. Conseil..... | 7 |
| 2. Chancellerie | 7 |

«Projets» et «services et offres»

| | |
|---|-----------|
| 1. Être Église protestante sur trois plans..... | 9 |
| 1.1 Règlements, directives et ordonnances..... | 9 |
| 1.2 Comités stratégiques et champs d'action | 9 |
| 1.2.1 Communication | 9 |
| 1.2.2 Formation, professions et groupe de travail Forum de l'éducation | 10 |
| 1.2.3 Sauvegarde de la Création | 11 |
| 1.3 Conférence des présidences d'Église (CPE) | 11 |
| 1.4 Task force Cumul de crises | 12 |
| 1.5 Site internet et identité visuelle | 13 |
| 1.6 Centre de compétences théologie et éthique, blog | 13 |
| 1.7 Recensement des flux financiers | 14 |
| 2. Être Église protestante avec d'autres | 14 |
| 2.1 Œcuménisme en Suisse | 14 |
| 2.1.1 Conférence des évêques suisses (CES) et Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) | 14 |
| 2.1.2 Rencontres de délégations intraprotestantes..... | 15 |
| 2.1.3 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) | 15 |
| 2.2 Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE) | 15 |
| 2.2.1 Cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg..... | 16 |
| 2.2.2 Travail par projets et travail des groupes régionaux..... | 17 |
| 2.3 Œcuménisme dans le monde..... | 17 |
| 2.3.1 Conseil œcuménique des Églises (COE)..... | 17 |
| 2.3.1.1 Collaboration avec le secrétariat général | 18 |
| 2.3.1.2 Institut œcuménique de Bossey | 18 |
| 2.3.1.3 Assemblée 2022 à Karlsruhe | 18 |
| 2.3.1.4 Comité central..... | 18 |
| 2.3.1.5 Comité de pilotage du projet Green Village | 19 |
| 2.3.1.6 Pension Fund Committee | 19 |
| 2.3.2 Communion mondiale d'Églises réformées (CMER)..... | 19 |
| 2.3.2.1 Secrétariat général..... | 19 |
| 2.3.2.2 Comité exécutif de la CMER..... | 20 |
| 2.3.2.3 Centre International John Knox à Genève | 20 |
| 2.3.2.4 CMER Europe..... | 20 |
| 2.3.3 Conférence des Églises européennes (CEE)..... | 21 |
| 2.4 Relations bilatérales..... | 21 |
| 2.4.1 Rencontre avec l'Église presbytérienne américaine (PC USA) | 21 |
| 2.4.2 Synode de l'Église protestante en Allemagne (EKD)..... | 22 |
| 2.4.3 Journée de l'Église protestante en Allemagne (DEKT)..... | 22 |
| 2.4.4 Relations ecclésiales avec le Proche-Orient et l'Asie..... | 22 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 2.4.5 | Paroisses coréennes en Suisse | 23 |
| 2.4.6 | Collaboration avec l'EKD, l'EPuDF et d'autres Églises..... | 23 |
| 2.5 | Œuvres et organisations missionnaires | 23 |
| 2.5.1 | Projet de dialogue entre l'EPER et les Églises..... | 23 |
| 2.5.2 | Collaboration avec les Églises (KiZA) | 24 |
| 2.5.3 | Rencontre annuelle avec les responsables Terre Nouvelle des Églises membres | 24 |
| 2.5.4 | Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS | 25 |
| 2.5.5 | Chrétiennes et chrétiens persécutés | 25 |
| 2.6 | Commission des Églises auprès des migrants en Europe (CCME) | 25 |
| 3. | La foi et la proclamation protestantes | 26 |
| 3.1 | Conférence Solidarité protestante Suisse (SPS)..... | 26 |
| 3.2 | Fonds Églises suisses à l'étranger (CESE) | 26 |
| 3.3 | Messages à l'occasion des fêtes religieuses | 27 |
| 4. | La célébration et la prière protestantes | 27 |
| 4.1 | Commission de liturgie et recueil de chants..... | 27 |
| 4.2 | Saison de la Création | 28 |
| 4.3 | Bénévolat | 28 |
| 4.4 | Journée mondiale de prière (JMP) | 28 |
| 4.5 | Droits d'auteur | 28 |
| 5. | L'action protestante..... | 29 |
| 5.1 | Diaconie | 29 |
| 5.1.1 | Diaconie Suisse | 29 |
| 5.1.2 | fondia | 29 |
| 5.1.3 | Pro Mente Sana, cours ensa | 30 |
| 5.1.4 | Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) | 30 |
| 5.2 | Aumônerie spécialisée | 30 |
| 5.2.1 | Aumônerie dans les centres fédéraux d'asile (CFA)..... | 30 |
| 5.2.2 | Groupe de travail soins palliatifs | 31 |
| 5.2.3 | Aumônerie dans les milieux de la santé | 31 |
| 5.2.4 | Aumônerie de l'armée (AA)..... | 32 |
| 5.3 | Asile et migration | 33 |
| 5.3.1 | Réunions des responsables de la migration des Églises membres..... | 33 |
| 5.3.2 | Relations entre les partenaires de la migration et de la politique migratoire et l'Église..... | 33 |
| 5.3.3 | Commission fédérale des migrations (CFM)..... | 34 |
| 5.3.4 | Conversion religieuse pendant la procédure d'asile | 34 |
| 5.4 | Politique femmes et genres | 34 |
| 5.4.1 | Conférence Femmes et Genres | 34 |
| 5.4.2 | Fonds pour le travail des femmes | 35 |
| 5.5 | Protection de l'intégrité personnelle : réunion de réseautage | 35 |
| 6. | L'engagement public protestant..... | 36 |
| 6.1 | Relations publiques de l'EERS | 36 |
| 6.2 | Positions évangéliques réformées | 37 |
| 6.2.1 | Dimanche des réfugiés..... | 37 |
| 6.2.2 | Fonds en faveur des droits humains | 37 |
| 6.3 | Groupes d'intérêt et participation au débat public | 37 |
| 6.3.1 | Coordination avec les autorités fédérales..... | 37 |
| 6.3.1.1 | Modifications de la loi sur l'asile..... | 37 |
| 6.3.1.2 | Stratégie de collaboration internationale 2025–2028 | 38 |

| | | |
|---------|--|----|
| 6.3.1.3 | Modification du Code civil..... | 38 |
| 6.3.1.4 | Révision partielle du droit d'exécution de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain..... | 38 |
| 6.3.1.5 | Modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative..... | 39 |
| 6.3.1.6 | Initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime »..... | 39 |
| 6.3.1.7 | Réforme de la maturité : mise en œuvre du plan d'études cadre..... | 39 |
| 6.3.1.8 | 10 questions – 10 réponses « Too big to fail »..... | 39 |
| 6.3.1.9 | Entretiens avec les partis..... | 40 |
| 6.3.2 | Forum politique..... | 40 |
| 6.3.3 | Forum de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT)..... | 41 |
| 6.3.4 | Labels environnementaux..... | 41 |
| 6.3.5 | œco Églises pour l'environnement..... | 42 |
| 6.4 | Paix religieuse..... | 42 |
| 6.4.1 | Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)..... | 42 |
| 6.4.2 | Commission Nouveaux mouvements religieux de l'EERS (NMR)..... | 43 |
| 6.4.3 | Conseil suisse des religions (CSR)..... | 43 |
| 6.4.4 | Colloque des responsables des Églises membres pour les questions en lien avec l'islam..... | 44 |
| 6.4.5 | Communauté de travail interreligieuse en Suisse (IRAS COTIS)..... | 44 |

Annexes

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Délégations du Conseil..... | 45 |
| 2. | Activités de la présidente de l'EERS..... | 46 |
| 2.1 | Délégations et exposés..... | 46 |
| 2.2 | Prédications..... | 49 |
| 2.3 | Interviews et contributions..... | 49 |
| 3. | Publications de l'EERS..... | 50 |
| 3.1 | Appels, prises de position, réponses à des consultations..... | 50 |
| 3.2 | Publications, exposés, interviews et contributions..... | 51 |
| 3.2.1 | Publications..... | 51 |
| 3.2.2 | Exposés, interviews et contributions..... | 51 |
| 3.3 | Motions et postulats en cours d'examen..... | 52 |
| 4. | Liste des membres du Conseil et des collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie..... | 52 |
| 5. | Engagements dans des commissions fédérales..... | 53 |

Avant-propos

*La liberté n'est pas constituée d'abord de privilèges, mais de responsabilités.
(Albert Camus)*

Ces deux dernières années ont remis en question bien des notions que notre génération considérait a priori comme évidentes et qui ont marqué notre tradition protestante : la liberté, la démocratie, les droits humains, la liberté d'opinion, l'intégrité de notre environnement nous paraissent menacés. Nous prenons soudain conscience du fait que ces fondements de notre société acquis de haute lutte ne nous garantissent pas seulement des privilèges mais nous imposent également de tout faire pour les préserver. C'est dans ce contexte que le Conseil a élaboré les objectifs de législature en se focalisant à la fois sur le développement de la communion d'Églises que constitue l'EERS et sur ce que notre Église apporte à la société, fidèle en cela à la bonne tradition réformée. Des ateliers animés par des personnes de l'extérieur et des réunions avec la direction de la chancellerie ont fait ressortir trois idées-forces : nous voulons donner des impulsions sur des thématiques spirituelles pertinentes pour l'ensemble de la société, renforcer la cohésion entre les Églises membres de l'EERS et nous rapprocher ensemble de personnes vivant dans des univers méconnus de l'Église.

Ces objectifs sont importants pour la conception que l'EERS a d'elle-même, mais aussi et surtout pour la manière dont elle s'investit dans le débat public. Nous avons franchi un premier pas visible en direction de leur réalisation en lançant, au mois de mai, le blog de l'EERS, destiné à devenir une plateforme pour les sujets de fond traités à la chancellerie et dans les Églises membres, mais aussi une plateforme pour la communication politique du Conseil.

D'autres défis sont apparus, davantage sous l'effet de facteurs externes que de sujets et d'objectifs stratégiques issus de notre propre réflexion. En se prolongeant, la guerre menée contre l'Ukraine nous confronte à des tâches de réseautage diaconales ainsi qu'à des problématiques théologiques et ecclésiologiques. Comment l'EERS doit-elle se positionner au sein du COE envers l'Église orthodoxe russe ? Quelles réflexions sur l'éthique de la paix sont en mesure de dépasser le cadre des prédications dominicales et de prendre un véritable sens pour aujourd'hui ? Le Synode et la couverture médiatique ecclésiale nous montrent que ces questions revêtent un caractère urgent.

La dimension politique des relations ecclésiales nous est apparue le jour où nous avons voulu, avec la mission du COE, attirer l'attention sur la crise humanitaire au corridor de Latchine, en Arménie, et où nous nous sommes transformés en témoins de l'attaque de l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabagh. Depuis lors, le COE ne cesse d'attirer l'attention sur la situation précaire de l'Arménie. Les contacts de l'EERS avec les autorités fédérales appuient ces démarches.

L'agression inhumaine du Hamas contre Israël le 7 octobre ainsi que les conséquences de la réponse belliqueuse d'Israël dans la bande de Gaza ont eu des répercussions importantes sur différents pans de notre travail. Le conflit israélo-palestinien met à l'épreuve le travail œcuménique et interreligieux mené dans nos Églises, nos organisations missionnaires et notre œuvre d'entraide, l'EPER, dans les organisations internationales que sont le COE et la CMER, ainsi que le travail réalisé au sein du Conseil suisse des religions ; ce conflit a demandé beaucoup d'énergie durant le dernier trimestre de l'année sous revue.

Face à ces crises et à ces tragédies, les défis et les objectifs internes paraissent secondaires. Mais ne nous laissons pas envahir par le défaitisme. Au contraire : c'est justement maintenant qu'il importe de faire entendre notre voix d'Église évangélique réformée. C'est en périodes d'incertitudes que les lieux d'espérance, de communion, de foi vécue deviennent indispensables. Le travail de notre œuvre d'entraide et de nos organisations missionnaires n'a jamais été plus nécessaire, et dans de telles crises, notre situation toujours extrêmement privilégiée nous impose des responsabilités envers nos sœurs, nos frères, l'étranger et l'ennemi. La situation nous oblige à nous améliorer encore dans ce domaine. Au nom du Conseil, j'adresse mes remerciements à tous les membres du personnel et à toutes les personnes proches dans nos Églises membres, qui font avancer ce processus d'apprentissage et nous apportent un soutien aussi patient que diligent.

Rita Famos
Présidente

Conseil et chancellerie

1. Conseil

Le Conseil a tenu dix séances ordinaires et une retraite. Les séances se sont déroulées à la chancellerie au Sulgenauweg à Berne, et la retraite au château de Hünigen.

En 2023, le Conseil s'est à nouveau réparti le travail selon des dicastères éprouvés. Outre le dicastère des affaires présidentielles, placé sous la direction de Rita Famos, et qui comprend notamment la communication, les dicastères ont été attribués de la façon suivante : Catherine Berger (vice-présidente), a repris Diaconie et aumônerie ; Lilian Bachmann (membre) a repris Affaires publiques et œuvres ; Philippe Kneubühler (membre) a repris Culte et développement de l'Église. Pierre-Philippe Blaser (vice-président) s'est vu confier Valeurs et orientations, Claudia Haslebacher (membre) a été chargée de Relations extérieures et œcuménisme, et Ruth Pfister (membre), de Formation et culture. Les domaines des finances et des ressources humaines ont continué de recevoir l'appui du bureau Personnel et finances (APF).

Durant le premier semestre de son activité, le Conseil, en concertation régulière avec la direction, a mené un intense processus d'orientation stratégique animé par Hans Lichtsteiner (verbandsberatung.ch), et a adopté les objectifs de législature 2023–2026 qui mettent l'accent sur trois éléments sélectionnés dans le riche portefeuille d'activités de l'EERS : (1) « L'Église évangélique réformée de Suisse s'illustre dans le pays par ses impulsions spirituelles et sociales » ; (2) « Les Églises de l'EERS et leurs membres se voient comme partie prenante de l'Église évangélique réformée de Suisse » ; (3) « Les responsables, collaborateurs et collaboratrices des Églises membres discernent et encouragent le potentiel de croissance de l'Église dans les paroisses ainsi que dans les projets innovants ». Ces trois points saillants ont mené à la formulation de six objectifs de législature et des mesures correspondantes. Le Synode d'automne a pris acte des objectifs de législature 2023-2026.

Le Conseil se réjouit de la qualité de la collaboration avec les Églises membres, au sein de l'œcuménisme national et international, ainsi que dans le contexte interreligieux. De nombreuses invitations à des Synodes et à des manifestations (voir liste des délégations en annexe) témoignent de l'étendue du réseau de l'EERS. Même si la présidente a assumé de nombreuses tâches de représentation, la vice-présidente et le vice-président, engagés à temps partiel, ainsi que les membres du Conseil, se sont eux aussi souvent déplacés pour représenter l'EERS.

Le Conseil remercie l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la chancellerie qui, grâce à leur engagement et à leurs compétences, ont assuré la réussite des projets.

À la suite de la démission de Lilian Bachmann et de Claudia Haslebacher fin 2023, Michel Rudin (Lucerne) et Florian Schubert (Neuchâtel) ont été élus comme nouveaux membres du Conseil lors du synode d'automne à Berne pour le reste de la législature 2023-2026.

2. Chancellerie

En 2023, six personnes ont été engagées par l'EERS, dont une temporairement. Neuf autres ont quitté leurs fonctions ; trois d'entre elles étaient arrivées à l'âge de la retraite et une à la fin de son contrat de projet à durée déterminée. Le poste vacant à la direction de la

communication a été pourvu grâce à un accord de rémunération temporaire. En raison du départ à la retraite de Serge Fornerod, le Conseil a désigné le nouvel adjoint à la directrice en la personne de Martin Hirzel, directeur du secteur des relations extérieures.

Cinq personnes ont célébré un anniversaire de service en 2023 : deux sont au service de l'EERS depuis 5 ans, une depuis 10 ans, une autre depuis 15 ans et la dernière depuis 20 ans.

La direction de la chancellerie nouvellement établie, en vertu du nouveau règlement d'organisation entré en vigueur le 1^{er} août 2022, s'est constituée à fin août pour conseiller la directrice. En 2023, la direction a mis en œuvre avec succès son premier grand projet consistant à passer au logiciel Microsoft Teams et Share Point ; pour une collaboration efficace, les données sont ouvertes et accessibles au sein de la chancellerie. Cette mesure a permis de promouvoir davantage la transparence et la confiance dans l'ensemble de l'organisation, de faciliter le transfert de connaissances, et de créer des espaces continus d'information et de collaboration.

Conformément à son mandat, la direction de la chancellerie a en outre coordonné la planification des affaires et de l'agenda de la chancellerie, piloté des projets intersectoriels et le processus de planification annuelle, et a échangé des informations à l'interne sur les travaux en cours dans chacun des secteurs.

Au 31 décembre 2023, le taux d'engagement des 31 collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie représentait 22 équivalents plein temps. À titre de comparaison, la chancellerie comptait 33 collaboratrices et collaborateurs se répartissant 22,1 équivalents plein-temps au 31 décembre 2022.

«Projets» et «services et offres»

1. Être Église protestante sur trois plans

1.1 Règlements, directives et ordonnances

À la suite de l'introduction de la nouvelle législation sur la protection des données (entrée en vigueur de la loi révisée sur la protection des données [LPD] au 1^{er} septembre 2023), l'EERS devait adapter son ordonnance sur la protection des données ainsi que la déclaration de confidentialité figurant sur son site internet. Désormais, les dispositions relevant du droit sur la protection des données ayant un effet juridique vis-à-vis de tiers sont de toute manière réglementées par la LPD ; elles sont donc sorties de l'ordonnance sur la protection des données. Ces dispositions d'application générale figurent dorénavant dans une directive séparée relative à la protection des données et sont directement mises en lien sur le site internet de l'EERS avec la déclaration de confidentialité. Les dispositions relevant du droit sur la protection des données ayant un effet interne et pertinent sur le plan du droit du travail (p.ex. confidentialité, usage protégé des appareils électroniques, protection contre l'utilisation abusive des données, etc.) sont consignées dans une nouvelle ordonnance révisée relative à la technologie de l'information (IT). Après l'approbation de ces dispositions par le Conseil en mars 2024, le personnel de l'EERS, en collaboration avec le fournisseur IT de l'EERS, recevra une formation ciblée et durable sur le traitement des données personnelles sensibles. Une première formation à la nouvelle loi sur la protection des données a déjà eu lieu en 2023.

Lors du synode d'automne 2022, le Conseil a été chargé de réviser le règlement des conférences de la FEPS et de soumettre à l'approbation du Synode un nouveau projet de règlement des Conférences de l'EERS. Ce projet a été élaboré et fera l'objet d'une première discussion avec les comités des Conférences. Le règlement sera présenté au Synode à l'automne 2024.

Par ailleurs, le Conseil a adopté le règlement du Fonds pour le travail des femmes dont les dispositions étaient jusqu'alors intégrées au mandat de la Commission.

1.2 Comités stratégiques et champs d'action

1.2.1 Communication

Le comité stratégique Communication s'est réuni à trois reprises pendant l'année sous revue. Ces réunions ont été consacrées d'une part à l'élaboration du rapport intermédiaire destiné au synode d'été de l'EERS, d'autre part aux tâches relatives à un plan de communication.

Le rapport intermédiaire à l'attention du Synode a permis de dresser un bilan intermédiaire compte tenu des objectifs fixés par le mandat, et d'établir une feuille de route pour la deuxième moitié de la période de traitement de ce champ d'action. Lors du synode, le Conseil de l'EERS, faute de capacité d'action et de compétence décisionnelle, a renvoyé la demande initiale de mutualisation de la communication ecclésiale. En outre, des questions spécifiques sur les axes de communication potentiels et sur le développement de l'image de marque ont été posées. Les retours ont été portés à la connaissance du comité stratégique.

À la demande du comité stratégique Communication, la chancellerie a élaboré en 2023 un plan de communication qui concentre la sphère de compétences de la planification stratégique en matière de communication sur le Conseil et la chancellerie, mais qui énumère également des possibilités de conjonction et des domaines de coopération avec les Églises membres et les œuvres. Ce plan d'ensemble comprend des sous-plans, par exemple pour les réseaux sociaux ou pour le blog de l'EERS, une gestion des incidents ou encore la fiche de présentation des parties prenantes. À sa réunion du 29 août, le comité stratégique a émis des réactions détaillées à la première version du plan, qui ont été intégrées à la présentation du Conseil lors de la réunion de ce dernier les 24 et 25 octobre. Lors de sa réunion des 4 et 5 décembre, le Conseil a approuvé la gestion des incidents pour l'élaboration de laquelle la fiche de présentation des parties prenantes a constitué une base importante. Il manque encore le plan de communication de crise et le plan pour les réseaux sociaux qui seront tous deux établis en 2024, en collaboration avec d'autres Églises membres intéressées.

En résumé, le comité stratégique a clairement fait un pas en avant grâce à l'établissement d'un plan de communication pour l'EERS. Il s'agit désormais d'aller vers des mesures opérationnelles dans les domaines de la coordination thématique (objectif 3 du mandat) et de la transformation numérique (objectif 4 du mandat).

1.2.2 Formation, professions et groupe de travail Forum de l'éducation

Le comité stratégique Formation et professions a tenu cinq réunions durant l'année sous revue ; en outre, des travaux ont été réalisés dans les trois sous-groupes chargés des domaines Profession pastorale, Catéchèse et Formation non formelle.

Dans tous les champs professionnels ecclésiaux, la pénurie de personnel se fait sentir avec tant d'urgence et tant d'acuité que de nombreux services ecclésiaux mènent des discussions sur l'extension ou l'adaptation des champs professionnels ecclésiaux, l'adaptation des filières de formation et la promotion de la relève pour les métiers d'Église. Au cours de l'année sous revue, le comité stratégique Formation et professions est devenu la plateforme de discussion des évolutions pertinentes, d'échange sur les expériences et de promotion des coopérations, au-delà des Églises membres et des institutions des différentes régions linguistiques. En outre, le comité stratégique a soumis au Conseil de l'EERS des idées de projets. Ses membres ont exprimé la conviction qu'il était urgent d'agir de manière à ce que les projets jugés nécessaires ne soient pas élaborés et mis en œuvre les uns après les autres, mais autant que possible en parallèle.

Les principales priorités de travail et d'action du comité stratégique se structurent de la manière suivante :

- Lors du synode d'été 2023, les membres du Synode ont suivi des ateliers visant à stimuler la discussion des projets « Campagne métiers d'Église attractifs » et « École spécialisée ecclésiale ». S'agissant de la campagne de promotion des métiers d'Église, les membres du Synode ont exprimé leur forte adhésion au principe de base, tout en se montrant réticents devant un financement supplémentaire lié à un poste de projet séparé. C'est pourquoi le comité stratégique, en étroite concertation avec la commission de promotion des études de théologie et des métiers pastoraux (WEKOT), s'oriente plutôt vers des mesures permettant de compléter judicieusement les structures actuelles de promotion de la relève (études de théologie et ministère pastoral) de sorte à permettre d'assurer à l'avenir la promotion de tous les champs professionnels ecclésiaux.
S'agissant de la création d'une école spécialisée ecclésiale, les membres du Synode ont manifesté un vif intérêt, mais ont souligné qu'il était quasiment impossible de créer de nouvelles

structures. En conséquence, le comité stratégique va dans le sens de la création d'une école ecclésiale rattachée à des structures de formation suprarégionales existantes et destinée à regrouper des structures de formation catéchétiques, ce qui permettrait de constituer un premier exemple d'application du concept.

- Le comité stratégique accorde une grande importance aux échanges portant sur les développements récents dans le domaine. Ainsi, il s'est penché sur diverses nouveautés dans les régions, au-delà des frontières linguistiques. Citons à titre d'exemples le projet de création d'une filière ecclésiale de bachelor en Suisse alémanique et le rapport relatif à la formation professionnelle initiale aux ministères des Églises de la CER en Suisse romande. La première rencontre avec les décanats de l'ensemble des facultés de théologie de Suisse a également nourri ces échanges.
- En vue de faire évoluer les champs professionnels ecclésiaux et la discussion sur les compétences nécessaires à l'action ecclésiale, le comité stratégique participera à l'organisation du 3^e Forum pour responsables d'Église, prévu en automne 2024 et consacré à ces questions.
- Dans le domaine de la formation non formelle, le comité stratégique a décidé que le financement de FORMATIONplus, le réseau œcuménique suisse de la formation continue, pourrait désormais intervenir au niveau national. Dans le même temps, le Conseil de l'EERS, à la demande du comité stratégique, a soutenu le colloque intitulé « L'éducation sur le net » organisé par FORMATIONplus à Bâle, le 5 octobre 2023.

1.2.3 Sauvegarde de la Création

Le comité stratégique Sauvegarde de la Création a tenu trois réunions durant l'année sous revue, dont deux en ligne. Lors de la réunion du 3 mars 2023, les premières recommandations à l'attention du Synode ont été formulées et remises au Conseil. Lors de la réunion du 12 mai 2023, le comité a pris connaissance des informations pour le synode d'été et du rapport intermédiaire. Le comité a constitué le sous-groupe Spiritualité de la Création et fixé les dates pour 2024. Lors de la séance du 21 septembre 2023, le membre du Conseil chargé du dicastère Valeurs et orientation et le directeur du secteur des relations extérieures ont présenté les résultats de l'atelier relatif au champ d'action Sauvegarde de la Création qui s'est déroulé dans le cadre du synode d'été de l'EERS, le 19 juin 2023. Le sous-groupe Spiritualité de la Création a présenté les résultats de sa réunion dans un bref compte rendu et il préparera des propositions concrètes de mise en œuvre des sujets discutés d'ici à sa prochaine réunion en février 2024.

1.3 Conférence des présidences d'Église (CPE)

En 2023, la CPE a tenu quatre réunions ordinaires et une séance extraordinaire. Selon la constitution, les réunions de la CPE ont pour but de favoriser le flux d'informations et de traiter des thématiques d'intérêt général. À cet effet, l'ordre du jour comporte régulièrement des échanges sur les nouvelles en provenance des Églises membres, des informations venant du Conseil de l'EERS ainsi que des comptes rendus du bureau du Synode. Au-delà de ces points d'information et de dialogue, les présidences d'Église traitent de questions d'actualité d'intérêt commun.

Lors de la réunion en ligne du 24 février et au vu des résultats de l'étude d'Ecoplan relative à l'évolution des finances des Églises, les présidences se sont penchées sur un bilan intermédiaire relatif à l'analyse des flux financiers globaux des Églises membres. Elles ont pris note des domaines pour lesquels un approfondissement s'avère encore nécessaire.

Lors de la journée de réunion du 30 juin à Berne, une première mouture des objectifs de législation du Conseil de l'EERS a été présentée aux présidences d'Église. Ces dernières ont

également procédé à une première évaluation de leurs propres activités, s'appuyant sur les dispositions de la constitution en vigueur depuis 2020. En conclusion, les présidences se sont dites, dans l'ensemble, très satisfaites des réunions de la CPE, tout en souhaitant que les débats thématiques sur des questions concrètes d'intérêt cantonal prennent davantage de place à l'avenir.

Au vu de diverses interventions politiques, les présidences d'Église ont discuté, lors de leur réunion en ligne du 22 septembre, de la situation de l'impôt ecclésiastique des personnes morales ainsi que des défis que posent de telles interventions. Elles ont pris note à cet égard de la demande d'une approche concertée pour réagir aux futures interventions politiques de cette nature. Au cours de cette réunion, elles se sont également consacrées à la présentation de l'étude de l'Église catholique romaine sur les abus et en ont évalué l'impact pour les Églises évangéliques réformées.

La retraite des 1^{er} et 2 décembre a été consacrée à la question de la pratique des actes ecclésiastiques. Après des apports du point de vue du droit ecclésiastique et du point de vue de la théologie pratique, les présidences d'Église ont participé à des ateliers consacrés à de nouvelles formes de pratiques dans ce domaine, en particulier aux offres d'agences suisses et étrangères, avant d'évaluer les opportunités que présentent de telles pratiques et les défis qu'elles impliquent. Durant la partie formelle de la réunion, les présidences d'Église ont pris connaissance du nouveau monitoring des Églises membres et ont échangé avec le président du conseil de fondation de l'EPER Walter Schmid au sujet de questions d'actualité touchant aux activités de l'œuvre d'entraide.

Face à des questions urgentes, la convocation d'une session extraordinaire de la CPE au format numérique a montré son utilité. Ainsi, le 3 février, la CPE a discuté de la manière dont les Églises membres devaient réagir aux appels à participer à des manifestations commémorant le premier anniversaire du début de la guerre en Ukraine.

1.4 Task force Cumul de crises

À la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la task force Cumul de crises s'est réunie à intervalles réguliers jusqu'à la fin du mois de mai avant d'être mise en sommeil. Ses réunions ont abordé les sujets suivants : jour de commémoration de l'attaque contre l'Ukraine ; présence ecclésiale autour et au sein des centres d'asile temporaires ; statut de protection S ; défis posés par l'intégration professionnelle ; questions relatives à l'œcuménisme international ; engagement de l'EPER en Ukraine et dans les pays voisins ainsi qu'en Suisse. Les membres de la task force ont quant à eux transmis des informations sur le projet bâlois «Flucht und Ankommen» (Fuir son pays et arriver dans un autre) et sur le projet grison «Treffpunkt Club» (Club Coin de rencontre). Deux experts externes, dont Stefan Kube, directeur de l'Institut G2W, ont été invités.

Le rapport final du projet pilote visant à retracer l'histoire des abus sexuels dans l'Église catholique romaine en Suisse a été présenté le 12 septembre, déclenchant dans tout le pays un très fort écho médiatique. Dans le sillage de la Conférence des présidences d'Église du 22 septembre, il a été fait appel à la task force le 26 septembre pour aborder la question des conséquences pour l'EERS d'un tel retentissement médiatique ; l'accent a porté sur le monitoring des médias, les interventions parlementaires cantonales et nationales, l'analyse des risques et l'élaboration d'éléments de réponse à l'attention des Églises membres qui seraient interrogées par les journalistes.

1.5 Site internet et identité visuelle

Le développement du site internet de l'EERS (evref.ch) s'est poursuivi en 2023. Le site a totalisé plus de 10 000 visiteuses et visiteurs manifestes par mois, qui ont consulté en moyenne 2,7 pages. Désormais, evref.ch comporte un lien direct vers le blog de l'EERS (evrefblog.ch) ainsi que de nouvelles pages thématiques consacrées à l'aumônerie de l'armée et à l'énergie. Par ailleurs, les réactions, prières et prises de position sur la situation en Israël et en Palestine peuvent être consultées sur une sous-page spécifique. Les textes du dossier sur les fêtes chrétiennes ont été remaniés et enrichis de vidéos attrayantes en français. En 2023, l'identité visuelle « croix en lumière » a été adaptée pour être reprise sur evrefblog.

1.6 Centre de compétences théologie et éthique, blog

Depuis mai 2023, l'EERS gère un blog accessible à l'adresse evrefblog.ch, qui s'adresse en premier lieu aux multiplicatrices et aux multiplicateurs des Églises membres et aux responsables politiques, culturels et économiques. Ce blog, qui fait partie de la communication institutionnelle de l'EERS, poursuit les trois objectifs stratégiques suivants :

1. Préparer des impulsions théologiques sur des questions sociétales, éthiques et ecclésiologiques pertinentes pour les Églises membres.
2. Offrir aux professionnelles et aux professionnels de l'Église et à toute personne intéressée par la vie de l'Église un forum de discussion, sur le site internet et sur les réseaux sociaux, animé par une modératrice ou un modérateur.
3. Fournir des prises de position et des réflexions, classées par thèmes, à un public averti qui cherche un point de vue ecclésial sur des questions d'actualité par le biais des réseaux sociaux, de la newsletter et du blog.

Les articles de blog sont classés en cinq catégories : religion et foi, culture et vie, économie et environnement, politique et droit. Des recensions d'ouvrages théologiques (ou de disciplines voisines) y sont publiées hebdomadairement. Près de 40 contributions et 22 recensions ont été mises en ligne durant l'année sous rapport.

Les prises de position « Too Big to Fail » et « Pas d'aumônerie musulmane ? » du Conseil complètent les positions du Conseil tirées des archives de la FEPS/EERS. À partir de mars 2024, toutes les prises de position du Conseil de l'EERS et de la FEPS seront accessibles et pourront être retrouvées grâce à la recherche plein texte.

De plus, deux podcasts sont mis en ligne en alternance : la première semaine, un épisode de « Difference », une discussion avec des collaboratrices et des collaborateurs ecclésiaux sur des projets d'innovation, des évolutions et des défis actuels ; la semaine suivante, un épisode d'« Explore », un débat de fond sur un sujet théologique.

La phase d'essai, menée entre août et novembre, a été évaluée fin décembre. Cette évaluation montre qu'il faudra rendre « Explore » plus accessible et simplifier la présentation de son contenu en pensant à un public non théologien et aux professionnelles et professionnels. Les contributions des blogs atteignent entre 150 et 700 lectrices et lecteurs. C'est surtout leur mise en page qui demandera des adaptations. Le concept du blog règle par ailleurs la planification des publications sur les réseaux sociaux.

Du point de vue du contenu, le calendrier de la rédaction est principalement dicté par les objectifs de législature du Conseil et par les axes thématiques prioritaires du Centre de compétences.

Pour 2024, il est prévu de mettre en ligne une quarantaine d'épisodes pour les podcasts, une quarantaine d'articles sur le blog, et une quarantaine de recensions. De plus, la question de l'éthique de la paix fera l'objet d'un traitement de fond, qui donnera lieu à une publication sur le blog et à des posts adaptés aux différents canaux de communication (Instagram, LinkedIn, Facebook, podcast). À partir de Pâques 2024, le blog sera disponible en trois langues (F/D/E).

1.7 Recensement des flux financiers

En 2022, le Conseil a recensé les flux financiers de 2019 à 2021 entre les Églises membres ainsi que les flux vers les organismes externes. Les résultats ont été évalués début 2023 en collaboration avec la commission des finances du Conseil.

En mars, le Conseil a présenté les résultats de l'enquête à la Conférence des présidences d'Église et en juin, la CPE a discuté en même temps de ces résultats et de ceux de l'étude d'Ecoplan de 2020. Dans le cadre de cet échange, certaines présidentes et certains présidents ont parlé de la situation financière de leur Église et présenté des pistes de solution.

La CPE a suggéré de mener une discussion pour décider s'il fallait que l'EERS fasse état dans son rapport des importantes contributions des Églises à des tâches non ecclésiales dont bénéficie l'ensemble de la société dans toute la Suisse.

En outre, la CPE estime qu'il serait judicieux de réaliser une analyse détaillée du secteur Formation et professions, en collaboration avec le comité stratégique.

2. Être Église protestante avec d'autres

2.1 Œcuménisme en Suisse

2.1.1 Conférence des évêques suisses (CES) et Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ)

Après la retraite commune de la CES et de l'EERS fin 2022, la prochaine rencontre des délégations a été fixée au printemps 2024.

Le 12 septembre, une équipe de recherche du séminaire d'histoire de l'université de Zurich a présenté les résultats du projet pilote visant à retracer l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis 1950. Dans le contexte de la culture œcuménique du dialogue et de l'intérêt mutuel cultivé depuis des décennies, le nouveau directeur du secteur des relations extérieures a participé à la présentation. Ce rapport constitue la base des recherches qui se poursuivront ces trois prochaines années. Le projet pilote a été réalisé sur mandat de la CES, de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et de la Conférence des unions des ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS). Par ailleurs, deux rencontres ont eu lieu avec la présidente et le nouveau secrétaire général de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ). Les discussions ont porté principalement sur des sujets d'intérêt commun dans le domaine de la pastorale spécialisée et des affaires publiques.

2.1.2 Rencontres de délégations intraprotestantes

La rencontre annuelle des organes opérationnels du Réseau et de l'Alliance évangéliques suisses (SEA-RES) et de l'association freikirchen.ch s'est déroulée le 29 mars 2023 à Berne. Pour sa part, l'EERS a transmis des informations sur la conversion pendant la procédure d'asile et sur la révision de la loi sur l'asile.

Le 9 novembre, les délégations se sont réunies Berne pour leur rencontre annuelle au niveau présidentiel, à l'invitation de freikirchen.ch. L'EERS était représentée par la présidente, le conseiller responsable du dicastère Relations et œcuménisme et le directeur du secteur des relations extérieures. La rencontre a été consacrée à un échange sur des sujets d'actualité, tels que l'organisation d'un Forum chrétien en Suisse alémanique en 2024, l'organisation d'une manifestation avec l'Alliance pour le dimanche au Forum politique, le conflit en Israël/Palestine. Freikirchen.ch a informé sur la publication de thèses portant sur l'avenir de la mission ; cette question sera approfondie lors de la prochaine rencontre au niveau opérationnel, le 21 mars 2024. La partie informative de la rencontre a notamment comporté des informations sur des activités dans le domaine de la prévention contre la violation des limites, sur le changement au sein du Conseil des religions, sur le 4^e Congrès de Lausanne sur l'évangélisation mondiale (septembre 2024, Séoul, Corée) ainsi que sur le travail médiatique.

2.1.3 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC)

Sous le patronage de la CTEC, les Églises suisses ont organisé le 24 février 2023 une célébration œcuménique de prière à la collégiale de Berne, tout juste un an après le début de la guerre en Ukraine. Des représentantes et des représentants des communautés ukrainiennes en Suisse avaient aussi été invités. Le président du Conseil national, Martin Candidas, a prononcé une allocution de bienvenue. Les Églises, les paroisses et les communautés locales ont été invitées à organiser leur propre célébration pendant le week-end du 24 février ou à reprendre des parties de la liturgie proposée par la CTEC. Elles sont nombreuses à avoir accepté cette offre avec reconnaissance. L'Union des villes suisses a invité à faire sonner les cloches (glas) avant de respecter une minute de silence le matin du 24 février. Plusieurs pays européens ont accompli le même geste.

L'assemblée plénière des 23 et 24 juin 2023 s'est tenue à Lugano à l'invitation de l'Église syriaque orthodoxe et de la paroisse catholique romaine Santa Maria di Pazzalino de Lugano ; outre les tâches statutaires et la réflexion thématique, le programme comprenait une célébration œcuménique. Le 17 novembre, le membre du Conseil responsable de la délégation de l'EERS à l'assemblée plénière de la CTEC a organisé, pour la première fois depuis longtemps, une séance préparatoire avant la deuxième assemblée de l'année 2023. Cette dernière a eu lieu le 22 novembre à Zoug. L'après-midi du 22 a été consacré à la remise du prix Oecumenica 2023 dans le cadre d'un culte, prix décerné pour l'application ACross Davos de la Communauté de travail des Églises chrétiennes de Davos. L'assemblée s'est poursuivie par une discussion avec Christoph Schuler, de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse (ECCS), qui a fait part de ses expériences au Comité central du COE.

2.2 Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE)

La collaboration de l'EERS au sein de la CEPE, qui se déroule dans différents contextes et organes thématiques, a été aussi riche et variée qu'à l'accoutumée. La présidente de

l'EERS est membre du Conseil de la CEPE et le directeur du secteur des relations extérieures en est membre suppléant.

2.2.1 Cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg

Le Conseil de la CEPE a décidé de ne pas marquer les 50 ans de la Concorde par un événement unique, mais de soutenir des colloques, des exposés et des présentations décentralisés organisés dans le cadre de synodes. Les événements mentionnés ci-après sont ceux auxquels l'EERS a participé.

La réunion du Conseil de la CEPE les 8 et 9 mars 2023 à Debrecen (Hongrie) a permis de présenter plusieurs rapports intermédiaires sur des documents prévus pour l'assemblée générale de 2024, et de transmettre des informations sur la planification de cette assemblée. Du 9 au 11 mars, un colloque universitaire à l'occasion des 50 ans de la CEPE a aussi été organisé à Debrecen. Les membres suppléants du Conseil ont également été invités à cette occasion. Le colloque a été bien fréquenté par des participantes et des participants locaux. Plusieurs doctorants de la région ont animé des ateliers. Les principaux exposés ont été présentés par le professeur Michael Weinrich, par l'évêque Tamas Fabiny, par l'évêque Heike Springhardt, par Stephanie Dietrich, Ulrich Körtner et Christiane Tietz. La présidente de l'EERS a également participé à la séance du Conseil de la CEPE, qui s'est tenue à Sibiu (Roumanie) du 31 août au 2 septembre, ainsi qu'à sa séance extraordinaire en ligne, le 14 novembre.

Sur le chemin du retour du colloque de Debrecen, la présidente de l'EERS et l'ancien directeur du secteur des relations extérieures ont pris part, le 12 mars, à un culte à Budapest afin d'entretenir les relations avec l'Église réformée de Hongrie ; à cette occasion ils ont rencontré Zoltan Balog, évêque du district de Budapest, ainsi que le président du Synode de l'Église réformée de Hongrie. La présidente de l'EERS a assuré la prédication.

La CEPE a célébré le cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg en organisant une rencontre des responsables d'Églises issus des 95 Églises membres, les 4 et 5 juillet 2023 à Vienne sur le thème « La mission des Églises protestantes dans l'Europe d'aujourd'hui ». Quelque 80 responsables d'Églises issus des Églises luthérienne, réformée, unie et méthodiste, dont la présidente et le vice-président de l'EERS, ont répondu à l'invitation et assisté à la célébration et aux échanges. La présidente du synode de l'EERS a participé à la rencontre des présidences de synode à Bad Herrenalb, également organisée par le secrétariat de la CEPE.

En collaboration avec la CEPE, l'EERS (secteur des relations extérieures et secteur des questions théologiques et éthiques) a organisé du 3 au 5 novembre 2023 à la maison de paroisse Johannes de Berne la célébration commémorative du cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg, placée sous le signe de la recherche de la paix (Jr 29,7), de la question du vivre-ensemble en Europe et des conséquences éthiques de la « diversité réconciliée » (« Suchet der Stadt Bestes (Jer 29,7) Wie miteinander in Europa? Ethische Konsequenzen 'versöhnter Verschiedenheit' »). La soixantaine de participantes et de participants venait de dix pays d'Europe et de quelque 25 Églises différentes. L'EERS avait réservé trois places pour des membres des groupes de dialogues doctrinaux et d'études de la CEPE ; Paola Schellenbaum (Église évangélique vaudoise, Côme), la pasteure et professeure Jennifer Wasmuth (université de Göttingen) et le vicaire épiscopal Daniel Zikeli (paroisse luthérienne AB de Bucarest) ont saisi cette opportunité avec reconnaissance. Les principaux exposés ont été présentés par la présidente du Conseil de l'EKD, Sandor Fazakas, par Dieter Kraus, Elisabeth Parmentier et Christine Schliesser. Une table ronde réunissant cinq personnes ve-

nant des groupes régionaux de la CEPE ainsi que trois ateliers ont complété cette manifestation qui s'est achevée par le culte du Synode. Les exposés présentés à cette occasion ont été publiés en décembre, conjointement avec d'autres actes de manifestations commémoratives de la CEPE, par le service de presse protestant en Allemagne. Cet événement à Berne a ouvert de nouvelles perspectives pour le développement de la CEPE, qui seront reprises par l'assemblée générale en 2024.

2.2.2 Travail par projets et travail des groupes régionaux

Outre le concours apporté par les personnes issues des Églises membres aux groupes régionaux (Conférence des Églises riveraines du Rhin CERR-KKR, groupe d'Europe du sud-est, Conférence des Églises protestantes des Pays latins d'Europe CEPPLÉ), des représentantes et des représentants de l'EERS ont participé aux manifestations suivantes, en lien avec divers processus d'étude et organes :

- Le chargé des questions théologiques et éthiques a participé du 1^{er} au 4 décembre 2022 à la consultation sur le processus d'étude « Christian Speaking of God » (Parler de Dieu à partir du christianisme) à Bad Vöslau (Autriche).
- La pasteure Barbara Damaschke a participé à la consultation « Sexuality and Gender » (Sexualité et genre) qui s'est tenue à Dresde du 23 au 25 février 2023.
- La présidente du Synode Evelyn Borer a représenté l'EERS lors de la rencontre européenne de quelque 60 membres de Synodes, du 28 septembre au 1^{er} octobre 2023 à Bad Herrenalb (Allemagne). Cette 4^e Rencontre européenne de membres de Synodes, organisée par l'Église protestante de Baden conjointement avec la CEPE, aurait dû se tenir avant la pandémie, suite à la 3^e Rencontre qui avait eu lieu à Berne durant l'année de la Réforme, en 2017.
- La rencontre annuelle du groupe de la CEPE Young Theologians in Communion s'est déroulée du 8 au 10 octobre à Leipzig ; les deux étudiants en théologie zurichois Benjamin Herrmann et Felix Kuhn-Berki y ont participé avec un mandat de l'EERS. Le groupe a discuté des processus d'étude actuels de la CEPE et a pu dialoguer avec des représentantes et des représentants de l'Église locale.

2.3 Œcuménisme dans le monde

2.3.1 Conseil œcuménique des Églises (COE)

La présidente de l'EERS et le directeur du secteur des relations extérieures (jusqu'au 31 mai 2023) ont pris part à l'installation du pasteur Jerry Pillay au poste de secrétaire général du COE à Genève le 17 février 2023, de même que la présidente de l'EPG, Eva Di Fortunato, et le président de la CER, Jean-Baptiste Lipp. La présidente de l'EERS a prononcé une allocution de bienvenue à cette occasion.

La rencontre en ligne des personnes chargées des questions œcuméniques des Églises membres du COE, qui s'est déroulée du 21 au 23 mars, était destinée à préparer la première session du Comité central après l'assemblée du COE de Karlsruhe en juin 2023, ainsi qu'à présenter le secrétaire général Jerry Pillay, entré en fonction quelques semaines auparavant. La gestion du conflit avec l'Église orthodoxe russe y a également été évoquée.

Le 20 novembre, l'équipe du secteur des relations extérieures a consacré toute une journée à faire connaissance avec les collaboratrices et collaborateurs de divers départements du COE à Genève au niveau opérationnel, ainsi qu'à visiter l'Institut œcuménique de Bossey.

2.3.1.1 Collaboration avec le secrétariat général

Le 7 septembre, le secrétaire général du COE Jerry Pillay s'est rendu à Berne à l'invitation de la présidente de l'EERS. Le programme, auquel a également participé le directeur du secteur des relations extérieures, comportait un entretien avec l'ambassadeur Simon Geissbühler et son équipe (Division Paix et droits de l'homme du DFAE), une visite au Palais fédéral et une visite guidée de la collégiale de Berne.

À l'invitation du secrétaire général Jerry Pillay, la présidente de l'EERS a participé au voyage d'une délégation du COE en Arménie du 18 au 22 septembre dans le but d'alerter le monde sur la crise humanitaire frappant la population arménienne dans le Haut-Karabagh et de témoigner de la solidarité des Églises membres du COE à l'égard de l'Église arménienne. Le jour même de l'attaque de l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabagh, la délégation était en visite dans le corridor de Latchine dont le blocus empêchait tout accès à la région. Les efforts entrepris par les autorités suisses pour attirer l'attention sur la persécution de quelque 120 000 chrétiennes et chrétiens et pour s'engager en faveur de l'Arménie se poursuivent. L'EPER apporte une aide d'urgence sur place.

2.3.1.2 Institut œcuménique de Bossey

L'Institut œcuménique de Bossey accueille chaque année quelques dizaines d'étudiantes et d'étudiants du monde entier pour les former à la culture et aux thématiques du dialogue œcuménique. Cette formation unique en son genre pour contrecarrer les fortes tendances confessionnalistes et fondamentalistes dans les Églises membres, est au bénéfice d'un programme de bourses, mais celles-ci sont réservées à des Églises du Sud et de l'Est. L'EERS soutient ce programme résidentiel de diverses manières et en bénéficie aussi, par exemple lorsque des étudiantes et des étudiants rendent visite aux paroisses pendant l'Avent. Pour la première fois durant l'année sous revue, l'EERS devait accorder une bourse, son intention étant de faciliter l'accès des étudiantes et étudiants de Suisse aux cursus proposés par Bossey, et ainsi de leur offrir une expérience unique de vie et d'apprentissage œcuménique dans un environnement international diversifié. La bourse pour l'année académique 2024-2025 a été attribuée à un étudiant en théologie de l'université de Zurich.

2.3.1.3 Assemblée 2022 à Karlsruhe

Au premier trimestre, la chancellerie a finalisé le rapport d'ensemble et le décompte de projets à l'attention du Synode de juin 2023. Les deux documents ont été remis au Synode d'été 2023 pour information. En 2024, une réunion de réseautage sera organisée pour les participantes et participants suisses à l'Assemblée afin que le travail de fond sur les thèmes de l'Assemblée puisse se poursuivre.

2.3.1.4 Comité central

Le directeur du secteur des relations extérieures, en tant que délégué de l'EERS, et la présidente de l'EERS, à titre consultatif, ont participé au nom de l'EERS à la réunion du Comité central qui s'est tenue à Genève du 21 au 27 juin 2023. Il s'agissait de la première réunion de ce Comité, élu lors de l'Assemblée de Karlsruhe, dans les locaux du COE à Genève. La transmission des informations utiles et nécessaires aux nouveaux membres a reçu une attention toute particulière. Plus de 70 conseillères et conseillers (parmi lesquels la présidente de l'EERS) étaient présents, soit près du double du nombre habituel. La délégation russe était au complet. Le soir du 23 juin, l'EERS a offert au Comité central une réception saluée et appréciée dans les jardins du COE. L'exposition réalisée par l'EERS pour l'Assemblée de

Karlsruhe (Swiss Disciples) ainsi que la carte de la Suisse œcuménique avaient été installées pour l'occasion dans le hall du Centre œcuménique, et y sont restées tout l'été.

Le COE a publié un long entretien avec la présidente de l'EERS à l'occasion de sa première participation au Comité central en qualité de membre. La présidente a siégé au comité de pilotage du projet Green Village (avec Rolf Berweger en tant que conseiller), et le directeur du secteur des relations extérieures a participé au Pension Fund Committee. Lors de cette réunion, deux réformés de Suisse ont été élus à des commissions du COE : Emma van Dorp (Commission Foi et Constitution et Commission ECHOS Jeunes dans le mouvement œcuménique) ainsi que Reinhold Bernhardt (Commission de l'éducation et de la formation œcuménique). À l'issue de la réunion du Comité central, le secrétaire général Jerry Pillay a invité les Églises membres et partenaires du COE à désigner des personnes pour siéger au sein de la nouvelle Commission sur le changement climatique et le développement durable. Lors de la réunion du Comité exécutif du COE à Abuja (Nigeria) en novembre 2023, la pasteure suisse de l'Église évangélique méthodiste, Sarah Bach, a été élue à la Commission. L'EERS a donné mandat à ces trois personnes pour leur permettre de siéger aux Commissions du COE.

2.3.1.5 Comité de pilotage du projet Green Village

La présidente de l'EERS a participé en tant que membre du Comité central du COE aux réunions du comité de pilotage du projet Green Village le 5 septembre et le 10 octobre. Rolf Berweger, ancien président du Conseil de l'Église réformée du canton de Zoug, soutient depuis le début cet énorme projet de construction (voix consultative).

2.3.1.6 Pension Fund Committee

En tant que nouveau directeur du secteur des relations extérieures, Martin Hirzel a pris en août la succession de Serge Fornerod en qualité de représentant de l'employeur au sein de cette Commission qui se réunit une à deux fois par an et travaille le reste du temps par voie électronique.

2.3.2 Communion mondiale d'Églises réformées (CMER)

2.3.2.1 Secrétariat général

Le 5 novembre, le directeur du secteur des relations extérieures s'est rendu à Rome pour participer, de même que la nouvelle ambassadrice de la Confédération suisse près le Saint-Siège, Manuela Leimgruber, à l'inauguration officielle du Bureau œcuménique réformé de la CMER ainsi qu'au culte d'installation de la responsable de ce bureau, Tara Curlewis, qui est également pasteure de l'Église d'Écosse à Rome.

Le 29 novembre, la présidente de l'EERS, le directeur du secteur des questions théologiques et éthiques et le directeur du secteur des relations extérieures ont visité les bureaux de la CMER à Hanovre et se sont entretenus avec Hanns Lessing, secrétaire général en exercice, Muna Nassar, secrétaire exécutive responsable de la mission et du plaidoyer, Philip Vinod Peacock, secrétaire exécutif responsable de la justice et du témoignage, et Phil Tanis, secrétaire exécutif responsable de la communication et des opérations. Il s'agissait de découvrir les projets actuels et les méthodes de travail de la CMER, et de discuter de la position controversée de cette dernière face à la guerre en Israël et dans la bande de Gaza. Le pasteur Setri Nyomi, qui avait déjà occupé la fonction secrétaire général précédemment, a été élu à ce poste à compter du 1^{er} janvier 2024.

2.3.2.2 Comité exécutif de la CMER

Le Comité exécutif de la CMER a tenu sa réunion à Johannesburg du 20 au 24 mai 2023 et a principalement discuté des sujets suivants :

- Planification de la prochaine assemblée générale, prévue en octobre 2025 dans le nord de la Thaïlande : il sera notamment nécessaire de réexaminer l'ampleur du programme prévu, la durée de l'Assemblée (actuellement 10 jours) et son financement, car les Églises d'Asie ne seront pas en mesure de trouver les mêmes montants que pour l'assemblée précédente.
- Avenir du modèle de gouvernance actuel de la CMER : une recommandation a été approuvée, demandant de mettre fin au modèle de secrétariat général collégial et de nommer un secrétaire général ou une secrétaire générale par intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le rapport d'une commission spéciale avait relevé la nécessité « d'améliorer le management, l'obligation de rendre des comptes et les capacités à tous les niveaux ».
- La réunion a notamment été enrichie par une rencontre avec les initiatrices et les initiateurs de certains des programmes soutenus par la CMER qui visent à encourager la justice fiscale et à lutter contre la fraude fiscale en Afrique, ou qui visent à former les membres des Églises du Sud à leur travail de lobbying dans leur région.

Lors de la réunion extraordinaire en ligne du Comité exécutif le 2 novembre 2023, Setri Nyomi a été élu secrétaire général par intérim. Il avait déjà été secrétaire général de l'ancienne Alliance mondiale réformée (AMR) et de la CMER d'avril 2000 à août 2014. Il entrera en fonction en janvier 2024 et occupera son poste jusqu'à la prochaine assemblée générale d'octobre 2025 en Thaïlande. L'ancien secrétariat général collégial, qui se composait des secrétaires exécutives et des secrétaires exécutifs de la CMER, cédera ses tâches de direction dès le retour de Setri Nyomi.

2.3.2.3 Centre International John Knox à Genève

La CMER a signé un accord de collaboration avec l'EERS permettant à cette dernière de défendre les intérêts de la CMER dans le projet de rénovation du Centre international John Knox et de son futur travail à Genève. Ce projet a également été présenté le 8 mai 2023 à l'Assemblée générale de l'association du Centre international réformé John Knox. Il est prévu de transformer l'association du Centre international réformé John Knox en une fondation. Serge Fornerod a été réélu membre du comité et assumera ce rôle jusqu'à ce que l'EERS puisse déléguer son successeur, c'est-à-dire pas avant la prochaine Assemblée générale en mai 2024. Un statut de membre ordinaire au sein de l'association a été demandé pour Martin Hirzel à titre provisoire. Celui-ci a mené divers entretiens sur l'avenir du Centre. Une rencontre a eu lieu à Genève avec la présidente de l'association, Elizabeth Böhler-Goodship, le 16 octobre.

2.3.2.4 CMER Europe

La rencontre du Conseil de la CMER Région Europe du 4 au 7 mai 2023 à Thessalonique, la première depuis la pandémie de COVID-19, a rassemblé près de 30 personnes, dont la présidente de la CMER, Najla Kassab. L'évêque de l'Église réformée d'Ukraine subcarpatique a fait un rapport sur la situation de son Église dans l'Ukraine ébranlée par la guerre. Najla Kassab a également témoigné de la situation dans son pays et en Syrie. L'ancien directeur du secteur des relations extérieures a relaté quelques moments forts du voyage de l'EERS au Liban avec l'EPER en avril 2023. Les statuts de la CMER Région Europe ont été mis à jour et révisés. Toutes les modifications suggérées par l'EERS ont été adoptées.

Un entretien entre le nouveau directeur du secteur des relations extérieures et la présidente de la CMER Région Europe, Martina Wasserloos-Strunk, s'est tenu sur Zoom le 25 septembre et a permis à ces deux personnalités de faire connaissance. À cette occasion, il a été proposé d'organiser la prochaine réunion du Conseil de la CMER Région Europe en Suisse du 13 au 15 juin 2024. D'autres entretiens avec Martina Wasserloos-Strunk dans l'optique des préparatifs et de la recherche d'un lieu approprié pour cette réunion ont eu lieu en ligne le 9 octobre et le 8 novembre. Dans l'intervalle, le choix s'est porté sur l'hôtel Bol-dern, avant tout en raison de sa proximité de l'aéroport de Zurich.

2.3.3 Conférence des Églises européennes (CEE)

La réunion des chargés des questions œcuméniques des Églises membres de la CEE s'est tenue à Bruxelles du 6 au 8 février 2023. L'ordre du jour comportait les points suivants : assemblée générale de la CEE à Tallinn (Estonie) en juin 2023 ; pertinence de la théologie publique aujourd'hui en Europe ; évolution des relations entre l'Église et l'État en Europe ; rapports entre les Églises et les institutions européennes. Par ailleurs, la réunion a permis de présenter la nouvelle initiative de la CEE « Pathways to Peace » (Jalons vers la paix), qui englobe un plan pluriannuel pour les Églises d'Ukraine et de Russie, destiné à encourager la réconciliation.

L'assemblée générale a eu lieu à Tallinn, capitale de l'Estonie, du 14 au 20 juin 2023. La première réunion de la délégation de l'EERS composée de Tobias Adam (délégué au Synode, ZH), du pasteur Jean-Baptiste Lipp (CER, VD) et de la pasteure Katharina Vollmer (EPG), s'est tenue le 20 février. Elle a servi à faire connaissance, à tirer au clair des questions logistiques (voyages, hôtels, inscription) et à découvrir le déroulement du programme, des méthodes et des thèmes de l'assemblée générale de la CEE. La deuxième réunion de la délégation a eu lieu sur Zoom le 30 mars, et la troisième le 11 mai à la chancellerie de l'EERS ; à cette occasion, le projet de mandat à l'attention du Conseil de l'EERS a été adopté et la nouvelle initiative de la CEE « Pathways to Peace » a été discutée. La quatrième et dernière réunion préparatoire avant l'assemblée générale s'est tenue sur Zoom le 1^{er} juin pour discuter de l'Assembly Handbook, de l'Assembly Report, d'autres documents ainsi que des mesures de communication de l'EERS. Lors de la réunion de debriefing faisant suite à l'assemblée générale de la CEE, le 8 septembre à Berne, des remerciements ont été adressés à la délégation pour son grand engagement. Les membres de la délégation ont échangé sur les impressions qu'ils avaient retirées de l'assemblée et ont discuté de l'exécution de leur mandat ainsi que du rapport écrit soumis au Conseil de l'EERS à sa séance des 24 et 25 octobre. Lors de cette séance, le Conseil a également donné décharge à la délégation pour son mandat. Le 7 novembre, la délégation a présenté par oral son rapport au Synode d'automne de l'EERS.

2.4 Relations bilatérales

2.4.1 Rencontre avec l'Église presbytérienne américaine (PC USA)

La PC USA emploie des agentes et agents de liaison (liaison officers) dans plusieurs régions du monde pour observer l'évolution d'autres Églises et développer si possible des collaborations. Du 1^{er} au 3 mai 2023, Alethia White (Berlin), agente de liaison pour l'Europe, ainsi que Luciano Kovacs (Turin), coordonnateur de PC USA pour l'Europe et le Proche-Orient, ont rendu visite à l'EERS. Ils ont rencontré plusieurs responsables des Églises membres BEJUSO, BS-BL, SG et ZH dans des domaines susceptibles de déboucher sur une collaboration intéressant la PC USA (LGBTQ+, Communautés bleues, travail au service

des personnes migrantes ou réfugiées, Églises de la migration et racisme, lutte contre la pauvreté, etc.) Après une évaluation interne, ils reprendront contact avec l'EERS et les Églises membres avec des propositions sur divers sujets d'intérêt commun.

2.4.2 Synode de l'Église protestante en Allemagne (EKD)

L'assemblée des membres du Synode de l'EKD, composée des Églises membres et invitées de l'Union des Églises protestantes (UEK), s'est déroulée le 13 novembre à Ulm dans le cadre des réunions regroupées du Synode de l'EKD, de l'Église protestante luthérienne unie d'Allemagne (VELKD) et de l'UEK. L'Union des Églises protestantes de l'EKD (UEK) est la communion des Églises unies et de confession réformée et luthérienne de l'EKD. L'assemblée de l'UEK, la première du genre, s'est tenue à la place des anciennes conférences plénières. À cette assemblée, la présidente de l'EERS, également en sa qualité de membre du Conseil de la CEPE, a présenté une intervention intitulée « 50 Jahre Leuenberger Konkordie : Wo stehen wir Evangelische bei der Verwirklichung der Kirchengemeinschaft? » (Cinquantième de la Concorde de Leuenberg : nous, les protestants, où en sommes-nous de la réalisation de la communion ecclésiale ?).

2.4.3 Journée de l'Église protestante en Allemagne (DEKT)

La réunion constitutive du groupe de liaison de l'EERS s'est tenue le 8 mai 2023 sur Zoom : la pasteure Judith Borter (BL), les pasteurs Thomas Bachofner (TG) et Matthias Eichrodt (SH) ont rencontré le pasteur Daniel Schmid Holz (FORMATIONplus) et la collaboratrice chargée du dossier de la DEKT, Eva-Maria Walther, afin d'échanger au sujet de leur mandat et de s'informer sur les procédures relatives à la DEKT. Matthias Eichrodt a été détaché à l'Assemblée présidentielle de la DEKT pour les deux premières années. La deuxième réunion du groupe de liaison de l'EERS a eu lieu sur Zoom le 25 septembre, en prélude à l'Assemblée présidentielle de la DEKT des 19 au 21 octobre 2023 à Fulda, à laquelle Matthias Eichrodt a assisté. Judith Borter et lui ont également participé le 27 septembre à la réunion en ligne d'évaluation du Comité international permanent (SIA) de la DEKT. L'ordre du jour de l'Assemblée présidentielle comportait une évaluation de la 38^e DEKT à Nuremberg en 2023, une convention sur les thématiques et le choix d'un verset pour la 39^e DEKT qui aura lieu à Hanovre du 30 avril au 4 mai 2025 sous le titre «Mutig – stark – beherrscht» (Avec entraînement, force et courage), ainsi que des délibérations portant sur le processus d'avenir déjà engagé par la DEKT et sur les élections à la présidence et à l'Assemblée présidentielle.

2.4.4 Relations ecclésiales avec le Proche-Orient et l'Asie

Du 18 au 25 avril 2023, une délégation de l'EERS et de l'EPER, l'œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse, s'est rendue au Liban, pays secoué par les crises. Sur place, elle a pu constater de visu l'aide apportée quotidiennement par des partenaires ecclésiaux à des milliers de personnes, tant au Liban qu'en Syrie, et recevoir de nombreuses informations sur la détresse actuelle du pays, en proie aux conséquences de l'explosion survenue au port de Beyrouth en 2020, de l'hyperinflation, et de l'afflux de réfugiés. L'accent a été mis sur les projets de collaboration de l'EPER avec les Églises (KiZA). La délégation était dirigée par la présidente de l'EERS et par Walter Schmid, président du conseil de fondation de l'EPER. Cette visite avait pour but de renouveler et de renforcer les partenariats, ainsi que de manifester un esprit d'union et de solidarité avec la Syrie et le Liban.

Des entretiens préparatoires ont été menés le 25 septembre, le 20 octobre et le 15 novembre en vue d'une consultation trilatérale (Japon, Allemagne, Suisse), qui doit avoir lieu à Tokyo (Japon) en septembre 2024, en présence de Junko Kikuchi (Conseil japonais des

Églises, NCCJ), d'Ute Hedrich (EKD) et d'Eckhard Zemmrich (association faïtière Evangelische Mission weltweit, œuvre d'entraide protestante allemande, Hambourg). Cette consultation portera sur diverses formes de théologie de la paix. Le dernier colloque avait eu lieu en Suisse (Rügel, AG) du 29 avril au 6 mai 2019.

La réunion en ligne du comité consultatif pour le projet JC2033 (Jesus Celebration 2033), convoquée par le pasteur Martin Hoegger, s'est tenue le 13 novembre, et le directeur du secteur des relations extérieures y a participé. L'ordre du jour de cette réunion, présidée par Olivier Fleury, fondateur et « spiritus rector » du projet, comportait les points suivants : rapports relatifs à des rencontres en 2023 à Rome, New York, Bethléem, Jérusalem et Istanbul ; projets pour les années 2024 et 2025, notamment à propos d'un séminaire conjoint le 8 février 2024 consacré à une célébration commune de la fête de Pâques en 2025.

2.4.5 Paroisses coréennes en Suisse

Cette année, la paroisse coréenne de Genève recherchait une nouvelle pasteure ou un nouveau pasteur, le contrat de travail avec la personne en place ayant été résilié. En août 2023, la paroisse a trouvé une solution provisoire avec une personne implantée à Zurich. Son recrutement passe par le DM, comme par le passé. En 2024, cependant, les relations vont, là aussi, évoluer, puisque la paroisse coréenne de Genève et le DM ont tous les deux exprimé le désir de donner plus d'autonomie en la matière à la paroisse.

L'EERS sera tenue au courant de l'évolution de ce dossier par la paroisse et l'Église coréenne partenaire, l'Église presbytérienne de la République de Corée (PROK).

2.4.6 Collaboration avec l'EKD, l'EPUdF et d'autres Églises

Lors du Synode de l'Église protestante unie de France (EPUdF), du 18 au 21 mai 2023 à Noisy-le-Grand près de Paris, l'EERS était représentée par le président de la CER Jean-Baptiste Lipp.

Des Églises et des organisations ecclésiales partenaires du monde entier se sont réunies le 14 juillet 2023 à Budapest pour participer à une conférence consacrée à l'avenir de l'Ukraine. La conférence était organisée par l'Église réformée de Hongrie en collaboration avec l'Église réformée de Transcarpatie (Ukraine). Cette dernière assure la protection et la prise en charge de nombreuses personnes réfugiées à l'intérieur du pays. La conférence se composait de trois panels différents qui ont présenté les perspectives et les initiatives de paix, de justice et de réconciliation venant d'Europe, du Proche-Orient, de Corée du Sud et de diverses Églises d'Ukraine. Un culte commun avec l'Église des Basses-Carpates s'est déroulé pendant la deuxième partie de la consultation. En conclusion, les participantes et les participants à la conférence ont manifesté leur volonté de continuer à se montrer solidaires de la population ukrainienne, par la prière, par l'évocation constante de la question dans le public, mais également par l'assistance financière et humanitaire.

2.5 Œuvres et organisations missionnaires

2.5.1 Projet de dialogue entre l'EPER et les Églises

Le groupe stratégique d'accompagnement du projet de dialogue de l'EPER a tenu une réunion virtuelle le 12 janvier 2023 pour discuter du projet de rapport final à soumettre au Synode. Les nombreuses observations des représentantes des Églises y ont été intégrées. Le

rapport final et le document annexé destiné au Synode ont été présentés pour information au Conseil en mars et au Synode à l'été 2023.

2.5.2 Collaboration avec les Églises (KiZA)

La pasteure Mathilde Sabbagh, de Syrie, et le pasteur roumain Joszef Kiss sont intervenus à Berne le 21 janvier 2023 lors d'une réunion de l'EPER consacrée au rôle des Églises locales en temps de crise. Le 25 janvier, les personnes invitées ont eu une entrevue avec le Conseil de l'EERS et ont également rencontré des membres du personnel de la chancellerie qui leur ont expliqué leur travail.

Lors de l'Assemblée générale solennelle du 27 au 30 janvier 2023 de l'Église réformée de Transcarpatie, tenue dans la ville ukrainienne de Berehove, l'évêque Sándor Zán Fabian ré-élu a prêté serment, tout comme les chargées et les chargés de ministère de l'Église désignés en décembre 2022. Le directeur du secteur des relations extérieures a participé à l'investiture de l'évêque Fábíán. Il a également transmis les salutations de la présidente de la CMER Région Europe, Martina Wasserloos-Strunk. L'Église réformée de Transcarpatie aide inlassablement les personnes dans le besoin et en quête de protection depuis le début de la guerre en Ukraine.

L'entretien annuel avec l'EPER relatif à la collaboration avec les Églises au Proche-Orient et en Europe de l'Est a été organisé à Zurich le 10 juillet. Les responsables de programmes KiZA ont fait rapport sur l'avancement des divers projets ainsi que sur les projets d'aide d'urgence réalisés avec les Églises partenaires dans le contexte de la guerre en Ukraine. Pour la première fois, le pasteur Martin Burkhard, chargé du soutien de l'équipe KiZA au sein du secteur Partenariat et dialogue à partir du mois d'août 2023, a également participé à cette rencontre.

Un autre entretien, le 13 septembre, a permis de faire connaissance et de présenter l'EPER ainsi que la KiZA, mais également de diffuser des informations sur le Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et en Israël (EAPPI) et sur la retraite du conseil de fondation de l'EPER en Roumanie et en Ukraine, à laquelle le directeur du secteur des relations extérieures a participé en tant que représentant du membre compétent du Conseil. Le programme de cette retraite, qui s'est déroulée du 23 au 29 octobre, incluait de nombreuses visites : Église réformée de Hongrie, centre pour personnes réfugiées ukrainiennes, projet pour les Roms à Budapest, Fondation pour la diaconie, autres projets dans le domaine de la scolarisation et de la formation pour les Roms à Brasov, à Sfântu Gheorghe et à Sibiu, ainsi que pour les réfugiées et les réfugiés ukrainiens, bureau de l'EPER en Roumanie, à Cluj. Un voyage d'un jour et demi a permis aux personnes participant à la retraite de rencontrer l'évêque Sándor Zán Fábíán de l'Église réformée d'Ukraine à Berehove, en Ukraine subcarpatique, de découvrir des projets, et de participer à un culte dominical.

2.5.3 Rencontre annuelle avec les responsables Terre Nouvelle des Églises membres

La rencontre annuelle du 16 novembre a servi à l'information et au dialogue au niveau opérationnel avec les organes de Terre Nouvelle à propos des nouveaux développements intervenus dans les dossiers des relations extérieures de l'EERS. Le colloque de l'EERS commémorant le cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg, le débat sur la mission au sein du Synode de l'EERS, la situation en Israël et en Palestine ainsi que les controverses autour de la liturgie de la Journée mondiale de prière 2024 ont été débattus, tout comme les

résultats du comité stratégique Sauvegarde de la Création, les travaux découlant de l'Assemblée du COE, les préparatifs du Forum chrétien en Suisse alémanique en 2024 ainsi que la situation des paroisses orthodoxes ukrainiennes en Suisse.

2.5.4 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS

La conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS a tenu au total quatre réunions en 2023 au cours desquelles elle a sollicité les contributions de base 2023 versées aux organisations missionnaires et adopté le rapport annuel à l'attention du Synode de l'EERS. Les organisations se sont informées mutuellement des dernières évolutions de la situation. Au cours de l'année sous revue, la préparation de l'échange de vues sur la mission en vue du synode d'automne 2023 de l'EERS a occupé une place importante. La Conférence de coordination des organisations missionnaires a élaboré un document de base qu'elle a envoyé en consultation auprès des Églises membres de l'EERS et auprès de l'EPER. Après avoir révisé ce document et l'avoir soumis au Conseil de l'EERS, elle a formulé des questions en vue de la discussion au synode et a aidé l'EERS à préparer la discussion au synode d'automne. La réunion de novembre a servi à analyser la discussion et à formuler les potentielles prochaines étapes du processus.

En raison du poste qu'il occupe à l'EPER, Martin Burkhard a quitté ses fonctions de modérateur de la Conférence de coordination des organisations missionnaires au mois d'août 2023. Pia Grossholz-Fahrni, ancien membre du Conseil synodal des Églises réformées BEJUSO et déléguée de longue date à l'assemblée de la FEPS, a repris le rôle de modératrice de la Conférence de coordination des organisations missionnaires à compter du 1^{er} septembre 2023.

2.5.5 Chrétiennes et chrétiens persécutés

Une réunion d'un nouveau groupe de travail (pas encore constitué) sur le thème « Chrétiennes et chrétiens persécutés : la liberté de religion en tant que droit humain » est prévue à l'EERS pour le 6 mars 2024.

2.6 Commission des Églises auprès des migrants en Europe (CCME)

La première partie de l'assemblée générale (AG) de la CCME s'est déroulée le 22 juin dans le cadre d'une visioconférence d'une demi-journée. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour : adoption des comptes 2022, décharge à donner au comité, adoption du budget pour 2024. L'AG s'est poursuivie du 6 au 8 novembre à Rome. 40 déléguées et délégués venant de diverses Églises et organisations proches des Églises protestantes et orthodoxes avaient fait le déplacement pour y assister ; la plupart des régions d'Europe, en particulier des États membres de l'UE, étaient représentées. Le responsable des affaires publiques et de la migration représentait l'EERS et figurait parmi les 28 déléguées et délégués ayant droit de vote.

L'ordre du jour comportait l'adoption du rapport d'activité et l'élection de nouveaux membres au comité, mais également des discussions et des décisions relatives au programme de travail et au budget 2023–2027. Sur le plan des ressources financières et de travail, la CCME reste face au défi de compenser les aides substantielles au financement que la CEE a

cessé de lui verser. Pour compléter l'ordre du jour conformément aux statuts, plusieurs contributions ont été présentées au sujet de projets d'entraide ecclésiaux destinés aux requérantes et aux requérants d'asile arrivant à Lampedusa, au sujet de la création de voies d'accès sûres à l'Europe, et au sujet de mesures contre l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée ainsi que de solutions pour « être Église ensemble » avec les Églises de la migration dans le contexte italien. Enfin, l'AG a adopté une déclaration conjointe sur la protection des personnes réfugiées en Europe.

3. La foi et la proclamation protestantes

3.1 Conférence Solidarité protestante Suisse (SPS)

Depuis le début de 2023, le comité SPS est présidé par Stephanie Gysel. Ce comité s'est réuni à cinq reprises, trois fois en ligne, une fois à Zurich et une fois à Berne.

Il convient de souligner en particulier la commémoration des 180 ans d'existence de la SPS, organisée au Tessin du 13 au 15 mai 2023. Le samedi soir, il a été possible de s'entretenir avec des représentantes et des représentants de l'Église tessinoise sur la situation locale, les réussites et les difficultés ; puis, le dimanche matin, un culte festif a été célébré à Ascona en présence d'invitées et d'invités d'honneur. L'après-midi, une passionnante visite spéciale du musée Castello a retracé l'histoire de l'Église réformée locale. Le soir, la présidente de l'EERS a prononcé une allocution avant que Mario Fischer, secrétaire général de la CEPE, ne présente un exposé sur la théologie de la diaspora.

Le 15 mai, l'assemblée annuelle des déléguées et des délégués s'est déroulée à Muralto. La motion relative à l'offrande des catéchumènes de 2024 au profit de l'Église partenaire ukrainienne a été rejetée, et le comité a été chargé de rendre le projet plus concret ; ce dernier a finalement été approuvé lors de l'assemblée extraordinaire des déléguées et des délégués qui s'est tenue en ligne à la mi-août. L'offrande des catéchumènes de 2024 servira à apporter une contribution, en collaboration avec des Églises réformées partenaires dans l'ouest de l'Ukraine, à la production d'électricité et à la sécurité alimentaire, pour et avec les jeunes.

En raison des réactions à l'assemblée des déléguées et des délégués au Tessin, le comité a décidé de se pencher sur le développement, les responsabilités et les perspectives de la SPS lors de sa retraite de la mi-novembre à Montmirail. Cette retraite a eu lieu avec le concours de Benedikt Schubert (BS) et de Karin Baumgartner (SH).

3.2 Fonds Églises suisses à l'étranger (CESE)

En 2023, le Fonds pour les Églises suisses à l'étranger a reçu un projet de l'Église suisse de Londres. Ce projet intitulé « Breakfast on the Steps » (P'tit déj sur le parvis), consiste à servir un petit-déjeuner hebdomadaire aux personnes sans domicile fixe ou isolées. Actuellement, entre 60 à 70 personnes se présentent chaque semaine au rendez-vous. Par ailleurs, un coiffeur vient une fois par mois couper gratuitement les cheveux, et des vêtements sont distribués. En répondant à certains des besoins fondamentaux des bénéficiaires, l'Église de Londres renforce leur sentiment de dignité. Par ailleurs, plus d'une vingtaine de bénévoles s'engagent pour ce projet qui est cofinancé dans le respect des critères du Fonds Églises suisses à l'étranger.

3.3 Messages à l'occasion des fêtes religieuses

En 2023, l'EERS, en la personne de sa présidente, a été très active dans les médias et sur différents canaux à l'occasion des fêtes religieuses. Ainsi, un message numérique de Nouvel An a été publié pour annoncer le verset de l'année, et un article sur le Vendredi saint est paru dans la revue «reformiert.». Pour Pâques, la présidente a rédigé une tribune consacrée aux crises qui a été publiée dans la NZZ am Sonntag. Avec sa carte de Pâques représentant des icônes peintes sur des caisses de munitions, l'EERS a lancé un appel en faveur de la paix en Ukraine ; ce message a également été diffusé sur les réseaux sociaux sous forme de reel. Pour Pentecôte, la NZZ am Sonntag a publié une tribune intitulée «Geistreiche Demokratie» (Une démocratie pleine d'esprit). En septembre, la présidente a débattu avec le président du Conseil national Martin Candinas et le journaliste Felix Reich des rapports entre l'Église et l'État ainsi que de l'importance du Jeûne fédéral, dans le podcast du reflag. Le 24 décembre, dans sa tribune de la NZZ am Sonntag, elle a fait valoir qu'un nouveau départ était toujours possible, quelles que soient nos inquiétudes.

En 2023, le calendrier numérique de l'Avent a été au cœur de la communication relative aux fêtes religieuses. En 2022, le calendrier de l'espérance avait été repris par les Églises membres, si bien qu'il avait été décidé de renouveler l'expérience l'année suivante en impliquant les instances de l'EERS. Ce calendrier, conçu comme une source d'encouragement, accompagnait la progression dans le temps de l'Avent avec 24 vidéos ; derrière chaque « porte » du calendrier, une personne proche de l'EERS présentait un livre qui l'avait encouragée, la sélection allant de l'ouvrage spécialisé jusqu'à la Bible de Zurich, en passant par des romans et des biographies, en allemand, en français ou en italien. L'EERS a publié ces vidéos sur Facebook et sur Instagram où elle a également lancé un tirage au sort permettant de remporter le livre du jour. Cette action s'est accompagnée d'une carte de l'Avent signée par la présidente et reprenant des mots d'encouragement. Par ailleurs, les contacts internationaux, les organisations partenaires et les membres du personnel ont reçu une carte de Noël avec un message de paix.

4. La célébration et la prière protestantes

4.1 Commission de liturgie et recueil de chants

En 2023, la Commission de liturgie présidée par Martin Schmid s'est réunie à quatre reprises, dont deux fois en ligne et deux fois à Berne. Outre une intense collaboration liturgique dans le cadre des cérémonies organisées pour le cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg, qui ont pris la forme de plusieurs manifestations en Suisse et dans divers lieux en Europe, la priorité a été donnée cette année au regroupement des diverses organisations liturgiques au niveau national et à la finalisation du livret de chants de l'EERS. Ce dernier projet a pris et continue à prendre plus de temps que prévu pour différentes raisons (complexité des recherches, uniformisation de l'écriture musicale, parallélisme des paroles, collaboration avec de nombreuses personnes ayant des approches différentes, traductions ardues). Composé d'une cinquantaine de cantiques, pour la plupart traditionnels, qui seront chantés dans la mesure du possible avec des paroles correspondantes dans toutes les langues nationales, ainsi que de quelques éléments liturgiques, ce recueil n'offre qu'un choix restreint ne prétendant nullement à l'exhaustivité. Dans le même temps, ce travail a montré très clairement toute la variété et la diversité du répertoire et du patrimoine liturgiques dans notre pays.

4.2 Saison de la Création

Depuis 1993, l'association œcuménique œco Églises pour l'environnement met à la disposition des paroisses et des autres instances ecclésiales du matériel pour marquer la Saison de la Création (du 1^{er} septembre au 4 octobre), chaque année sur un thème différent. En 2023, l'EERS a continué à soutenir ce travail de fond en fournissant des éléments liturgiques, y compris plusieurs ordres de culte ; cela représente une contribution importante à l'œcuménisme, à la sauvegarde de la Création et à la vie spirituelle des Églises. La thématique 2023, « Espérer pour le climat, c'est agir ! », était axée sur la question de nos sources d'espoir et sur la manière de transformer cet espoir en engagement vivant au profit de la sauvegarde de la Création. Au second semestre, la priorité a été donnée aux préparatifs de la Saison de la Création 2024 qui a pour slogan « Biodiversité – don de Dieu ! »

4.3 Bénévolat

La chancellerie de l'EERS est active au sein du groupe de travail intercantonal Bénévolat, où les spécialistes de certaines Églises membres se rencontrent pour des échanges réguliers. La personne y représentant l'EERS participe à diverses manifestations nationales portant sur le bénévolat (notamment aux rencontres du réseau benevol) et elle transmet au groupe de travail intercantonal les conclusions de ces rencontres.

Ce groupe de travail est responsable du Guide sur le travail bénévole pour les paroisses réformées (en allemand uniquement, « Leitfaden Freiwilligenarbeit ») ; d'entente avec le groupe de travail, l'EERS s'occupe désormais des tâches liées à la publication de ce guide en français prévue pour 2024.

4.4 Journée mondiale de prière (JMP)

Alors que la Journée mondiale de prière (JMP) de 2023 se focalisait déjà sur un pays au centre de l'actualité politique, Taïwan, l'année 2023 a été entièrement placée sous le signe des préparatifs de la JMP de 2024 avec une liturgie préparée par le comité JMP de Palestine. À l'instar de ce qui s'était déjà produit lors de la précédente JMP pour la Palestine il y a 30 ans, le choix de ce pays a polarisé l'opinion. Le massacre commis le 7 octobre en Israël par l'organisation terroriste Hamas et l'offensive antiterroriste massive de l'armée israélienne à Gaza qui en a découlé rendent la JMP et sa liturgie d'autant plus délicates. Le conflit armé qui fait rage depuis lors au Proche-Orient jette une ombre sur la JMP de 2024 et a suscité de nombreuses questions au sein de l'EERS, y compris lors du synode d'automne et dans le cadre des réunions des responsables Terre Nouvelle. Alors que l'Allemagne a retiré la liturgie de la JMP et a publié en début d'année une nouvelle mouture de la liturgie, l'EERS a produit un communiqué de presse et mis à disposition des personnes intéressées une série de recommandations à l'attention des Églises membres.

4.5 Droits d'auteur

L'EERS verse, pour ses Églises membres, des redevances de droits d'auteur à la Suisa (musique), à Pro Litteris (textes, photos), à VG Musikedition (photocopies de chants pour les cultes), ainsi que des redevances pour les conseils juridiques fournis par la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN).

5. L'action protestante

5.1 Diaconie

5.1.1 Diaconie Suisse

Durant l'année sous revue, ce sont toujours plus de 70 personnes qui se sont engagées pour accomplir leurs tâches au sein des organes de la Conférence Diaconie Suisse dont les travaux ont gravité autour des priorités suivantes :

- Le mandat de la Conférence Diaconie Suisse implique de poursuivre le travail relatif aux exigences minimales concernant l'exercice du ministère socio-diaconal. À cet effet, la Conférence, après concertations, a pu accorder la reconnaissance de la qualification théologique ecclésiale liée au cours de théologie pour adultes de Fokus Theologie (service de formation d'adulte des Églises réformées de Suisse alémanique). La reconnaissance de cette formation permettra dorénavant d'obtenir une qualification en théologie ecclésiale dans de nombreuses villes de Suisse alémanique.
Dans l'optique du ministère socio-diaconal, la Conférence Diaconie Suisse s'occupe également de diverses mesures de promotion de la relève. En vue de créer une base empirique, elle a publié un état des lieux chiffré de la diaconie en 2023 («Sozialdiakonie in Zahlen 2023», en allemand uniquement) qui fournit un panorama des conditions d'emploi dans le domaine de la diaconie sociale en Suisse alémanique. En outre, adossés aux travaux du comité stratégique Formation et professions, des préparatifs sont en cours en vue d'une table ronde sur la promotion de la relève ; ce rendez-vous alimentera les échanges sur les mesures de promotion des ressources humaines les plus appropriées dans le domaine diaconal.
- Diaconie Suisse continue de fournir différentes impulsions techniques et prestations pour la pratique socio-diaconale localement. Ainsi, la publication d'une brochure consacrée aux communautés bienveillantes («Caring Communities») favorise l'intérêt de la Conférence pour ces communautés et offre aux paroisses de nombreuses possibilités de s'impliquer dans un tel projet. En outre, plusieurs colloques spécialisés sont en préparation, notamment un colloque de réseautage destiné aux responsables de la diaconie en Suisse romande sur la question de la pauvreté ainsi qu'une réunion en ligne sur le thème «Hinter den Fassaden der Wohlstandsgesellschaft» (Dans les coulisses de la société de consommation).
- La Conférence Diaconie Suisse s'efforce d'entretenir divers réseaux au-delà de la diaconie interne aux Églises. Elle cultive en particulier des contacts par divers moyens avec les œuvres diaconales dont le travail lui a été présenté à plusieurs reprises (durant l'année sous revue, il s'est notamment agi des œuvres sociales du pasteur Sieber, du département Suisse de l'EPER ainsi que de la fondation diaconale Neumünster). Elle entretient aussi des relations avec le réseau des communautés bienveillantes de Suisse et avec SavoirSocial, l'Organisation faïtière suisse pour la formation professionnelle dans le domaine social.

La Conférence fait rapport sur l'ensemble de ces activités par le biais de son portail bilingue diaconie.ch / diakonie.ch qui offre en outre de nombreuses suggestions variées et rédigées dans l'optique de la pratique diaconale.

5.1.2 fondia

La Fondation pour la promotion de la diaconie de proximité dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse (fondia) rend compte directement de ses activités au Synode dans son propre rapport annuel.

Durant l'année sous revue, le conseil de fondation a entretenu des coopérations constructives avec la Conférence Diaconie Suisse. Ces deux instances ont notamment lancé un projet visant à davantage harmoniser dorénavant l'activité de soutien de la fondation ainsi que les impulsions de fond de la Conférence. À cet effet, elles ont appelé ensemble les personnes engagées au niveau de la diaconie dans l'EERS à signaler les thématiques pertinentes pour l'avenir qui permettront aux deux organismes de définir les priorités en matière d'intervention commune pour 2024.

5.1.3 Pro Mente Sana, cours ensa

Au cours de l'année sous revue, deux réunions de réseautage ont eu lieu avec les déléguées et les délégués des Églises membres. La première réunion a notamment rappelé le contenu des cours ensa ainsi que la procédure à suivre pour l'organisation de la formation dans les Églises membres. La question de l'échange de bonnes pratiques entre équipes d'instruction a également été abordée. En novembre 2023, la deuxième réunion annuelle a eu lieu en présence de Jean-Marc Thorens, partenaire responsable des relations extérieures auprès de Pro Mente Sana. Lors de cette réunion, ce dernier a été mis au courant des défis rencontrés par les Églises partenaires et a pu réfléchir à la manière de faciliter la collaboration. Ces questions continueront à être abordées dans les médias, comme cela a été le cas dans reformiert.ch qui a publié un article sur le sujet le 25 octobre 2023.

5.1.4 Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE)

Dans le cadre du renouvellement complet par le Conseil fédéral des commissions extraparlimentaires pour le mandat 2024-2027, Frank Mathwig a été confirmé en tant que membre de la CNE. En 2023, le travail de la Commission a été axé sur la prise de position « « Listes noires ». Considérations éthiques et juridiques sur la gestion appropriée des arriérés de primes maladie », ainsi que sur l'élaboration de directives relatives à la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée. La retraite annuelle de la CNE à Fribourg a porté sur le thème « Médecine de la reproduction : pour qui ? » Lors de la rencontre de la commission d'éthique germanophone (DACH, Allemagne, Autriche, Suisse) à Vienne, les discussions ont notamment porté sur la médecine et l'intelligence artificielle, sur le don d'ovules et la gestation pour autrui, ainsi que sur la santé et la justice climatique.

5.2 Aumônerie spécialisée

5.2.1 Aumônerie dans les centres fédéraux d'asile (CFA)

La première de deux rencontres nationales des aumônières et aumôniers dans les CFA s'est tenue le 7 mars à Berne et a réuni 36 personnes. En plus des discussions générales, elle a permis de traiter de deux thèmes pertinents pour le contexte de travail de l'aumônerie. Le docteur Javier Sanchis Zozaya, médecin cadre au CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois), a parlé des facteurs centraux pour la santé psychique des requérantes et des requérants d'asile et a présenté les résultats d'une étude mandatée par le SEM et dirigée par ses soins sur la prévention du suicide dans les CFA. Dans la deuxième intervention, Patricia Tanner, spécialiste à la section Hébergement et projets des régions (SnHPR) du SEM, a tout d'abord expliqué les éléments fondamentaux du système interne de gestion des réclamations, pour ensuite présenter le projet pilote Bureau de signalement externe mis en œuvre depuis novembre 2022 dans les régions d'asile de Bâle et de Zurich. La deuxième

rencontre du 7 septembre s'est concentrée sur les offres de soutien aux requérantes et aux requérants d'asile en dehors des structures des CFA. Géraldine Merz, responsable de projet du Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ), et Esther Oester, directrice de l'association Paxion – Soutien psychosocial pour personnes en fuite, ont présenté les objectifs et les offres de leurs organisations. Ensuite, la discussion a porté sur les interfaces avec le travail de l'aumônerie dans les CFA. Cette rencontre a rassemblé 21 aumônières et aumôniers ainsi que des déléguées et délégués de l'Union suisse des comités d'entraide juive (VSFJ), de la Fédération des organisations islamiques de Suisse (FOIS), de l'association QuaMS (aumônerie musulmane dans le canton de Zurich) et de la Conférence des évêques suisses (migratio).

La chancellerie de l'EERS continue à coordonner la préparation et la gestion des rencontres du Comité mixte qui regroupe les trois Églises nationales, l'Union suisse des comités d'entraide juive et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Le Comité mixte accompagne et surveille la mise en œuvre de la convention cadre commune relative à l'aumônerie dans les CFA. Depuis le milieu de l'année 2022, la FOIS participe également entièrement aux activités du Comité mixte. Ce dernier a tenu des séances ordinaires à la mi-mai et à la mi-novembre ainsi que d'autres séances extraordinaires en liaison avec la révision des fondements de l'aumônerie dans les CFA.

L'année sous revue a été marquée par les processus de révision de l'accord-cadre de 2002 et de la charte de 2009, qui forment la base de l'activité d'aumônerie des Églises et des communautés religieuses dans les CFA. Au premier semestre, le Comité mixte a élaboré un nouveau projet d'accord-cadre durant trois réunions de travail. Le processus correspondant de révision de la charte s'est déroulé au second semestre, mais sans la participation du SEM en raison du statut de ce texte. À l'issue des processus internes de consultation et d'approbation, ces deux documents de base seront signés en 2024 par les communautés religieuses participantes et l'accord-cadre également signé par le SEM.

5.2.2 Groupe de travail soins palliatifs

Outre son activité nationale de réseautage, le groupe de travail soins palliatifs a apporté une contribution thématique fondamentale au Congrès national des soins palliatifs à Bienne les 22 et 23 novembre en proposant une série d'indicateurs. Cet instrument – destiné à encourager le recours aux services de l'aumônerie – sensibilise les professionnelles et les professionnels de la santé de manière pratique à quatre domaines (sens, transcendance, identité, valeurs) à l'aide de questions et d'exemples.

Pendant ces deux jours, les visiteuses et les visiteurs du stand des soins palliatifs œcuméniques ont pu se familiariser, à l'aide de ces d'indicateurs, avec de nombreuses questions liées à la quête de sens et de destinée, au deuil et au désespoir, à la foi et à l'incertitude, au repli sur soi et à la solitude, au conflit d'identité et à la perte de contrôle, à la honte et à la culpabilité, tout en nouant un dialogue avec des membres du groupe de travail. Cette offre a remporté un franc succès.

5.2.3 Aumônerie dans les milieux de la santé

Durant l'année sous revue, le Conseil a continué à travailler à la conception d'un Bureau national œcuménique de coordination de l'aumônerie dans les milieux de la santé (SeeliG). Ce concept élaboré au sein du groupe de projet œcuménique a été présenté au printemps aux Églises membres pour une consultation détaillée. Les résultats de cette consultation montrent que le projet proposé reçoit l'assentiment d'une majorité d'Églises membres ; leurs

questions portent principalement sur les compétences de la structure de direction pressentie (conférence et comité de pilotage) ainsi que sur le financement de celle-ci.

Sur la base de la présentation d'une intervention parlementaire sur cette question lors du synode d'été 2023, un débat de principe s'est instauré à propos du projet de Bureau de coordination. Le Conseil a donc décidé d'organiser une étape intermédiaire dans le processus et d'inviter les représentantes et représentants compétents des Églises membres à une table ronde sur ce sujet. Lors des deux rencontres organisées l'une en Suisse alémanique et l'autre en Suisse romande, il a été possible de reprendre et d'approfondir la discussion relative aux attentes et aux besoins des Églises membres. Ce processus de dialogue sera poursuivi par une nouvelle table ronde au début de 2024.

Indépendamment de cela, un groupe de travail composé de Heiko Rüter, de l'Association professionnelle pour l'aumônerie et spiritual care spécialisés en milieu de santé (APA), d'Arnd Bünker (CES) et de la chargée des relations avec les Églises, qui recourra par ailleurs à des spécialistes, a prévu un colloque national œcuménique d'études pratiques sur l'aumônerie dans les milieux de la santé, visant à impliquer les aumônières et les aumôniers, mais également des responsables ecclésiaux et institutionnels, et à les faire dialoguer sur les situations parfois radicalement différentes d'un canton et d'une région à l'autre, et sur les grands défis rencontrés par l'aumônerie dans les milieux de la santé, tels que la formation et le recrutement de personnel, ou l'assurance-qualité. Ce colloque aura lieu à Fribourg les 26 et 27 janvier 2024.

5.2.4 Aumônerie de l'armée (AA)

En 2023, il a fallu mettre en œuvre la décision prise par le Synode en juin 2022, qui chargeait l'EERS de servir de trait d'union entre les Églises membres et l'armée.

Un groupe de travail national (GT AA) a été constitué avec des aumônières et des aumôniers militaires réformés qui sont engagés professionnellement en Église. Ce groupe s'est réuni à cinq reprises. Il avait et a toujours pour mission de préparer la Journée de l'aumônerie de l'armée, de mener des entretiens de recommandation avec des candidates et des candidats réformés potentiels (en 2023, 16 entretiens ont eu lieu à l'EERS), de créer du matériel publicitaire pour le service de l'aumônerie de l'armée, et de présenter l'aumônerie de l'armée dans les diverses filières de formation ecclésiales (par exemple les formations destinées aux pasteures et aux pasteurs stagiaires) ainsi que dans les chapitres pastoraux. Les Églises membres ont en outre été invitées à désigner chacune une personne de contact pour l'aumônerie de l'armée et à en communiquer le nom à l'EERS. Ces personnes ont été informées des dernières évolutions tous les trois mois lors d'une réunion en ligne, et priées de répercuter ces informations dans leurs Églises membres.

À la mi-juin, l'EERS a participé à la cérémonie de nomination et de promotion de l'armée qui marque la fin du stage de formation technique des nouvelles aumônières et des nouveaux aumôniers militaires, ainsi qu'au rapport général.

Lors du synode de juin 2023, le chef de l'aumônerie de l'armée Samuel Schmid a adressé une allocution de bienvenue aux membres du Synode. La première Journée de l'aumônerie de l'armée de l'EERS du 20 juin 2023, juste après la fin du Synode, a eu un large écho et sera renouvelée l'an prochain, le 20 juin 2024, à Berne.

Le premier rapport de l'aumônerie de l'armée, comprenant des recommandations à l'attention des Églises membres en vue de créer des bases légales, a été présenté lors du synode d'automne.

Dans l'ensemble, les efforts de ces derniers mois pour nouer rapidement des contacts avec l'armée et les aumônières et aumôniers militaires de manière ciblée à divers niveaux et au-delà des frontières linguistiques ont été couronnés de succès, et généralement, les Églises

membres sont également parvenues à maintenir le sujet dans l'actualité. Certains ajustements seront nécessaires du point de vue de l'implication des Églises membres et de la concrétisation des critères dans le cadre du processus de recommandation.

5.3 Asile et migration

5.3.1 Réunions des responsables de la migration des Églises membres

Ces réunions offrent aux responsables des Églises membres l'occasion d'échanger sur leurs activités et leurs expériences, de créer des réseaux ainsi que de dégager et d'exploiter des synergies dans le travail sur la migration. Par ailleurs, elles permettent de traiter en profondeur un à deux thèmes prioritaires pertinents pour le travail des Églises dans ce domaine, en invitant souvent des spécialistes externes. Outre les responsables de la migration des Églises membres de l'EERS, des expertes et des experts de l'EPER y participent également régulièrement. La première de deux réunions s'est tenue à Berne le 27 avril. Elle a permis de discuter des voies complémentaires d'accès existant déjà aujourd'hui pour les requérantes et les requérants d'asile en Suisse, de celles qui pourraient exister, et des critères à débattre pour une bonne pratique. Cette question a été présentée par Viktor Prestel de TC Team Consult SA, auteur principal d'une étude comparative par pays, mandatée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), ainsi que par Vanessa Tampieri, Senior Protection Assistant du HCR. La seconde réunion a eu lieu le 29 novembre, de nouveau à Berne. Le sujet principal de l'après-midi a été le statut S pour les personnes réfugiées venant d'Ukraine. Mario Gattiker, ancien secrétaire d'État du SEM, aujourd'hui expert indépendant en matière de migrations, a présenté les résultats du Groupe d'évaluation du statut S mis en place par le Département fédéral de justice et police (DFJP) et a accepté de participer à un échange approfondi sur d'autres questions pratiques relatives à l'asile et à la politique des migrations, telles que celle de l'hébergement privé.

5.3.2 Relations entre les partenaires de la migration et de la politique migratoire et l'Église

Les relations avec les responsables de la migration et d'autres collaboratrices et collaborateurs des Églises membres ont également été entretenues en dehors des réunions nationales. Ainsi, l'EERS a pris part à une rencontre de la Plateforme œcuménique romande pour l'asile et la migration qui regroupe les collaboratrices et collaborateurs du secteur asile et migration des Églises évangéliques réformées et catholiques romaines de Suisse romande.

L'EERS a renforcé sa présence et son réseau dans le domaine extra-ecclésial en participant à des réunions utiles et en entretenant activement des contacts informels, notamment avec les représentations des autorités. À l'invitation du HCR, l'EERS a ainsi pris part au Forum mondial sur les réfugiés qui se déroule tous les quatre ans et dont le dernier s'est tenu à Genève. Depuis plusieurs années, l'EERS fait partie du groupe spécialisé en droit de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Ce groupe discute des évolutions juridiques récentes concernant l'asile et les étrangers ainsi que des projets législatifs y afférents, et échange sur les expériences pratiques en matière d'asile et sur les défis posés par l'hébergement des requérantes et des requérants d'asile. Il est principalement composé de spécialistes issus des organisations membres de l'OSAR, dont l'EPER, Caritas, le HCR, la CRS, Amnesty International et d'autres organisations actives dans les domaines de l'asile et de la migration.

5.3.3 Commission fédérale des migrations (CFM)

La Commission fédérale des migrations est une commission extra-parlementaire constituée par le Conseil fédéral. Elle a pour mission légale de s'occuper de questions sociales, économiques, culturelles, politiques, démographiques et juridiques découlant du séjour de personnes étrangères en Suisse. Parmi elles figurent les requérantes et des requérants d'asile, les personnes réfugiées reconnues et les personnes étrangères admises à titre provisoire. Pour la législature 2024-2027, le chargé des affaires publiques et de la migration a été désigné en tant que membre de la CFM délégué de l'EERS dans le cadre des élections de renouvellement intégral de l'automne 2023. Durant la législature précédente, c'était le pasteur Christoph Sigrist qui siégeait à la Commission pour l'EERS.

5.3.4 Conversion religieuse pendant la procédure d'asile

Depuis les grands mouvements de réfugiés observés en 2015, la question de la conversion religieuse comme motif d'octroi d'un statut de protection dans le pays d'accueil a gagné en importance. Les Églises et l'État sont confrontés à la question – nouvelle – des conséquences politiques d'une conversion au christianisme. Aujourd'hui, certaines décisions relatives à l'asile et aux réfugiés incluent un jugement sur la pertinence et l'impact d'une conversion religieuse, ce qui fait peser des attentes élevées sur les décisionnaires, mais concerne également les Églises au moment où elles acceptent de baptiser une personne réfugiée.

Depuis 2022, l'EERS s'est à nouveau penchée plus attentivement sur la conversion et la procédure d'asile. Dans l'année sous revue, elle a engagé des démarches importantes sur ce sujet. Elle a notamment publié le 7 juin une étude intitulée « La conversion religieuse. Réflexions à partir de la théologie et de l'éthique juridique à propos de l'examen de la conversion dans le contexte de la procédure d'asile ». L'EERS fournit ainsi une réflexion de fond qui apporte des stimulations nouvelles au débat public, offre des points d'ancrage dans les discussions avec d'autres organisations ou avec les acteurs étatiques, et vise à constituer un tremplin pour d'autres projets sur ce sujet. L'étude a suscité un vif intérêt non seulement dans les médias ecclésiastiques de Suisse romande et de Suisse alémanique, mais aussi dans plusieurs médias grand public.

5.4 Politique femmes et genres

5.4.1 Conférence Femmes et Genres

En 2023, la Conférence Femmes et Genres a proposé deux journées de réflexion sur la problématique de l'égalité. Lors de sa réunion du printemps en présence de 39 personnes, elle s'est penchée, pour la première fois sous son nouveau nom, sur la thématique de l'épuisement au féminin. La Conférence en a profité pour inviter Franziska Schutzbach, spécialiste des questions de genre, à présenter un exposé intitulé « Sie laufen und werden nicht müde – oder doch? Erschöpfungssymptome benennen und strukturell verstehen » (Elles courent et ne se fatiguent pas, ou bien si ? Nommer les symptômes d'épuisement et les comprendre dans leur contexte structurel). Dans son livre « Die Erschöpfung der Frauen. Wider die weibliche Verfügbarkeit » (L'épuisement au féminin. Non à la disponibilité permanente des femmes), Franziska Schutzbach démontre que l'épuisement des femmes ne se vit pas uniquement au niveau individuel, mais qu'il a également des causes systémiques telles que le maintien de modèles traditionnels. Les participantes et les participants à la table ronde, avec Marie-Claude Ischer et Nadja Boeck, se sont demandé dans quelle mesure l'Église faisait partie de ce système misogyne et poussait, elle aussi, les femmes à bout de forces.

« Nous ne pourrions pas atteindre l'égalité si les hommes n'apportent pas aussi leur contribution. »

Cette déclaration bien sentie de Franziska Schutzbach a incité les organisatrices à planifier une journée centrée sur la collaboration des hommes et des femmes à la promotion de l'égalité. C'est la première fois qu'une organisation masculine était impliquée dans la conférence dès sa planification : la Conférence Femmes et Genres s'était en effet associée aux membres du groupe spécialisé pour le travail auprès des hommes dans le contexte ecclésial. Markus Theunert, connu pour son livre «Jungs, wir schaffen das» (Allez, les gars, on va y arriver) a été l'intervenant privilégié de ce colloque. S'appuyant sur des enquêtes statistiques, il a exposé le contexte dans lequel les hommes évoluent aujourd'hui, tiraillés entre leur identité masculine et la réalité sociale. Il a notamment mis en exergue neuf potentialités du travail auprès des hommes en Église. Au cours de la table ronde qui a suivi, Sabine Scheuter, Matthias Plattner, Ursula Vock et Nicolas Luthi ont approfondi la discussion sur le travail et l'image des hommes du point de vue ecclésial. Au sein du Synode, le comité de la Conférence Femmes et Genres s'est positionné plusieurs fois pour rappeler l'importance de l'égalité, notamment de la parité entre femmes et hommes au sein des instances de l'EERS, et pour souligner les points à prendre particulièrement en considération pour la réalisation des objectifs de la législature.

5.4.2 Fonds pour le travail des femmes

En 2023, la commission du Fonds pour le travail des femmes s'est réunie à deux reprises, une fois au mois de mai et une fois au mois de novembre. Lors de ces rencontres, elle a pu se prononcer sur le subventionnement de plusieurs projets. Elle a soutenu des projets ayant pour but de promouvoir le travail des femmes et l'égalité dans l'Église, la politique et la société. Le Fonds a notamment soutenu des initiatives telles que le circuit à la découverte des soins dans la ville d'Aarau (Care Rundgang in der Stadt Aarau) qui prévoit une visite guidée de 90 minutes des différents lieux en rapport avec les soins. Ce projet entend visibiliser un travail souvent peu valorisé. Un autre projet soutenu par le Fonds pour le travail des femmes est celui que propose l'entraide protestante féminine (Evangelische Frauenhilfe) du canton d'Argovie : un service de consultation gratuit et à bas seuil pour les personnes victimes de harcèlement sexuel, notamment au travail. De plus, outre sa contribution au projet de jubilé pour le 150^e anniversaire de Clara Ragaz, le Fonds a soutenu un projet intitulé «essen, feiern, reformieren» (manger, célébrer, réformer) pour célébrer les 60 ans de la consécration des femmes. Par ailleurs, Femmes protestantes en Suisse (FPS) a bénéficié de subventions pour deux projets (travail de fond et stratégie de communication), et a reçu 70 % des recettes de la collecte de l'année dernière.

5.5 Protection de l'intégrité personnelle : réunion de réseautage

Deux réunions de réseautage ont eu lieu en 2023. Elles étaient destinées à des collaboratrices et à des collaborateurs spécialisés dans les questions liées à l'intégrité personnelle. Lors de la séance de janvier 2023, Michael Freudiger de KrisenKompetenz GmbH a été invité pour approfondir la question de la gestion de crise. En août 2023, la question des abus spirituels a été abordée lors d'une réunion en ligne où est intervenue Regina Heyder, du Mainzer Institut, qui a présenté un exposé sur les abus et l'autodétermination spirituels (Spiritueller Missbrauch – spirituelle Selbstbestimmung). Ces réunions de réseautage sont aussi l'occasion pour les collaborateurs et collaboratrices des Églises membres d'échanger des bonnes pratiques et de favoriser le dialogue et le soutien entre les cantons.

Par ailleurs, l'EERS s'est penchée sur la question de l'intégrité personnelle dans le cadre de la révision des bases relatives à la protection de l'intégrité personnelle demandées par le Synode en novembre 2022. Dans ce cadre, l'EERS a pu réunir des collaboratrices et des collaborateurs spécialisés des Églises membres afin de préparer une nouvelle proposition à l'attention du Synode en 2024.

Parallèlement au travail avec les Églises membres, l'EERS réfléchit au développement et à l'optimisation de son site internet en lien avec ce sujet. En effet, outre le partage des documents existants au sein des Églises membres, l'EERS met maintenant à disposition tous les liens vers les services de signalement des Églises et vers les services indépendants d'aide aux victimes.

6. L'engagement public protestant

6.1 Relations publiques de l'EERS

Dans le domaine de la communication interne, le réseautage des responsables de la communication des Églises membres a été renforcé. Une rencontre pour la Suisse alémanique a eu lieu à Schaffhouse, et, pour la première fois depuis longtemps, les responsables de la communication de Suisse romande se sont réunis à Lausanne. La conférence mensuelle informelle en ligne relative à la coordination thématique entre les responsables de la communication de BEJUSO, ZH, BL, AG et SG d'une part, et l'EERS et l'EPER d'autre part, a été poursuivie et LU a rejoint le groupe. Le mandat de base continue à porter sur les relations publiques, sur les réponses individuelles à des messages de toute nature, sur la collaboration avec la présidence du Synode, la présidente de l'EERS et le Conseil de l'EERS ainsi que sur la création et la diffusion de publications, de communiqués de presse ou d'articles sur le site internet de l'EERS.

Dans la communication externe, les sujets principaux traités à la demande des journalistes ont été les finances de l'Église, les sorties d'Église, le profil réformé, les relations avec la démocratie, l'engagement pour la paix et la justice sociale et écologique. L'étude pilote relative aux abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du XX^e siècle, réalisée par l'université de Zurich sur mandat de la CES en septembre 2023, a nécessité une préparation approfondie sur le plan de la communication. De même, des concertations et des préparatifs internes ont déjà été entrepris en 2023 en vue de la publication, prévue pour janvier 2024, de la vaste étude de l'EKD sur les abus. Le deuxième supplément spécial de la Schweizer Illustrierte consacré à l'Église et à la foi a été publié pour Pâques en collaboration avec les Églises nationales de Suisse sur le thème de l'Église et des jeunes.

Dans le cadre du prochain grand projet, la communication de l'EERS rédigera et agencera en 2024 un rapport annuel destiné au grand public, qui complétera le compte rendu adressé au Synode. Les préparatifs ont déjà commencé fin 2023.

En 2023, l'EERS a soutenu plusieurs projets de communication et de diffusion médiatique sur le plan idéal et financier. Ainsi, la Commissione Mezzi di Comunicazione de la Suisse italophone évangélique réformée a bénéficié d'un soutien financier pour promouvoir la production de reportages télévisuels et radiophoniques pour la RSI ainsi que pour aider la revue « Voce Evangelica ». L'EERS encourage également « interfilm », le réseau international de dialogue entre l'Église et les milieux du cinéma, et a soutenu le festival cinématographique Visions du Réel. Elle a en outre participé financièrement au prix œcuménique du film

du Festival de Locarno. Le jury œcuménique a célébré ses 50 ans en 2023 ; cette fois, le prix a été décerné au réalisateur hongrois István Szabó à qui la présidente de l'EERS a remis le prix d'honneur dans le cadre de la réception œcuménique organisée lors du festival.

6.2 Positions évangéliques réformées

6.2.1 Dimanche des réfugiés

Lors de sa réunion du 16 novembre 2023, le Conseil suisse des religions (CSR) a rejeté la proposition visant à ce que le CSR (et non pas, comme par le passé, les trois Églises nationales et la FSCI) assume dorénavant la réalisation d'un produit approprié. C'est ainsi que, pour 2023, l'Église catholique-chrétienne a assumé, conformément à la rotation prévue, l'élaboration du message du Dimanche des réfugiés selon le schéma habituel. La communication de l'EERS a diffusé ce texte sur les canaux usuels et l'a mis en ligne sur le site internet de l'EERS. En 2024, les trois Églises nationales et la FSCI poursuivront leurs discussions sur l'avenir du message du Dimanche des réfugiés.

6.2.2 Fonds en faveur des droits humains

Diverses demandes et sollicitations de contributions de la part du Fonds en faveur des droits humains ont été examinées dans l'année sous revue. En raison des faibles recettes liées aux collectes, la plupart des demandes méritant d'être soutenues, qu'elles émanent d'organisations ou d'individus, n'ont pas pu être satisfaites. Durant l'année sous revue, un soutien a été accordé à un projet de film portant sur les droits humains, à un projet d'encouragement de la formation aux droits humains en Suisse et en Europe pour les droits humains en Biélorussie, à la Maison de la diaconie et de la solidarité à Sion ainsi qu'à une personne individuelle pour une procédure de recours.

Au printemps 2023, l'accord de 2009 avec l'EPER a été résilié. À partir du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre, l'EERS gèrera le fonds de manière autonome sur le plan opérationnel, et le Conseil étudiera des options en vue de pérenniser son existence.

6.3 Groupes d'intérêt et participation au débat public

6.3.1 Coordination avec les autorités fédérales

6.3.1.1 Modifications de la loi sur l'asile

Fin janvier 2023, le Conseil fédéral a envoyé en consultation des modifications de la loi sur l'asile (LAsi) qui auraient des conséquences directement préjudiciables pour l'aumônerie dans les centres fédéraux d'asile et donc pour les Églises nationales. Début mai, l'EERS a soumis au département compétent, le Département fédéral de justice et police (DFJP), une réponse commune à la consultation, déposée conjointement avec la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), l'Union suisse des comités d'entraide juive (VSJF) et l'Église catholique-chrétienne de la Suisse. Les Églises et la VSJF critiquent le fait que le projet conçoive l'aumônerie comme une tâche que la Confédération peut déléguer à des tiers, ce qui ferait quasiment de la Confédération elle-même un acteur religieux. Le classement de l'aumônerie sur le plan de la systématique juridique dans la rubrique « sécurité et ordre » est également problématique, tout comme, sur le plan de la politique religieuse et générale, l'introduction d'une inégalité de traitement

légale entre les communautés religieuses qui perçoivent l'impôt ecclésiastique et celles qui ne le perçoivent pas. Les Églises et la VSJF ont fini par proposer une formulation alternative pour un texte de loi relatif à l'aumônerie et par recommander une solution à la question du financement à un niveau de réglementation moins élevé.

6.3.1.2 Stratégie de collaboration internationale 2025–2028

Le 12 septembre, l'EERS a soumis aux départements compétents, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), une réponse à la consultation sur la stratégie de collaboration internationale (CI). L'EERS y salue la continuité avec la période stratégique précédente et soutient l'ampleur de l'aide humanitaire et des prestations en faveur de la reconstruction de l'Ukraine. Elle rejette cependant l'octroi de ressources à l'Ukraine au sein de l'enveloppe budgétaire de la CI, car celles-ci seraient au détriment des autres objectifs de la CI, notamment à long terme. Par ailleurs, elle réclame un relèvement progressif des dépenses pour la CI à 0,7 % et une augmentation des dépenses pour la collaboration internationale à 0,2 % du revenu national brut. L'EERS estime qu'il existe un potentiel d'amélioration en particulier dans le domaine de la cohérence des politiques et sur les questions de l'évidence et de la mesure de l'efficacité de la CI.

6.3.1.3 Modification du Code civil

Le 24 mai, l'EERS a déposé une réponse à la consultation sur les modifications du Code civil (CC) envisagées dans le domaine de la protection des adultes. Elle s'est concentrée sur les modifications concernant le statut et la protection de l'exercice de la profession des pasteurs et des pasteurs ainsi que des aumônières et des aumôniers mandatés par les Églises. Le Conseil de l'EERS se félicite de l'intention du législateur de renforcer l'attention envers les personnes adultes vulnérables ainsi que la protection de ces personnes. En revanche, il se montre en partie critique à l'égard de la réalisation de cet objectif, qui est problématique dans l'optique de l'inégalité de traitement du secret professionnel des pasteurs et des pasteurs ainsi que des aumônières et des aumôniers mandatés par les Églises. Cela concerne tout particulièrement la nouvelle disposition légale de l'obligation de participation, dont l'effet de protection pratique ne peut pas être justifié de manière plausible. La restriction du secret professionnel poursuivie dans ce contexte est critiquable du point de vue ecclésial parce qu'elle entraîne une atteinte grave aux préalables constitutifs des rapports dans l'accompagnement spirituel.

6.3.1.4 Révision partielle du droit d'exécution de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain

Le 16 août, l'EERS a déposé auprès de l'office compétent, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), une réponse à la consultation concernant les modifications envisagées pour le droit d'exécution de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH). La consultation porte sur quatre ordonnances se rapportant à la LRH entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. L'EERS se félicite en principe de l'objectif poursuivi par les modifications de ces ordonnances, qui visent à renforcer la protection des personnes participant aux études, à accroître la transparence des essais cliniques et la compétence des commissions d'éthique et à apporter des allègements administratifs. L'EERS signale cependant divers points de détail qui mériteraient d'être examinés de plus près. Ceux-ci portent par exemple sur la représentativité des groupes de personnes dans les études, la prise en compte des intérêts des personnes atteintes de maladies rares ou l'égalité de traitement des patientes et des patients ainsi que des sujets volontaires sur le plan d'une éventuelle obligation d'informer les caisses-maladie.

6.3.1.5 Modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

Le 13 octobre, l'EERS a déposé auprès du département compétent, le Département fédéral de justice et police (DFJP), une réponse à la consultation sur l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). Du point de vue de l'EERS, les modifications visant à faciliter l'accès à la formation professionnelle pour les requérantes et les requérants d'asile déboutés et les sans-papiers vont dans la bonne direction. Elle doute néanmoins de l'efficacité du projet et émet de ce fait trois recommandations d'adaptation. Celles-ci concernent le délai de dépôt des demandes pour cas de rigueur après la fin de la scolarité obligatoire, la possibilité de déposer une demande anonyme en vue d'un examen préliminaire et les dispositions restrictives de la loi sur l'asile concernant la durée de séjour pour les personnes déboutées qui remplissent les autres conditions permettant de suivre une formation professionnelle de base.

6.3.1.6 Initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime »

En octobre 2022, le Conseil avait décidé de soutenir publiquement, par des mesures de communication appropriées, l'initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime ». L'EERS s'est engagée en faveur de l'adoption de cette initiative parlementaire par des communiqués de presse, des lettres à la Commission des institutions politiques du Conseil des États, chargée de l'examen préalable, et par des contacts directs avec des décideurs politiques. Après deux échecs à la commission du Conseil des États, une majorité du Conseil des États a donné suite au projet lors de la session d'été. Ce résultat peut être considéré comme un succès remarquable au vu des majorités politiques au Conseil des États. Un article paru dans un grand journal a notamment attiré l'attention sur le soutien des Églises à cette problématique.

6.3.1.7 Réforme de la maturité : mise en œuvre du plan d'études cadre

Le 11 décembre, le groupe de travail Forum de l'éducation de l'EERS a déposé une prise de position sur la nouvelle version du plan d'études cadre des écoles menant à la maturité auprès de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP. Dans le cadre du mandat que lui a donné l'EERS, le GT Forum de l'éducation a participé aux auditions en lien avec la révision de la maturité gymnasiale. Elle a pu souscrire à la prise de position soumise conjointement en septembre 2022 par l'EERS, la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine (CCCR/RKZ) et l'Église catholique-chrétienne de la Suisse au sujet de la révision de l'ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité, qui plaide en faveur d'un renforcement des compétences éthiques et se rapportant à la religion.

6.3.1.8 10 questions – 10 réponses « Too big to fail »

Dans le contexte de la crise bancaire en lien avec Crédit Suisse (CS), qui a occupé non seulement les milieux de la finance, mais aussi la politique et la société civile, le Conseil de l'EERS a participé au débat par le biais d'une prise de position publiée le 17 avril. En abordant successivement dix questions, il y expose ses réflexions sur les notions de culpabilité et de justice, traitées de manière contradictoire, à la lumière d'une vision théologique et spirituelle de la question.

6.3.1.9 Entretiens avec les partis

Après une interruption prolongée, l'EERS a à nouveau organisé des entretiens avec les partis pendant l'année sous revue. À la mi-mars, une délégation de trois personnes du Conseil a participé avec la vice-présidence et la présidence du groupe PLR à une discussion de midi portant sur divers sujets, défis et enjeux politiques, sociétaux et ecclésiastiques. À la mi-juin, un deuxième dialogue entre les présidences du parti du Centre et de l'EERS a eu lieu dans un cadre plus restreint. Un prochain entretien avec les partis a été envisagé en commun entre l'EERS et le parti du Centre pour le début de la nouvelle législature, avec une participation plus large.

6.3.2 Forum politique

Le Forum politique Berne organise des manifestations et des expositions sur des sujets politiques dans l'ancienne Tour des Prisons de la ville de Berne et contribue ainsi à la formation politique et à la promotion d'une démocratie participative. Les principaux groupes cibles sont non seulement les personnes qui s'intéressent à la politique et qui s'y engagent, mais également les écoles et les jeunes.

En liaison avec le canton, la ville et la bourgeoisie de Berne ainsi que la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), l'EERS s'engage depuis 2018 au sein du Forum politique Berne en tant que coresponsable. Au printemps, le Conseil de l'EERS, comme la RKZ avant lui, a décidé de poursuivre son engagement de coresponsable du Forum politique de 2024 à 2026. Dans l'année sous revue, l'EERS a été représentée au comité par le membre du Conseil responsable du dicastère affaires publiques et œuvres, et au conseil consultatif par le chargé des affaires publiques et de la migration. Sur le plan du contenu, des échanges accrus et une coopération renforcée avec le Centre de compétences théologie et éthique (CTE) sont menés depuis le début de l'année sous revue.

Dans l'année sous revue, la coopération a été placée sous le signe de la démission de Lukas Hupfert, directeur du Forum politique, à fin septembre. La collaboration entre le Forum politique et l'EERS a néanmoins été satisfaisante durant cette année. Le changement de personne à la direction du Forum politique a toutefois entravé le développement stratégique du partenariat. De nouvelles approches de collaboration plus étroite ont été testées autour des sujets de la Constitution fédérale de 1848 et du traité de Lausanne, qui ont tous les deux reçu des évaluations favorables. Le CTE a présenté un article détaillé sur l'exposition Frontières à Lausanne ; dans un article du blog de l'EERS, le directeur du Forum politique a publié un texte sur l'importance du traité de Lausanne, et les deux partenaires ont mis en exergue ces deux contributions sur leurs canaux des réseaux sociaux. En outre, un article pour le supplément spécial de la Schweizer Illustrierte consacré à la formation et à la religion a été élaboré et mis au point en commun. L'EERS et le Forum politique ont consacré une manifestation conjointe aux 175 ans de la Constitution fédérale : «175 Jahre Bundesverfassung: Wieviel Religion darf es denn sein?» (Les 175 ans de la Constitution fédérale : pour quelle dose de religion ?). Le 5 septembre, la présidente de l'EERS Rita Famos a discuté avec la Conseillère nationale Marianne Binder-Keller (le Centre), Vincent Depaigne, coordonnateur pour le Dialogue avec les Églises, les associations ou les communautés religieuses ainsi que les communautés philosophiques de l'Union européenne, et Antonius Liedhegener, professeur de religion et de politique à l'université de Lucerne, du rôle de la religion dans la Constitution. La manifestation du soir a été préparée au préalable par des articles thématiques sur le blog, et l'enregistrement de l'entretien a été diffusé sur le site Internet et sur les réseaux sociaux. En outre, d'importantes suggestions issues de la manifestation ont été reprises et discutées dans une autre contribution sur le blog.

Le 30 novembre, l'EERS et l'Alliance pour le dimanche ont invité à une discussion sur la valeur durable du dimanche dans le cadre de la Carte blanche. Leena Schmitter a animé cette table ronde réunissant Christina Aus der Au, présidente du Conseil de l'Église de Thurgovie, Ina Auf der Maur, vendeuse, et Brigitta Danuser, ancienne professeure de médecine du travail à l'université de Lausanne et ancienne présidente de la Société suisse de médecine du travail (SSMT).

Durant la pause hivernale entre janvier et février, les priorités de collaboration pour 2024 seront discutées et convenues avec le nouveau directeur. Il est prévu d'intensifier la bonne collaboration sous forme d'articles pour le blog et de manifestations afin que les deux parties puissent tirer profit de ce partenariat qui requiert de nombreuses ressources. Cela inclurait également l'implication technique accrue du Centre de compétences théologie et éthique (CTE) dans la planification des manifestations, notamment dans le choix des personnes invitées.

Au sein du comité et en coopération avec le partenaire catholique de la RKZ, le Conseil devra veiller à ce que l'engagement ecclésial ne soit pas réduit à sa valeur d'encouragement de la démocratie, mais à ce que les contenus intègrent également des perspectives et des thématiques religieuses et fassent appel à des spécialistes des Églises et de la théologie.

6.3.3 Forum de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT)

La CNPT est un organisme de contrôle indépendant des autorités. Elle est chargée par la loi d'effectuer des visites régulières dans les établissements de privation de liberté pour veiller à ce que les droits des personnes incarcérées soient respectés et que les mesures de restriction de la liberté qui y sont appliquées soient conformes aux droits humains fondamentaux. Le champ d'activité de la CNPT comprend également le contrôle des centres fédéraux d'asile (CFA) en Suisse. Après plusieurs années d'interruption, la CNPT a repris l'organisation de forums, proposant une journée sur la migration le 26 avril à laquelle l'EERS a participé. Ce forum a essentiellement porté sur la situation des personnes mineures non accompagnées (MNA) dans le système suisse de l'asile et sur leur santé psychique. Les participantes et les participants ont discuté en ateliers thématiques (infrastructure, encadrement, sécurité, etc.) des mesures permettant d'améliorer les conditions des MNA.

6.3.4 Labels environnementaux

Le processus d'introduction du label Coq vert, mis en veille pendant la pandémie, a été relancé en 2023. Le 7 mars, un état des lieux a été réalisé avec Milena Hartmann, conseillère en management environnemental d'œco. Plusieurs discussions internes ont eu lieu et, à la mi-mai, un récapitulatif de la consommation d'énergie, d'eau et de papier en 2022 a été établi. Un contrôle juridique a été réalisé le 18 juillet.

L'assemblée générale 2023 de l'European Christian Environmental Network (ECEN) s'est tenue du 31 août au 3 septembre 2023 à Roskilde, au Danemark, en présence de plus de 80 participantes et participants de différentes Églises de 25 pays d'Europe. Le chargé des relations extérieures y a participé en tant que représentant de l'EERS. Le document de discussion de la CEE, intitulé « Every Part of Creation Matters » (Chaque parcelle de la Création compte, en anglais uniquement), a servi de fil conducteur à l'assemblée. Outre les exposés théologiques, des interventions ont également été présentées par des responsables politiques. La constitution de groupes régionaux et thématiques a renforcé le réseau et favorisé les échanges. Par ailleurs, l'ECEN a fêté ses 25 ans d'existence. Ce réseau reste une

source de soutien, d'échanges d'idées et de pratiques constructives, une source d'inspiration grâce aux spécialistes, aux théologiennes, aux théologiens ainsi qu'aux responsables d'Église, et une source d'encouragement par le biais des personnes engagées sur le terrain. La décision du comité directeur de la CEE de ne plus apporter son soutien matériel et humain à l'ECEN a suscité des discussions. Jusqu'à ce jour, aucune solution de remplacement n'a encore été trouvée pour l'ECEN.

6.3.5 œco Églises pour l'environnement

En 2023, l'EERS a de nouveau été représentée au sein du comité de l'association œco Églises pour l'environnement par le chargé des relations extérieures. L'assemblée générale de l'association œco a approuvé le rapport annuel et les comptes 2022, ainsi que le budget 2024. Les comptes 2022 ont été clôturés avec un déficit d'un peu plus de CHF 10 000.- Sachant que Kurt Zaugg-Ott, directeur de longue date d'œco, allait prendre sa retraite, le comité a cherché à anticiper la suite au plus vite. Milena Hartmann, conseillère en management environnemental d'œco, reprendra la codirection de l'office le 1^{er} janvier 2024.

L'association est toujours en phase de développement. Le comité d'œco, après avoir sollicité un consultant en organisation, a décidé de réviser les statuts de l'association et son règlement relatif aux cotisations, ainsi que de professionnaliser le travail d'œco. C'est l'EERS qui a suggéré cette révision des statuts ainsi que la professionnalisation, sachant que le comité avait la volonté de développer le financement d'œco. Un entretien à ce propos a également eu lieu avec l'EERS. Les discussions seront reprises en 2024.

Parmi ses axes de développement, œco continue de cibler la Suisse romande. En novembre 2023, le comité a mené un échange au sujet du travail environnemental en Suisse romande et a défini des axes stratégiques prioritaires. La collaboration avec EcoÉglise est maintenue, mais évoluera en 2024.

6.4 Paix religieuse

6.4.1 Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

Une commission spécialisée commune à la FSCI et à l'EERS étudie l'importance de la mémoire de la Shoah du point de vue juif et du point de vue chrétien ; elle analyse la manière dont la Shoah continue de marquer la mémoire juive et protestante dans les relations entre judaïsme et protestantisme en Europe et en Suisse, et elle identifie les défis pour les relations entre communautés que cette mémoire a engendrés ainsi que les pratiques qui ont fait leurs preuves. Elle essaye de déterminer si cette question a évolué entre 1945 et aujourd'hui. Le directeur du secteur des affaires publiques et des œuvres accompagne la commission spécialisée de manière ponctuelle. La commission spécialisée devait initialement assumer sa tâche pendant un an et présenter son rapport final fin 2023. En raison d'un changement professionnel pour le directeur de cette commission et en raison du conflit armé en Israël et à Gaza, il est prévu de prolonger de six mois le mandat de la commission.

En réaction à une initiative de la société civile et à deux motions du Parlement, le Conseil fédéral s'est prononcé au printemps 2023 en faveur de la création à Berne d'un lieu national à la mémoire des victimes du nazisme. À l'invitation de l'ambassadeur Simon Geissbühler, une conférence internationale intitulée « Lieux de mémoire dédiés aux victimes du nazisme : défis, expériences et nouvelles initiatives en Suisse » a eu lieu au Kornhausforum de Berne le 9 novembre 2023. Ce regard sur la Suisse et sur l'étranger a suscité des discussions sur

la manière dont les mémoriaux pour les victimes du nazisme sont apparus en Europe et sur les fonctions qu'ils remplissent aujourd'hui.

À l'occasion de la rencontre des délégations de la FSCI et de l'EERS le 7 décembre, leurs représentantes et représentants ont échangé sur la situation actuelle en Israël et sur la montée de l'antisémitisme en Suisse. Les délégations ont évoqué la collaboration de la FSCI avec la Communauté de travail interreligieuse en Suisse (IRAS-COTIS) et ont recueilli des commentaires et des remarques relatives au rapport intermédiaire de la commission spécialisée.

6.4.2 Commission Nouveaux mouvements religieux de l'EERS (NMR)

La Commission s'est réunie à trois reprises durant l'année sous revue : le 2 mars (réunion suivie d'une séance du groupe d'expertes et d'experts) ; le 15 juin sous forme de retraite ; le 8 septembre à Zurich. Elle a traité les sujets suivants : Reichsbürgerinnen und –bürger (groupuscules complotistes « Citoyennes et citoyens du Reich »), écoles privées ayant des fondements religieux, marketing et fidélisation de membres dans différents mouvements religieux. La journée anniversaire prévue pour le Bureau d'information protestant de Suisse alémanique Églises, sectes, religions (relinfo) le 11 novembre sur la question du passage à l'ère numérique a dû être annulée faute d'intervenantes et d'intervenants appropriés. Lors de la retraite, le responsable du Centre de compétences Théologie et éthique a présenté plusieurs possibilités en matière de réseaux sociaux (blog, podcast, vidéos, Instagram) qui permettraient à relinfo ou à des membres de la Commission de s'impliquer dans la communication de l'EERS à l'avenir.

Cette année, le groupe œcuménique d'expertes et d'experts s'est limité à une rencontre avec Sara Staub, chargée du développement des paroisses à l'Église évangélique méthodiste en Suisse (EEM) et représentante suisse de la plateforme du Réseau suisse alémanique sur le fondamentalisme (fundamental frei, association enregistrée). Martina Schäfer représente comme de coutume le côté catholique ; quant au pasteur Markus Griede, il a pris sa retraite après de nombreuses années de bons et loyaux services.

La conférence annuelle du Bureau central protestant allemand de Berlin pour les questions interreligieuses (Evangelische Zentralstelle für Weltanschauungsfragen EZW) s'est déroulée cette année du 15 au 17 mai à Tutzing sur la question de la pensée apocalyptique. La Commission était représentée par son président, le pasteur Martin Zürcher-Weilenmann, et par Joachim Finger qui a également représenté la Suisse lors de la réunion de réseautage des 20 et 21 novembre à l'occasion du colloque pour le 25^e anniversaire du Bureau fédéral autrichien pour les questions liées aux sectes, à Vienne (Bundesstelle für Sektenfragen).

relinfo a continué de développer sa communication sur Instagram, et le taux de fréquentation de son site internet reste bon. Il est envisagé que relinfo participe à l'avenir aux podcasts de l'EERS.

6.4.3 Conseil suisse des religions (CSR)

Le Conseil suisse des religions a tenu quatre séances ordinaires en 2023 lors desquelles il a abordé des questions à la croisée entre religion et société laïque, notamment celle d'un festival interreligieux pour la jeunesse. Le 12 octobre, dans un communiqué de presse sur Israël et la Palestine, le CSR a condamné l'attaque du Hamas et exprimé sa solidarité avec les victimes de la guerre. La présidence du CSR est assurée depuis le 1^{er} janvier par Felix

Gmür, président de la Conférence des évêques suisses, et la vice-présidence par Ralph Lewin, président de la FSCI.

6.4.4 Colloque des responsables des Églises membres pour les questions en lien avec l'islam

Le colloque s'est déroulé le 23 novembre 2023 à Schaffhouse, et le secrétaire général du Conseil suisse des religions l'a présenté comme une plateforme de dialogue et de compréhension mutuelle. David Marshall, ancien directeur de programme du COE pour la coopération et le dialogue interreligieux, a parlé du projet « Building Bridges » (Bâtir des ponts) qu'il dirige au Centre Berkley de l'université de Georgetown. À la demande de Mathias Tanner (BEJUSO), le colloque a inclus un échange d'informations et d'expériences au sujet des tables rondes ou forums des religions dans les Églises cantonales. L'après-midi, les participantes et les participants ont visité la nouvelle grande mosquée turque Aksa de Schaffhouse.

6.4.5 Communauté de travail interreligieuse en Suisse (IRAS COTIS)

En septembre 2023, l'IRAS COTIS s'est réunie à Zurich pour un atelier de dialogue intitulé « Funding Dialogue », partant de la question suivante : « Comment financer le dialogue avec des personnes de religions et de philosophies de vie différentes en 2030 ? » L'atelier a permis de discuter et d'évaluer plusieurs scénarios pour le financement du dialogue à l'avenir. Ces scénarios constituent une sélection de modèles de financement déjà connus ou nouveaux, délibérément détaillés.

Annexes

1. Délégations du Conseil

Outre les délégations permanentes au sein d'organes et de fondations, les membres du Conseil ont représenté l'EERS entre autres lors des manifestations suivantes :

| Date | Organisation | Manifestation |
|--------------|--|---|
| 24.2.2023 | CTEC | Prière pour la paix à la collégiale de Berne |
| 24.2.2023 | Église réformée de Zurich | Colloque corridor humanitaire |
| 15.3.2023 | EERS | Réunion au sommet avec le PLR (déjeuner) |
| 21.3.2023 | EERS | Rencontres nationales de la liturgie |
| 24.3.2023 | UZH | Colloque «Kirchliche Bildung von Kindern und Jugendlichen entwickeln» (Développer la formation ecclésiologique des enfants et des jeunes) |
| 26.4.2023 | MIR | Inauguration des expositions « Une histoire de la Réforme » et « Déflagrations, dessins d'enfants dans les guerres et les crimes de masse » |
| 14.5.2023 | RTS | 100 ans de cultes radiodiffusés à Morges |
| 14–15.5.2023 | EERS | Assemblée générale de Solidarité protestante suisse (SPS) |
| 2-3.6.2023 | ECCS | Synode national de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse |
| 14.6.2023 | Fédération d'Églises luthériennes en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein (BELK) | Réunion du comité, point de l'ordre du jour consacré au statut d'associé |
| 16.6.2023 | Église réformée de Zurich | Conférence sur la formation continue, Concordat |
| 23.6.2023 | EERS / COE | Rencontre et repas partagé entre le Conseil et le Comité central du COE |
| 24.6.2023 | RefBEJUSO | Culte de reconnaissance de ministère à la collégiale de Berne |
| 27.6.2023 | FSCI / EERS | Réunion au sommet |
| 4.7.2023 | CEPE | Rencontre des présidences d'Église |
| 6.7.2023 | RefBEJUSO | Séance du Conseil synodal |
| 8.8.2023 | Festival du film de Locarno | Accueil œcuménique |
| 20.8.2023 | Église réformée d'Argovie | Culte de consécration |
| 27.8.2023 | Église réformée du canton de Zurich | Culte de consécration au Grossmünster |

| | | |
|------------|---|---|
| 30.8.2023 | Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) | Culte d'installation et de consécration à la Collégiale de Neuchâtel |
| 1.9.2023 | RefBEJUSO | Culte de la Création |
| 2.9.2023 | EERV | Culte du Synode à la cathédrale de Lausanne |
| 8.9.2023 | Église réformée du canton de Zurich | Culte d'envoi en ministère, église Saint-Paul, Zurich |
| 04.11.2023 | CEPE | Symposium du jubilé de la CEPE |
| 18.11.2023 | DM | Culte anniversaire |
| 24.11.2023 | Formation de base et continue en aumônerie, soins spirituels et psychologie pastorale (AWS) | Fête de fin de CAS, DAS et MAS en aumônerie, spiritual care et psychologie pastorale, Paulus Akademie, Zurich |
| 4.12.2023 | CTEC | Culte d'ouverture de la législature du Parlement fédéral |

2. Activités de la présidente de l'EERS

2.1 Délégations et exposés

Outre sa présence aux séances du Conseil des religions et au sein du Conseil de la CEPE, la présidente a représenté l'EERS, entre autres aux lors des manifestations suivantes :

| Date | Organisation | Exposé |
|-------------|--|---|
| 9-10.1.2023 | Colloque Rive Reine | «Politische Steuerung und wirtschaftliches Management von Risiken» (Pilotage politique et gestion économique des risques), siège central de Nestlé, Vevey |
| 12.1.2023 | Réunion Tages-Anzeiger au Schiffbau | «Kunst und Wohlbefinden auf Rezept» (Art et bien-être sur ordonnance), Zurich |
| 26.1.2023 | Ambassade d'Israël | Journée internationale 2023 dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, Gymnase de Neufeld, Berne |
| 17.2.2023 | COE | Allocution de bienvenue à l'occasion du culte d'installation de Jerry Pillay, chapelle du Centre œcuménique, Genève |
| 25.2.2023 | Centre Foi & Société, université de Fribourg | Exposé dans le cadre du CAS «Grundfragen christlicher Existenz» (Questions fondamentales de l'existence chrétienne), Zurich |
| 17.3.2023 | Paroisse de Teufen (AR/AI) | Table ronde avec la pasteure Andrea Anker, Teufen |

| | | |
|--------------|---|---|
| 28.3.2023 | Église réformée du canton de Zurich | Allocution de bienvenue sur la Concorde de Leuenberg lors du Synode, Zurich |
| 29.3.2023 | EPFZ | Table ronde : «Der Mensch im Universum : eine kurze Geschichte?» (L'être humain dans l'univers, une brève histoire ?), EPF, Zurich |
| 18–25.4.2023 | EERS / EPER | Voyage d'une délégation en Syrie/au Liban |
| 6.5.2023 | Église nationale évangélique réformée du Tessin | Exposé sur la protection de l'intégrité personnelle, Synode, Bellinzone |
| 18-22.5.2023 | Église protestante de Westphalie | Table ronde et méditation du matin, Synode, Bielefeld, Allemagne |
| 1.6.2023 | Église nationale évangélique réformée du canton de Glaris | Synode de réflexion, Glarus |
| 10.6.2023 | Église réformée d'Uster | Culte <i>näniker</i> , discussion autour des bancs d'Église, Uster |
| 14-16.6.2023 | Centre pour la foi et la société de l'université de Fribourg, EERS et CES | Journée d'étude «Die Hoffnung der Welt» (L'espérance du monde), université de Fribourg |
| 15.6.2023 | Association Stolpersteine Schweiz, groupe local de Berne | Allocution de bienvenue à l'occasion la pose d'un pavé de mémoire pour Arthur Bloch, auditorium Paul Klee, Berne |
| 28.6.2023 | Ambassade d'Israël | 75 ans d'Israël, réception à l'occasion de la Journée nationale, Hôtel de Ville, Berne |
| 4–5.7.2023 | CEPE | Rencontre anniversaire des directions d'Église, cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg, Vienne, Autriche |
| 14–18.7.2023 | Église réformée de Hongrie | Conférence sur l'avenir de l'Ukraine, Budapest, Hongrie |
| 4.8.2023 | Paroisse d'Ascona, festival du film de Locarno | Réception en l'honneur du Président de la Confédération et ministre de la culture, le CF Alain Berset, Ascona, Monte Verità |
| 8.8.2023 | interfilm Suisse | Allocution de bienvenue à la réception œcuménique à l'occasion de la 50 ^e remise de prix œcuméniques du film, cinéma Pala, Locarno |
| 20.8.2023 | Église évangélique réformée de Bâle-Ville | Culte d'ordination en présence de Lukas Kundert, cathédrale de Bâle |
| 23.8.2023 | Paulus Akademie | Recherche sur l'appartenance ecclésiale en Allemagne et en Suisse, table ronde, Zurich |
| 30.8.2023 | Refbejuso, CËTN Migration | Rencontre avec six membres du comité de la Women's Union (Église presbytérienne d'Égypte, Berne) |

| | | |
|---------------|---|---|
| 5.9.2023 | EERS / Confédération suisse | Visite à l'occasion de l'entrée en fonction de la CF Elisabeth Baume-Schneider, Palais fédéral Ouest |
| 5.9.2023 | EERS | Forum politique, 175 ans de la Constitution fédérale, Berne |
| 12.9.2023 | Église du Saint-Esprit | Célébration musicale pour les 175 ans de la Constitution fédérale, église du Saint-Esprit, Berne |
| 14.9.2023 | Groupe parlementaire « Chrétien et Politique » | Rencontre du Jeûne, Palais fédéral, Berne |
| 17–21.9.2023 | COE | Voyage de délégation, Arménie |
| 24.9.2023 | Fondation VIA – Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont | Allocution de bienvenue pour l'inauguration du chemin des Huguenots, Thayngen |
| 27.9.2023 | Université de Lucerne | Conférence Otto-Karrer, église des Jésuites, Lucerne |
| 5.10.2023 | FORMATIONplus / Oikosnet | Conférence sur l'IA et la formation, Hôtel Odelya, Bâle |
| 5.10.2023 | Festival du film de Zurich (ZFF) | Prix œcuménique, Zurich |
| 15.10.2023 | Église évangélique réformée de Schwytz | Table ronde lors de la journée schwyzoise sur le Chili, Rothenturm |
| 22.10.2023 | Paroisse de la collégiale de Berne | Culte avec Judith Pörksen Roder, Berne |
| 24.10.2023 | Université de Berne | Leçon d'adieu du professeur Matthias Zeindler |
| 29.10.2023 | Église réformée de Baden | Theo-Talk pour les 175 ans de la Constitution fédérale, culte et table ronde, Baden |
| 29.10.2023 | Église catholique-chrétienne de la Suisse | Culte d'adieu de Mgr Harald Rein, en l'église Saint-Pierre-et-Paul de Berne |
| 31.10.2023 | EERS, comité Formation et professions | Rencontre d'échange avec les facultés de théologie, EEM, Berne |
| 10.11.2023 | Association Société Civile | Colloque 2023, Ermatingen |
| 12–13.11.2023 | EKD | Participation à une table ronde, Synode, Hanovre, Allemagne |
| 17–18.11.2023 | Université de Fribourg | Consultation relative à la théologie publique dans l'Europe d'aujourd'hui («Living Theology in Contemporary Europe – Cultural Witness and Public Theology in Dialogue»), université de Fribourg |
| 26.11.2023 | Église réformée de Bülach | Culte, Église réformée de Bülach |
| 29.11.2023 | EKD | Rencontre avec l'évêque de l'EKD Petra Bosse Huber, Hanovre, Allemagne |
| 8.12.2023 | Université de Bâle | Allocution de bienvenue lors de la leçon d'adieu du professeur Reinhold Bernhardt, Université de Bâle |
| 9.12.2023 | Église évangélique réformée nationale du canton de Zurich | Allocution de bienvenue, culte d'adieux à Michel Müller, président |

| | | |
|------------|------------------------------------|--|
| | | du Conseil synodal (jusqu'à fin 2023), église Saint-Paul, Zurich |
| 17.12.2023 | Paroisse de la collégiale de Berne | Co-célébration avec Judith Pörksen Roder, Berne |

2.2 Prédications

- «Gott wird unsere Füsse auf den Weg des Friedens lenken» (« Dieu dirigera nos pas vers le chemin de la paix », Luc 1,79). Message à l'occasion de la prière œcuménique pour la paix, 24 février 2023, collégiale de Berne.
- «Die Stärke des Volkes misst sich am Wohl des Schwächsten» (« La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres », Constitution). Paroisse réformée de Budapest, culte en présence de l'évêque Zoltan Balog.
- «Ein Leib, viele Glieder» (Un seul corps, une multitude de parties, 1Co 12). Paroisse évangélique de Beyrouth, Liban.
- «Selig, die Frieden stiften» (« Heureux les artisans de paix », Mt 5,9). Conférence des Églises riveraines du Rhin, culte festif pour les 50 ans de la Concorde de Leuenberg.
- Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE), culte festif pour la rencontre des présidences d'Église (liturgie).
- «Räume öffnen - sich überraschen lassen – allein durch Glaube» (Ouvrir des espaces, se laisser surprendre : par la foi seule). Culte de consécration, paroisse évangélique réformée de Bâle-Ville.
- Paroisse évangélique réformée d'Oberarth, culte du Jeûne sur Marc 2, 1-20.
- Prédication dialoguée avec Miriam Rose, présidium de la CEPE, culte d'ouverture du synode d'automne de l'EERS.
- «Advent ist immer und überall» (L'Avent, c'est tous les jours et en tous lieux). Église réformée de Bülach, culte du 1^{er} dimanche de l'Avent.
- «A Touch of Lucy». Méditation du «Sternschnuppen im Advent» (Étoiles filantes pendant l'Avent), Église catholique-chrétienne du canton de Zurich.
- «Fürchte dich nicht» (N'aie pas peur). Collégiale de Berne, culte du 3^e dimanche de l'Avent, avec Judith Pörksen Roder (liturgie).

2.3 Interviews et contributions

- Radio Life Channel, interview à propos de l'initiative sur les glaciers : Ja zu gesetzlich verankertem Klimaschutz (Oui à la protection constitutionnelle du climat), 19 janvier 2023.
- reformiert., interview sur la guerre en Ukraine et l'engagement ecclésial : Ich hätte das nicht für möglich gehalten (Je n'aurais jamais cru que c'était possible), 22 février 2023.
- REFLab, podcast : Unterwegs in reformierter Mission (Cheminer au cœur de la mission réformée), 24 mars 2023.
- reformiert., tribune : Karfreitag im Licht von Ostern (Le Vendredi saint à la lumière de Pâques), 29 mars 2023.
- Podium EPF, intervention diffusée en direct sur YouTube : Die Menschheit : eine kurze Geschichte ? (L'humanité : une brève histoire ?), 29 mars 2023.
- Appenzeller Volksfreund, reportage : Ich bin eine begeisterte Reformierte (Je suis passionnément réformée), 2 avril 2023.
- NZZ am Sonntag, tribune : An Ostern ist Wirklichkeit geworden, was niemand für möglich hielt (Pâques a fait advenir une réalité inimaginable), 8 avril 2023.

- reformiert., reportage sur le Liban : Als Minderheit wollen die evangelischen Kirchen einen Unterschied machen im Land (En tant que minorité, les Églises protestantes veulent faire la différence dans le pays), 11 mai 2023.
- Tages-Anzeiger, tribune de Pentecôte : Geistreiche Demokratie (Une démocratie pleine d'esprit), 25 mai 2023.
- NZZ, tribune : Religionspolitik auf Bundesebene durch die Hintertür (La politique religieuse au niveau fédéral par la petite porte), 19 juin 2023.
- Réunion du comité central du COE, interview : Une nouvelle membre déterminée mue par la foi, le courage et la curiosité, 4 juillet 2023.
- Radio SRF, interview avec Judith Wipfler : 75 Jahre COE und Zukunft des COE (Les 75 ans du COE et son avenir), 21 août 2023.
- Blog de l'EERS, podcast sur le Jeûne fédéral avec Martin Candinas, président du CN : Jeûne fédéral 2023. Reconnaissance et pénitence, Église et politique, 14 septembre 2023.
- NZZ, tribune : Die Bundesverfassung von 1848 und der protestantische Geist, (La Constitution fédérale de 1848 et l'esprit du protestantisme), 28 septembre 2023.
- Radio SRF, Tagesgespräch (rendez-vous) : Die reformierte Kirche hat zu lange weggeschaut (L'Église réformée a trop longtemps détourné le regard), 22 décembre 2023.
- NZZ am Sonntag, tribune : Eine Zukunft aus Hoffnung (Un avenir fait d'espérance), 24 décembre 2023.
- Nebelspalterinnen, podcast : Glaube und Kirche in einer säkularen Gesellschaft (La foi et l'Église dans une société sécularisée), 27 décembre 2023.

3. Publications de l'EERS

3.1 Appels, prises de position, réponses à des consultations

- Le Conseil de l'EERS s'est engagé publiquement en faveur de l'initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime ». Le 15 février 2023, un article est notamment paru dans plusieurs titres de la presse écrite suisse.
- Prise de position du Conseil de l'EERS : *10 questions – 10 réponses*. « *Too big to fail* », 17 avril 2023.
- Réponse de l'EERS, de la CES, de l'ECCS, de la VSJF et de la RKZ à la consultation relative à la modification de la loi sur l'asile (LAsi) (sécurité et exploitation des centres de la Confédération) du 3 mai 2023.
- Réponse du Conseil de l'EERS à la consultation concernant la stratégie de coopération internationale 2025-2028 du 18 septembre 2023.
- Réponse du Conseil de l'EERS à la consultation concernant la modification du Code civil (protection des adultes) du 24 mai 2023.
- Réponse du Conseil de l'EERS à la consultation concernant la modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) du 13 octobre 2023.
- Réponse du Conseil de l'EERS à la consultation concernant la révision partielle du droit d'exécution de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH), déposée le 16 août 2023.
- Prise de position du groupe de travail Forum de l'éducation de l'EERS relative au nouveau plan d'études cadre national pour les écoles de maturité à l'attention de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 11 décembre 2023.

3.2 Publications, exposés, interviews et contributions

3.2.1 Publications

En 2023, l'EERS a publié au total 20 communiqués de presse portant sur un large éventail de sujets (visites à l'étranger, données personnelles, Synode, aumônerie, affaires publiques, paix). Elle a également fait paraître une étude portant sur la conversion religieuse.

3.2.2 Exposés, interviews et contributions

Rita Famos

- Défis et tendances dans la pratique des actes ecclésiastiques au sein des Églises membres de l'Église évangélique réformée de Suisse. Colloque de l'Association suisse de droit ecclésiastique protestant (SVEK), Zurich, 27 janvier 2023.
- Comment l'Église et l'État bénéficient-ils l'un de l'autre ? Exposé introductif de la manifestation donnant le coup d'envoi de l'année Johannes Comander, paroisse réformée de Coire, en coopération avec l'Institut grison de recherche culturelle (IKG), Coire, 29 avril 2023.
- Suisse chrétienne ? Le rôle de l'Église dans une société laïque. Groupe parlementaire Christ et politique, Berne, 31 mai 2023.
- Vocation à former la relève : de quelle faculté de théologie l'Église a-t-elle besoin ? Colloque au Centre Karl Barth, université de Bâle, 11 novembre 2023.

Martin Hirzel

- Rapport de situation sur l'œcuménisme. Exposé à l'occasion de la réunion de la Commission OETN des Refbejus du 5 décembre 2023.

Simon Hofstetter

- Participation réformée à la pratique des mesures de coercition à des fins d'assistance. Exposé à l'occasion de la soirée de conférences et de films « Signes du souvenir des enfants placés en louage » du 10 novembre 2023 à Muri-Gümligen.
- Avenir du profil professionnel de la diaconie sociale. Exposé à l'occasion du synode focal de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Campagne du 12 septembre 2023 à Liestal.
- L'histoire des enfants placés dans des foyers ou en louage du point de vue réformé. Exposé à l'occasion de la Nuit des Églises le 2 juin 2023 à Trachselwald.
- Les images de la diaconie à la loupe. Exposé à l'occasion de la soirée thématique sur la diaconie de l'Église réformée du canton d'Argovie du 24 avril 2023 à Aarau.

Elio Jaillet

- Recherche la paix de la ville. Animation du colloque dans le cadre de la célébration commémorative du cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg, Berne, du 3 au 5 novembre 2023.

Stephan Jütte

- L'église restera-t-elle au milieu du village ? Animation d'un débat public sur l'avenir des bâtiments ecclésiastiques à l'occasion du synode de printemps, Stadtkirche de Glaris, 1^{er} juin 2023.
- Développement de l'Église, marketing ciblé membres et processus stratégique. Exposé et atelier dans la paroisse de Bethlehem, Berne, 28 et 29 octobre 2023.

Frank Mathwig

- Numérisation en médecine. Émission SRF « Puls » dans le cadre de la conférence Future Health, Bâle, 8 mars 2023.
- Avenir de la santé. Exposé à l'occasion des Trendtage Gesundheit, Lucerne, 22 mars 2023.
- La paix n'est pas la norme. Entretien avec Judith Wipfler, émission SRF 2 « Kultur, Perspektiven », 23 mars 2023.
- Comment protéger mes données de santé. Chat pendant l'émission SRF « Puls », 4 avril 2023.
- Mère célibataire par choix. Chat pendant l'émission SRF « 10 vor 10 », 6 avril 2023.
- Quels repères aideront les nouveaux cadres de l'UBS ? Entretien radiophonique, ethik22, 10 mai 2023.
- Neutralité à tout prix ? Table ronde, paroisse d'Erlenbach, 7 juin 2023.
- IA en médecine. Exposé et table ronde dans le cadre de la rencontre DACH des commissions d'éthique germanophones, Vienne, 13 octobre 2023.
- Point de vue de l'EERS sur le don d'organes. Exposé et table ronde, formation d'adultes Diegtal, 31 octobre 2023.
- Don d'organes du point de vue interreligieux. Table ronde lors du colloque de Swisstransplant, Berne, 4 novembre 2023.

3.3 Motions et postulats en cours d'examen

Rien à signaler.

4. Liste des membres du Conseil et des collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie

État au 31 décembre 2023

Conseil

Rita Famos, présidente (dicastère affaires présidentielles, y compris communication)

Catherine Berger, vice-présidente (dicastère diaconie et aumônerie)

Lilian Bachmann (dicastère affaires publiques et œuvres)

Pierre-Philippe Blaser, vice-président (dicastère valeurs et orientations)

Claudia Haslebacher (dicastère relations extérieures et œcuménisme)

Philippe Kneubühler (dicastère culte et développement de l'Église)

Ruth Pfister (dicastère formation et culture)

Direction de la chancellerie, organes de direction

Directrice : Hella Hoppe* (100 %)

Vice-directeur : Martin Hirzel

Chargé des questions juridiques : Arnold Frehner (50 %)

Collaborateur personnel de la présidente : Stephan Jütte (50 %)

Assistante administrative de la présidente : Nicole Freimüller (80 %)

Assistante administrative du Conseil : Pamela Liebenberg (80 %)

Assistante administrative du Synode : Barbara Hirsiger (30 %)

Assistante administrative de la directrice : Barbara Hirsiger (40 %)

Assistante administrative des organes de direction : Anja Scheuzger (20 %)

Théologie et éthique

Directeur du secteur des questions théologiques et éthiques : Stephan Jütte* (50 %)

Chargé des questions théologiques et éthiques : Elio Jaillet (50 %)
Chargé des questions théologiques et éthiques : Frank Mathwig (100 %)
Assistante en théologie et éthique : Stefanie Fischer-Lüthi (60 %)

Relations avec les Églises

Directeur du secteur des relations avec les Églises : Simon Hofstetter* (60 %)
Chargée des relations avec les Églises : Tabea Stalder (70 %)
Collaboratrice spécialisée en relations avec les Églises : Cynthia Guignard (70 %)
Assistante administrative : Beate Krethlow (20 %, temporaire)
Assistante administrative : Anja Scheuzger (40 %)
Assistante administrative : Claudia Strahm (80 %)

Relations extérieures

Directeur du secteur des relations extérieures : Martin Hirzel* (100 %)
Chargé des relations extérieures : Damian Kessi (80 %)
Chargé des affaires publiques et de la migration : David Zaugg (100 %)
Assistante administrative : Brigitte Wegmüller (90 %)
Assistante administrative : Marion Wittine (70 %)

Services centraux

Directrice des Services centraux : Anke Große Frintrop* (90 %)
Responsable de la comptabilité : Martin Zürcher (80 %)
Aide-comptable : Jacqueline Dähler (50 %)
Collaboratrice à l'accueil : Karin Beyeler (30 %)
Collaboratrice à l'accueil : Kathrin Boschung (50 %)
Collaboratrice à l'accueil : Mirjam Wild (60 %)

Communication

Directeur du secteur de la communication : Frank Worbs ad interim* (50 %, temporaire)
Collaboratrice communication médias : Michèle Graf Kaiser (100 %)
Collaboratrice communication médias : Denise Lachat (50 %)
Éditrice web et multimédia : Nadja Rauscher (60 %)
Créatrice typographique : Monica Schulthess Zettel (100 %)

* *Membres de la direction élargie*

Organisations ayant leur siège à la chancellerie de l'EERS

Conseil suisse des religions (CSR) : Abel Manoukian (40 %), secrétaire général
Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) : Anne Durrer (50 %), secrétaire générale

5. Engagements dans des commissions fédérales

- Commission fédérale des migrations (CFM) : David Zaugg
- Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) : Frank Mathwig
- Commission fédérale contre le racisme (CFR) : Martin Hirzel
- Forum de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) : David Zaugg



Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Services et offres

Proposition

1. Le Synode approuve pour la législature 2023 – 2026 l'ensemble des «services et offres» occasionnant des charges annuelles supérieures à 50 KCHF, sous réserve d'obtenir si nécessaire des informations détaillées de la part du Conseil sur des services ou offres individuels.
2. Il charge le Conseil de soumettre une nouvelle fois à son approbation en juin 2025 les «services et offres» ayant fait l'objet d'une réserve en les assortissant des informations détaillées requises.

Berne, 10. April 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Introduction

Le Synode a approuvé en juin 2021 le règlement des finances, lequel a pris effet le 1^{er} janvier 2022. Aux termes de l'art. 10 al. 2 du règlement, le Conseil soumet à l'approbation du Synode une fois par législature les «services et offres» dont les charges annuelles dépassent 50 KCHF.

Le Conseil propose au Synode de procéder en deux étapes pour la législature 2023 – 2026 conformément aux deux propositions présentées ci-dessous.

Dans la proposition 1, le Conseil soumet à l'approbation du Synode les «services et offres» avec charges annuelles supérieures à 50 KCHF qu'il souhaite maintenir. L'approbation se base sur le rapport d'activités 2023 qui fournit des informations détaillées sur les thématiques et les résultats visés.

Si le Synode a besoin d'informations complémentaires avant de pouvoir donner son aval au maintien d'un service ou d'une offre pour la législature en cours, la proposition 2 s'applique : charge au Conseil d'élaborer d'ici au synode de juin 2025 une évaluation des «services et offres» concernés où il explique les résultats escomptés. De plus, le document doit fournir des informations sur les obligations contractuelles et les répercussions éventuelles sur des tiers.

Sur la base de ces informations, le Synode pourra approuver en juin 2025 les «services et offres» encore en suspens, ou en décider autrement.

Dans le tableau à la page suivante sont répertoriés tous les «services et offres» et leurs charges effectives sur les deux dernières années. Les «services et offres» dont les charges dépassent 50 KCHF sont spécialement indiqués. La référence au rapport d'activité figure dans la colonne « RA ».

La structuration se fait, comme dans le budget 2024, par domaines thématiques.

2. « Services et offres » 2023

| | 2023 | | | 2022 | | | RA | | Remarque |
|--|-------------|------------|----------------|-------------|------------|----------------|-------|------|---|
| | Frais pers. | Frais gén. | Total | Frais pers. | Frais gén. | Total | No. | Page | |
| Relations extérieures | | | | | | | | | |
| Collaboration avec l'Église catholique romaine | 3'483 | 1'711 | 5'193 | 12'436 | 6'053 | 18'489 | | | |
| Rencontres des délégations, Églises libres | 3'895 | 82 | 3'978 | 3'297 | 300 | 3'597 | | | |
| 1 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC | 9'196 | 44'307 | 53'504 | 4'650 | 43'566 | 48'216 | 2.1.3 | 15 | Contribution*): 43'200 |
| 2 Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE | 11'594 | 63'280 | 74'874 | 23'890 | 69'549 | 93'439 | 2.2 | 15 | Contribution: 60'000 |
| 3 Conseil œcuménique des Églises COE | 17'492 | 158'555 | 176'047 | 32'455 | 229'212 | 261'667 | 2.3.1 | 17 | Contribution: 130'000 |
| 4 Communion mondiale d'Églises réformées CMER | 25'868 | 108'097 | 133'966 | 9'770 | 97'881 | 107'651 | 2.3.2 | 19 | Contribution: 50'000 |
| 5 Conférence des Églises européennes CEE | 27'407 | 101'787 | 129'194 | 4'968 | 97'466 | 102'434 | 2.3.3 | 21 | Contribution (dès 2024): 75'000 |
| 6 Œuvres d'entraide et missionnaires protestantes | 50'735 | 4'549 | 55'283 | 23'803 | 1'278 | 25'081 | 2.5 | 23 | |
| Soutien de projets concrets (stratégie internationale) | 4'610 | 35'249 | 39'859 | 2'505 | 29'962 | 32'467 | | | |
| Œcuménisme mondial (autres) | 39'422 | 8'285 | 47'707 | 25'119 | 544 | 25'662 | | | |
| Chrétiens menacés | 15'106 | 5'247 | 20'353 | 14'363 | 2'220 | 16'583 | | | |
| Œco Églises pour l'environnement | 13'849 | 365 | 14'214 | 8'005 | 20'451 | 28'456 | | | |
| 7 Aumônerie dans les centres fédéraux CFA | 67'758 | 8'045 | 75'803 | 44'029 | 8'365 | 52'393 | 5.2.1 | 30 | |
| Relations avec les partenaires dans le domaine de la migration / Politic | 14'963 | 11'180 | 26'143 | 29'985 | 10'236 | 40'221 | | | |
| Rencontres des responsables de la migration | 6'144 | 5'442 | 11'586 | 0 | 6'658 | 6'658 | | | |
| Politique migratoire et d'asile | 14'888 | 15'372 | 30'260 | 46'668 | 103 | 46'771 | | | |
| Fonds en faveur des droits humains | 5'615 | 544 | 6'159 | 3'297 | 460 | 3'757 | | | |
| Journée internationale des droits humains / Dimanche des réfugiés | 2'602 | 0 | 2'602 | 3'735 | 0 | 3'735 | | | |
| 8 Forum politique | 34'087 | 33'797 | 67'884 | 32'468 | 101'878 | 134'347 | 6.3.2 | 40 | Contribution: 75'000; paym. 2023 avancé |
| 9 Monitoring des activités au Palais fédéral / contact avec les autorités fé | 52'034 | 9'054 | 61'087 | 29'576 | 6'462 | 36'038 | 6.3.1 | 37 | |
| Consultations et prises de position | 26'537 | 4'376 | 30'913 | 13'839 | 1'117 | 14'956 | | | |
| Discussions avec les partis politiques | 3'565 | 12 | 3'577 | 1'224 | 0 | 1'224 | | | |
| Représentation des intérêts (autres) | 211 | 0 | 211 | 3'186 | 0 | 3'186 | | | |
| Commissions extraparlimentaires | 7'307 | 744 | 8'050 | 25'132 | 575 | 25'707 | | | |
| Relations avec la Fédération suisse des communautés israélites FSCI | 5'198 | 5'471 | 10'668 | 2'068 | 292 | 2'360 | | | |
| Conseil Suisse des religions SCR | 1'158 | 26'880 | 28'038 | 1'072 | 27'031 | 28'103 | | | |
| Dialogue interreligieux | 7'863 | 4'594 | 12'457 | 6'968 | 1'664 | 8'632 | | | |
| Bossey - sommes cibles transmises | 0 | 57'297 | 57'297 | 0 | 56'463 | 56'463 | | | |
| Contributions pour la mission - sommes cibles transmises | 0 | 978'750 | 978'750 | 0 | 968'750 | 968'750 | | | |
| Aumônerie dans les centres fédéraux - contributions transmises | 0 | 470'000 | 470'000 | 0 | 420'000 | 420'000 | | | |
| Fonds en faveur des droits humains - contributions de fonds | 0 | 9'700 | 9'700 | 0 | 19'000 | 19'000 | | | |

*) Les « contributions » désignent ci-après les contributions à des tiers convenues par contrat.

| | 2023 | | | 2022 | | | RA | | |
|-----------------------------------|---|------------|--------|----------------|------------|---------|----------------|-------|----|
| | Frais pers. | Frais gén. | Total | Frais pers. | Frais gén. | Total | No. | Page | |
| Relations avec les Églises | | | | | | | | | |
| 10 | Conférence des présidences d'Églises CPE | 15'201 | 34'921 | 50'121 | 18'854 | 37'261 | 56'115 | 1.3 | 11 |
| | Renforcer la collaboration des présidences d'Églises | 336 | 0 | 336 | 2'957 | 5'135 | 8'092 | | |
| | Groupe de travail Forum pour la formation | 902 | 829 | 1'731 | 4'576 | 1'247 | 5'823 | | |
| 11 | Solidarité protestante Suisse SPS | 59'995 | 7'746 | 67'741 | 47'341 | 14'938 | 62'280 | 3.1 | 26 |
| | Églises suisse à l'étranger CESE | 198 | 0 | 198 | 101 | 0 | 101 | | |
| | Prise en compte des communautés / Journée des malades / Renouveau | 0 | 0 | 0 | 0 | 1'125 | 1'125 | | |
| | Commission de liturgie | 20'665 | 919 | 21'584 | 26'144 | 2'239 | 28'382 | | |
| | Présence liturgique | 4'793 | 0 | 4'793 | 4'155 | 5'030 | 9'185 | | |
| | Travail liturgique (autres) | 22'590 | 236 | 22'827 | 20'055 | 10'419 | 30'474 | | |
| 12 | diaconie.ch | 681 | 55'307 | 55'988 | 3'767 | 60'998 | 64'765 | 5.1.1 | 29 |
| 13 | Diaconie Suisse - Assemblée plénière et bureau | 93'605 | 11'794 | 105'400 | 88'193 | 15'342 | 103'536 | 5.1.1 | 29 |
| 14 | Diaconie Suisse - Groupes de travail | 55'631 | 17'364 | 72'995 | 45'759 | 22'907 | 68'666 | 5.1.1 | 29 |
| | Diaconie Suisse - Commission de vérification | 14'958 | 1'341 | 16'299 | 15'182 | 628 | 15'810 | | |
| | Palliative Care | 15'492 | 16'408 | 31'900 | 19'543 | 9'234 | 28'777 | | |
| | Aumônerie dans les milieux de santé | 36'793 | 8'561 | 45'354 | 41'320 | 2'086 | 43'406 | | |
| 15 | Aumônerie militaire | 46'937 | 9'766 | 56'703 | 12'846 | 944 | 13'790 | 5.2.4 | 32 |
| | Renforcement du bénévolat en Église | 2'803 | 1'149 | 3'952 | 1'772 | 0 | 1'772 | | |
| 16 | Conférence Femmes et genre | 58'878 | 20'517 | 79'395 | 48'938 | 15'931 | 64'869 | 5.4.1 | 34 |
| | Fonds pour le travail des femmes | 10'699 | 230 | 10'929 | 8'570 | 556 | 9'127 | | |
| | SPS - contributions de fonds | 0 | 81'351 | 81'351 | 0 | 270'032 | 270'032 | | |
| | CESE - contributions de fonds | 0 | 9'250 | 9'250 | 0 | 0 | 0 | | |
| | Fonds pour le travail des femmes - contributions de fonds | 0 | 86'301 | 86'301 | 0 | 37'567 | 37'567 | | |
| Communication | | | | | | | | | |
| 17 | Site internet | 74'223 | 8'248 | 82'471 | 70'505 | 17'740 | 88'245 | 1.5 | 13 |
| | Réseautage de la communication | 20'885 | 682 | 21'567 | 21'261 | 1'816 | 23'077 | | |
| 18 | Services de communication | 296'773 | 87'337 | 384'110 | 203'739 | 82'420 | 286'158 | 6.1 | 36 |
| 19 | Messages à l'occasion de fêtes religieuses | 47'962 | 8'231 | 56'193 | 56'604 | 9'004 | 65'609 | 3.3 | 27 |
| | Prix du cinéma Locarno | 0 | 10'000 | 10'000 | 0 | 10'000 | 10'000 | | |
| | Visions du Réel, Nyon | 0 | 0 | 0 | 0 | 3'000 | 3'000 | | |
| | R/TV Tessin | 0 | 14'000 | 14'000 | 0 | 14'000 | 14'000 | | |

*) Charges du secteur de la communication ne pouvant être affectées à des projets individuels

| | | 2023 | | | 2022 | | | RA | |
|---|--|-------------|------------|----------------|-------------|------------|----------------|-----|------|
| | | Frais pers. | Frais gén. | Total | Frais pers. | Frais gén. | Total | No. | Page |
| Théologie et éthique | | | | | | | | | |
| 20 | Centre de compétences théologie et éthique | 155'660 | 8'684 | 164'345 | 8'634 | 0 | 8'634 | 1.6 | 13 |
| 21 | Blog | 36'683 | 13'455 | 50'138 | | | | 1.6 | 13 |
| | Études éthique et prises de position | 20'730 | 1'941 | 22'671 | 68'468 | 38'777 | 107'245 | | |
| | Mandats d'enseignement, articles et conférences académique | 26'382 | 5'044 | 31'426 | 30'894 | 3'733 | 34'627 | | |
| | Reconnaissance des droits humains (autres) | 45 | 0 | 45 | 2'541 | 0 | 2'541 | | |
| | Nouveaux mouvements religieux | 4'399 | 1'891 | 6'290 | 7'994 | 2'594 | 10'588 | | |
| Services centraux | | | | | | | | | |
| 22 | Droits d'auteur | 12'292 | 347'379 | 359'670 | 8'366 | 400'928 | 409'295 | 4.5 | 28 |
| | Label UND, concilier profession et vie privée | 1'345 | 2'015 | 3'361 | 964 | 1'777 | 2'741 | | |
| Autres frais de projet / services et offres et réserve | | | | | | | | | |
| | Autres frais de projet / services et offres | 0 | 23'003 | 23'003 | 0 | 30'868 | 30'868 | | |

*) Charges du secteur théologie et éthique ne pouvant être affectées à des projets individuels ;
avant: Études éthiques



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

11

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Comptes 2023

Propositions

1. Le Synode approuve les comptes de l'année 2023.
2. Le Synode décide de porter l'excédent de recettes d'un montant de 186 860 CHF au capital de l'organisation.

Berne, le 10 avril 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | Introduction..... | 3 |
| 1.1. | Produits | 3 |
| 1.2. | Charges d'exploitation | 3 |
| 1.3. | Résultat financier et autres résultats | 4 |
| 1.4. | Résultat des fonds | 4 |
| 2. | Bilan..... | 5 |
| 3. | Compte de résultat | 6 |
| 4. | Tableau des flux de trésorerie..... | 7 |
| 5. | Tableau de variation du capital | 8 |
| 6. | Annexe aux comptes annuels | 9 |
| 7. | Charges des «projets» et des «services et offres» | 14 |
| 7.1. | Aperçu..... | 14 |
| 7.2. | Explications au sujet des charges des «projets» et des «services et offres» | 15 |
| 7.3. | Charges par domaine thématique | 20 |
| 7.4. | Répartition des charges par objectif | 21 |
| 8. | Charges structurelles..... | 23 |
| 9. | Rapport de l'organe de révision..... | 25 |

1. Introduction

Les comptes se soldent par un excédent de recettes de 187 KCHF, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 23 KCHF.

Les bourses ont redressé la tête en 2023. Les gains de cours réalisés et non réalisés ont totalisé 273 KCHF. Les pertes de cours élevées de l'année précédente ont ainsi été compensées pour environ un tiers.

Comme le budget, les présents comptes annuels sont une fois encore structurés par thèmes.

1.1. Produits

Les contributions des membres, qui se montent à 5 922 KCHF, constituent la principale source de revenus de l'EERS.

Les contributions aux projets sont légèrement supérieures au budget, les collectes pour les fonds ont été inférieures au budget.

1.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 7 934 KCHF, soit 472 KCHF de moins que le budget. Cela s'explique notamment par le fait qu'il a fallu plus de temps que prévu pour pouvoir trois postes mis au concours et inscrits au budget. De ce fait, non seulement les frais de personnel sont inférieurs au budget, mais aussi les frais généraux, car plusieurs projets ont ainsi été lancés plus tard que prévu.

Charges des «projets» et des «services et offres»

Les comptes annuels subdivisent les charges de projets telles que définies par GAAP RPC 21, en «projets» et «services et offres» conformément aux art. 9 et 10 du règlement des finances. La part des charges liées aux «projets» et «services et offres» a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, passant de 66,6% à 65,2% du total des charges d'exploitation.

Les charges liées aux «projets» ont été inférieures de 360 KCHF au budget. Les charges liées aux «services et offres» ont été inférieures de 150 KCHF au budget.

En 2023, plusieurs «projets» se sont progressivement transformés en «services et offres» à long terme. Le budget pour l'année 2024 en tient déjà compte. Afin de présenter ces tâches de la même manière qu'au point 10 (services et offres), elles sont déjà présentées comme «services et offres» dans les comptes 2023. Par rapport au budget, certaines charges sont donc déplacées des «projets» vers les «services et offres».

Comme les années précédentes, l'œcuménisme, Diaconie Suisse et la communication ont constitué des postes importants. En 2023, le Conseil a renforcé le domaine de la théologie en prévision des objectifs de la législature.

Pour plus de détails sur les «projets» et les «services et offres», consulter les explications en annexe, page 14 et suivantes.

Charges structurelles

La part des charges structurelles dans l'ensemble des charges d'exploitation a augmenté, passant de 33,4% en 2022 à 34,8%. Cette augmentation s'explique par la baisse des charges liées aux projets.

Les charges structurelles à hauteur de 2 762 KCHF ont dépassé le budget.

Pour plus de détails, consulter l'annexe aux comptes annuels et les explications à partir de la page 23.

1.3. Résultat financier et autres résultats

En 2023, les bourses ont repris des couleurs. Au total, le portefeuille a enregistré des gains de cours réalisés et non réalisés pour un montant de 273 KCHF. Une partie des pertes de l'année précédente, d'un montant de 837 KCHF, a ainsi pu être récupérée.

La réserve de fluctuation de valeurs a été augmentée à 25% du portefeuille de titres et correspond ainsi à nouveau à l'objectif fixé par l'art. 4, al. 2 de l'ordonnance de placements.

L'EERS assume l'administration de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) et du Conseil suisse des religions (SCR). Les charges et les produits liés à ces deux organisations sont présentés comme résultat hors exploitation. Les charges en lien avec la CTEC sont entièrement remboursées à l'EERS, alors que celles en lien avec le SCR sont prélevées sur le fonds SCR.

1.4. Résultat des fonds

La Fédération des Églises protestantes assurait la présidence du Conseil suisse des religions SCR jusqu'au début 2018. Ensuite, la présidence a été transférée à l'Église catholique-chrétienne, l'EERS continuant à gérer l'administration conformément à l'accord passé avec le SCR. Le capital du SCR est présenté comme un fonds affecté.

L'annexe p. 12 donne des détails sur les différents fonds.

2. Bilan

| | 31.12.2023 | | Variation KCHF | 31.12.2022 | |
|--|---------------|----------------|-------------------|---------------|----------------|
| | Actif KCHF | Passif KCHF | | Actif KCHF | Passif KCHF |
| Actif circulant | 7'991 | | 488 | 7'503 | |
| Liquidités | 2'897 | | 231 | 2'666 | |
| 4.1 Titres | 5'044 | | 292 | 4'752 | |
| 4.2 Créances | 18 | | -5 | 23 | |
| Impôt anticipé à récupérer | 29 | | -27 | 56 | |
| Comptes de régularisation actif | 3 | | -3 | 6 | |
| 4.3 Actif immobilisé | 2'673 | | -110 | 2'783 | |
| Immeuble | 4'079 | | - | 4'079 | |
| Correction de valeur sur l'immeuble | -1'413 | | -102 | -1'311 | |
| Immobilisations corporelles sans immeuble | 7 | | -8 | 15 | |
| Engagements à court terme | | 574 | 73 | | 647 |
| Dettes résultant de livraisons et de prestations | | 249 | 110 | | 359 |
| 4.4 Provisions à court terme | | 70 | -35 | | 35 |
| 4.5 Comptes de régularisation passif | | 255 | -2 | | 253 |
| Capital des fonds (fonds affectés) | | 1'378 | -139 | | 1'239 |
| Fonds diaspora en Suisse | | - | - | | - |
| Fonds travail des femmes | | 74 | 44 | | 118 |
| Fonds droits de l'Homme | | 59 | -4 | | 55 |
| Fonds Solidarité protestante suisse | | 680 | -177 | | 503 |
| Fonds Églises suisses à l'étranger | | 352 | 9 | | 361 |
| Fonds Journées de l'Église en Suisse | | 163 | - | | 163 |
| Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux | | - | - | | - |
| Capital SCR (Conseil suisse des religions) | | 50 | -11 | | 39 |
| Capital de l'organisation | | 8'712 | -312 | | 8'400 |
| 4.6 Réserves de réévaluation | | 3'848 | -213 | | 3'635 |
| Réserve de réévaluation | | 2'587 | 100 | | 2'687 |
| Réserve de fluctuations des placements | | 1'261 | -313 | | 948 |
| Fonds libres | | 2'368 | 87 | | 2'455 |
| Fonds prévoyance vieillesse | | 88 | - | | 88 |
| Fonds Huldrych Zw ingli | | 836 | 1 | | 837 |
| Fonds manifestations internationales | | 253 | 19 | | 272 |
| Fonds John Jeffries | | 1'191 | 67 | | 1'258 |
| Fonds publications / documentations | | - | - | | - |
| Fonds de solidarité | | - | - | | - |
| Capital libre | | 2'309 | 130 | | 2'439 |
| Résultat de l'exercice | | 187 | -316 | | -129 |
| | 10'664 | 10'664 | +/-378 | 10'286 | 10'286 |

Les postes du bilan sont détaillés au point 4 de l'annexe.

3. Compte de résultat

| | Comptes 2023 | | Budget 2023 | | Comptes 2022 | |
|---|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | KCHF | % | KCHF | % | KCHF | % |
| 6.1 Produits | | | | | | |
| Contributions des membres | 5'922 | 73.4 | 5'922 | 72.6 | 5'922 | 73.2 |
| Autres contributions (aux projets) | 604 | 7.5 | 589 | 7.2 | 542 | 6.7 |
| Donations reçues (affectées) | 1 | 0.0 | 0 | 0.0 | 0 | 0.0 |
| Sommes cible pour transmission | 1'124 | 13.9 | 1'124 | 13.8 | 1'117 | 13.8 |
| Collectes pour fonds | 355 | 4.4 | 495 | 6.1 | 429 | 5.3 |
| Total produits internes | 8'006 | | 8'130 | | 8'010 | |
| Produits de prestations fournies | 50 | 0.6 | 26 | 0.3 | 66 | 0.8 |
| Produits de remboursements div. des assurances | 13 | 0.2 | 0 | 0.0 | 18 | 0.2 |
| Produits d'exploitation | 8'069 | | 8'156 | | 8'094 | |
| Charges d'exploitation | | | | | | |
| Charges directes de projets | | | | | | |
| Projets | | | | | | |
| Frais de personnel | -317 | 4.0 | -636 | 7.6 | -633 | 7.8 |
| Frais de voyage et de représentation | -11 | 0.1 | -9 | 0.1 | -9 | 0.1 |
| Frais généraux | -144 | 1.8 | -187 | 2.2 | -401 | 4.9 |
| Total Projets | -472 | 5.9 | -832 | 9.9 | -1'043 | 12.8 |
| Services et offres | | | | | | |
| Frais de personnel | -1'632 | 20.6 | -1'454 | 17.3 | -1'156 | 14.2 |
| Frais de voyage et de représentation | -71 | 0.9 | -64 | 0.8 | -48 | 0.6 |
| Frais généraux | -1'403 | 17.7 | -1'738 | 20.7 | -1'635 | 20.1 |
| Transmission des sommes cibles | -1'124 | 14.2 | -1'124 | 13.4 | -1'117 | 13.7 |
| Transmission d'autres sommes | -470 | 5.9 | -470 | 5.6 | -420 | 5.2 |
| Total Services et offres | -4'700 | 59.2 | -4'850 | 57.7 | -4'376 | 53.8 |
| Total charges directes de projets | -5'172 | 65.2 | -5'682 | 67.6 | -5'419 | 66.6 |
| 6.2 Charges structurelles | | | | | | |
| Frais de personnel | -1'968 | 24.8 | -2'017 | 24.0 | -2'029 | 25.0 |
| Frais de voyage et de représentation | -75 | 0.9 | -93 | 1.1 | -74 | 0.9 |
| Frais généraux | -436 | 5.5 | -345 | 4.1 | -374 | 4.6 |
| Frais d'entretien | -174 | 2.2 | -152 | 1.8 | -115 | 1.4 |
| Amortissements | -109 | 1.4 | -117 | 1.4 | -121 | 1.5 |
| Total charges structurelles | -2'762 | 34.8 | -2'724 | 32.4 | -2'713 | 33.4 |
| Total charges d'exploitation | -7'934 | | -8'406 | | -8'132 | |
| Résultat d'exploitation | 135 | | -250 | | -38 | |
| 6.3 Résultat financier | | | | | | |
| Produits financiers | 413 | | 80 | | 79 | |
| Charges financières | -81 | | -35 | | -869 | |
| Total résultat financier | 332 | | 45 | | -790 | |
| 6.4 Résultat hors exploitation | | | | | | |
| Produits sans rapport avec l'organisation | 144 | | 137 | | 144 | |
| Charges sans rapport avec l'organisation | -160 | | -135 | | -155 | |
| Produits exceptionnels | 0 | | 0 | | 1 | |
| Charges exceptionnelles | 0 | | 0 | | 0 | |
| Total résultat hors exploitation | -16 | | 2 | | -10 | |
| Résultat avant variation du capital des fonds | 451 | | -203 | | -838 | |
| 8 Variation du capital des fonds | | | | | | |
| Fonds affectés | | | | | | |
| Allocation | -894 | | -1'028 | | -918 | |
| Utilisation | 754 | | 1'031 | | 865 | |
| Fonds libres et capital attribué | | | | | | |
| Allocation | -343 | | -30 | | -30 | |
| Utilisation | 219 | | 207 | | 792 | |
| Total variation du capital des fonds | -264 | | 180 | | 709 | |
| Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.) | 187 | | -23 | | -129 | |
| Attributions | | | | | | |
| Utilisation à décider par le Synode | -187 | | 23 | | 129 | |
| Résultat annuel | 0 | | 0 | | 0 | |

Les postes du compte d'exploitation sont détaillés au point 6 de l'annexe. Les explications relatives aux charges des projets sont fournies à partir de la page 14 (points 7.1 et 7.2) et les explications relatives aux charges structurelles à partir de la page 23 (point 8).

4. Tableau des flux de trésorerie

| | 2023 | 2022 |
|--|------------|------------|
| A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation | | |
| Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation) | 187 | -129 |
| Variation du capital des fonds | 265 | -710 |
| Amortissements | 52 | 116 |
| Constitution et dissolution des provisions | 35 | -15 |
| Diminution/Augmentation des titres | -292 | 983 |
| Diminution/Augmentation des créances | 32 | -50 |
| Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif | 3 | 10 |
| Diminution/Augmentation des dettes à court terme | -111 | 151 |
| Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif | <u>2</u> | <u>19</u> |
| Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation | 173 | 375 |
| B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement | | |
| Investissements dans les immobilisations corporelles | 0 | -20 |
| Désinvestissements d'immobilisations corporelles | 58 | 14 |
| Investissements dans les immobilisations financières | 0 | 0 |
| Désinvestissements d'immobilisations financières | 0 | 0 |
| Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement | 58 | -6 |
| C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement | | |
| Augmentation/Diminution des dettes financières | 0 | 0 |
| | 0 | 0 |
| Variation des liquidités | 231 | 369 |
| D Justificatif variation des liquidités | | |
| État des liquidités au 1.1. | 2'666 | 2'297 |
| État des liquidités au 31.12. | 2'897 | 2'666 |
| Variation | 231 | 369 |

5. Tableau de variation du capital

| Comptes | Existant initialement 1.1.2023 | Produits internes | Dotation externe | Transferts de fonds internes | Utilisation externe | Existant final 31.12.2023 |
|--|-----------------------------------|-------------------|------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Fonds affectés | | | | | | |
| Fonds diaspora en Suisse | 0 | | | | | 0 |
| Fonds travail des femmes | 118 | | 44 | | -88 | 74 |
| Fonds droits de l'Homme | 55 | | 14 | | -10 | 59 |
| Fonds Solidarité protestante suisse | 503 | -1 | 297 | | -119 | 680 |
| Fonds Églises suisses à l'étranger | 361 | | | | -9 | 352 |
| Fonds Journées de l'Église en Suisse | 163 | | | | | 163 |
| Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux | 0 | | 470 | | -470 | 0 |
| Capital SCR (Conseil suisse des religions) | 39 | | 69 | | -58 | 50 |
| Capital des fonds (fonds affectés) | 1'239 | -1 | 894 | 0 | -754 | 1'378 |
| Réserves de réévaluation | | | | | | |
| Réserve de réévaluation de l'immeuble | 2'687 | | | | -100 | 2'587 |
| Réserve de fluctuations de valeurs | 948 | | 313 | | | 1'261 |
| Fonds libres | 0 | | | | | |
| Fonds de prévoyance vieillesse | 88 | | | | | 88 |
| Fonds Huldrych Zwingli | 836 | | | | | 836 |
| Fonds manifestations internationales | 272 | | 30 | | -49 | 253 |
| Fonds John Jeffries | 1'260 | 1 | | | -70 | 1'191 |
| Fonds publications / documentation | 0 | | | | | 0 |
| Fonds de solidarité | 0 | | | | | 0 |
| Capital généré | 0 | | | | | |
| Capital libre | 2'438 | | | | -129 | 2'309 |
| Résultat de l'année passée | 0 | | | | | 0 |
| Résultat annuel | -129 | | 187 | 129 | | 187 |
| Capital de l'organisation | 8'400 | 1 | 530 | 0 | -219 | 8'712 |

| Comptes | Existant initialement 1.1.2022 | Produits internes | Dotation externe | Transferts de fonds internes | Utilisation externe | Existant final 31.12.2022 |
|--|-----------------------------------|-------------------|------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Fonds affectés | | | | | | |
| Fonds diaspora en Suisse | 39 | | | -39 | | 0 |
| Fonds travail des femmes | 72 | -1 | 89 | | -42 | 118 |
| Fonds droits de l'Homme | 60 | 1 | 14 | | -20 | 55 |
| Fonds Solidarité protestante suisse | 465 | | 325 | 39 | -326 | 503 |
| Fonds Églises suisses à l'étranger | 361 | | | | | 361 |
| Fonds Journées de l'Église en Suisse | 163 | | | | | 163 |
| Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux | 0 | | 420 | | -420 | 0 |
| Capital SCR (Conseil suisse des religions) | 26 | | 70 | | -57 | 39 |
| Capital des fonds (fonds affectés) | 1'186 | 0 | 918 | 0 | -865 | 1'239 |
| Réserves de réévaluation | | | | | | |
| Réserve de réévaluation de l'immeuble | 2'786 | | | | -99 | 2'687 |
| Réserve de fluctuations de valeurs | 1'434 | | | | -486 | 948 |
| Fonds libres | | | | | | |
| Fonds de prévoyance vieillesse | 88 | | | | | 88 |
| Fonds Huldrych Zwingli | 902 | -1 | | 5 | -70 | 836 |
| Fonds manifestations internationales | 359 | | 30 | | -117 | 272 |
| Fonds John Jeffries | 1'258 | 2 | | | | 1'260 |
| Fonds publications / documentation | 5 | | | -5 | | 0 |
| Fonds de solidarité | 21 | | | -21 | | 0 |
| Capital généré | | | | | | |
| Capital libre | 1'847 | -1 | | 592 | | 2'438 |
| Résultat de l'année précédente | | | | | | 0 |
| Résultat annuel | 592 | | -129 | -592 | | -129 |
| Capital de l'organisation | 9'292 | 0 | -99 | -21 | -772 | 8'400 |

Des informations détaillées sur les modifications du capital figurent au point 8 de l'annexe.

6. Annexe aux comptes annuels

1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom Église évangélique réformée de Suisse EERS, il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

2 Principes généraux de présentation des comptes

L'EERS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2023 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement des finances de l'EERS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres Valeur de marché au jour de référence

Monnaies étrangères Cours des devises au jour de clôture

Créances / prêts Valeur nominale

Immeuble Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle

Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans, linéaire
Les travaux à réaliser sont activés en fonction du tableau des impôts.

Informatique et équipements Limite d'activation : 3'000 CHF
Durée d'amortissement : 3 ans, linéaire

Installations d'exploitation Limite d'activation : 3'000 CHF
Durée d'amortissement : 5 ans, linéaire

4 Détails relatifs au bilan

| 4.1 Titres | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|------------------------|--------------|--------------|
| Obligations suisses | 2'696 | 2'617 |
| Obligations étrangères | 472 | 454 |
| Actions suisses | 1'182 | 1'035 |
| Actions étrangères | 694 | 646 |
| Somme titres | 5'044 | 4'752 |

| | | |
|-----------------------------------|------------|------------|
| 4.2 Créances | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
| Contributions des Églises membres | 18 | 19 |
| Autres débiteurs | 0 | 4 |
| Somme | 18 | 23 |

| | | | |
|--|---------------|--------------|------------------------|
| 4.3 Tableau des immobilisations corporelles | Immeuble | Informatique | Install. d'exploit. |
| Valeur d'acquisition, état 1.1.2023 | 4'079 | 196 | 52 |
| Entrées | 0 | 0 | 0 |
| Sorties | 0 | -52 | -6 |
| Valeurs d'acquisition 31.12.2023 | 4'079 | 144 | 46 |
| Amortissement cumulé, état 1.1.2023 | -1'311 | -189 | -45 |
| Amortissements | -102 | -4 | -4 |
| Sorties | 0 | 53 | 6 |
| Amortissements cumulés 31.12.2023 | -1'413 | -140 | -43 |
| Immobilisations corporelles nettes 31.12.2023 | 2'666 | 4 | 3 |

L'immeuble a été réévalué en 2010.

| | | |
|--|------------|------------|
| 4.4 Provisions | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
| Entretien immeuble | 70 | |
| Droits d'auteur : redevances streaming (offre Suisa) | | 35 |

| | | |
|--|------------|------------|
| 4.5 Comptes de régularisation passif | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
| Frais de personnel interne (vacances et heures suppl.) | 176 | 168 |
| Jetons de présence, frais et honoraires | 56 | |
| Fondation suisse de la Réformation | | 43 |
| Prix du film de Locarno | | 10 |
| Autres | 23 | 32 |
| Somme | 255 | 253 |

4.6 Réserves

Titres

Les bénéfices réalisés et non réalisés se sont élevés au total à 273 KCHF. La réserve de fluctuation de valeurs a été augmentée à 1'261 KCHF et retrouve ainsi son niveau de 25% du capital investi.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

Dans le cadre de la première évaluation de 2010, une réserve de réévaluation à l' hauteur de 100 kCHF avait été constituée. Les amortissements sur l'immeuble sont imputés à cette réserve.

5 Rémunération des organes dirigeants

Frais de personnel pour les sept membres du Conseil : 612 KCHF (AP: 614 KCHF)

Les indemnités versées aux membres du Conseil et à la présidente sont conformes à l'art. 19 et à l'art. 21 du règlement des finances.

Frais Suisse/étranger Selon les directives de la Conférence suisse des impôts

La direction incombe à une seule personne. La rémunération n'est donc pas publiée.

6 Détails relatifs au compte d'exploitation

| | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| 6.1 Produits | | |
| Contributions des membres | 5'922 | 5'922 |
| Contributions des membres | 5'922 | 5'922 |
| Diaconie Suisse – Groupes de travail | 79 | 77 |
| Aumônerie CFA – contributions transmises | 470 | 420 |
| Autres | 55 | 45 |
| Contributions à des projets | 604 | 542 |
| Contributions pour la mission – contributions transmises | 979 | 969 |
| Bossey – sommes cibles transmises | 57 | 56 |
| KEK/CEC | 10 | 10 |
| COE | 25 | 38 |
| CMER | 53 | 44 |
| Contribution/sommes cibles pour transmission | 1'124 | 1'117 |
| Fonds travail des femmes – contributions transmises | 44 | 89 |
| Fonds droits humains – contributions transmises | 14 | 15 |
| Fonds Solidarité protestante suisse | 297 | 325 |
| Collectes pour fonds | 355 | 429 |
| 6.2 Structures et frais administratifs | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
| Synode | 320 | 346 |
| Conseil | 570 | 602 |
| Bureau de la présidente | 469 | 443 |
| Services centraux | 790 | 748 |
| Infrastructure | 300 | 285 |
| Immeuble | 282 | 227 |
| Bibliothèque | 13 | 7 |
| Frais administratifs des secteurs | 18 | 55 |
| Somme | 2'762 | 2'713 |
| 6.3 Produits financiers | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
| Bénéfice/perte réalisé obligations en CHF | 10 | -6 |
| Bénéfice/perte réalisé obligations étranger | 0 | -8 |
| Bénéfice/perte réalisé actions CHF | 8 | -17 |
| Bénéfice/perte réalisé actions étranger | 4 | -22 |
| Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF | 174 | -362 |
| Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger | -32 | -89 |
| Bénéfice/perte non réalisé actions CHF | 41 | -187 |
| Bénéfice/perte non réalisé actions étranger | 68 | -146 |
| Dividendes thésaurisés | 52 | 76 |
| Autres charges financières | -22 | -32 |
| Autres produits financiers | 29 | 3 |
| Produits financiers | 332 | -790 |

Des explications sur les charges structurelles sont fournies à partir de la page 23.

| | | |
|--|------------|------------|
| 6.4 Produits/charges extraordinaires | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
| Dissolution de provisions non nécessaires (autres) | 0 | 1 |
| Somme | 0 | 1 |

7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements et ordonnances des fonds respectifs.

Le Fonds pour le travail des femmes a pour mandat de soutenir tant les activités des Femmes protestantes en Suisse (FPS) par des contributions annuelles que d'autres projets visant à promouvoir le travail de femmes. Alors que les recettes des collectes s'étaient chiffrées à 89 KCHF en 2022, celles de l'année 2023 ont été exceptionnellement basses avec 38 KCHF. Outre la collecte ordinaire, des contributions à hauteur de 6 KCHF ont été attribuées au fonds pour le prix Sylvia Michel. Les contributions aux FPS (64 KCHF) ont été calculées sur la base des résultats des collectes de l'année précédente. Six autres projets (dont deux des FPS) ont été soutenus par un montant total de 24 KCHF. La fortune du fonds a ainsi été réduite de 44 KCHF.

L'Entraide protestante suisse EPER a géré le Fonds pour les droits humains pour la dernière fois en 2023. Quatre projets différents ont été soutenus par le fonds avec des contributions d'un montant total de 6 KCHF. 4 KCHF ont été versés à l'EPER pour compenser les frais administratifs.

Un montant de 51 KCHF a été prélevé sur le fonds de la Solidarité protestante suisse (SPS) pour soutenir un projet en faveur des jeunes en Tchéquie (offrande des catéchumènes 2022), un montant de 35 KCHF pour un projet des jeunes Vaudois (offrande des catéchumènes 2023). Les contributions de la collecte de la Réformation 2022 d'un montant de 254 KCHF n'ont pas encore été versées, car le comité de la Conférence manque d'informations de la part de la paroisse de Muralto. Conformément à l'Ordonnance Fonds SPS modifiée en 2023, 15% de la collecte de la Réformation ont été prélevés sur le fonds pour couvrir les frais de personnel et les frais généraux de la chancellerie.

En 2017, l'Assemblée des délégués avait décidé de ne plus organiser la collecte pour le Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE dès 2018 et d'utiliser le solde de la fortune du fonds pour financer des projets concrets des Églises suisses à l'étranger.

En 2023, la Swiss Church de Londres a été soutenue par une contribution à hauteur de 9 KCHF.

L'EERS assume des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. En janvier 2016, la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS. Le capital du SCR apparaît dans le bilan comme fonds affecté depuis 2015.

La réserve de réévaluation de l'immeuble est réduite chaque année du montant de l'amortissement (100 TCHF).

La réserve de fluctuation des valeurs boursières a été augmentée de 313 KCHF et retrouve ainsi sa valeur cible de 25% du portefeuille de titres.

Le fonds des manifestations internationales permet de soutenir les grands projets des organisations internationales, notamment les assemblées générales. Chaque année, 30 KCHF sont attribués au fonds. En 2023, 20 KCHF ont été prélevés pour le congrès de la CEPE (50 ans de Leuenberg), 5 KCHF pour l'assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises téformées CMER et 24 KCHF pour une réception du Conseil œcuménique des Églises COE.

70 KCHF ont été prélevés sur le fonds John Jeffries pour une rénovation non planifiée et non reportable du toit plat de la chancellerie au Sulgenauweg.

9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 30.12.2023, le degré de couverture se montait à 112,6% (l'année précédente: 111,8%).

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 414 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2023 (décompte final du 29 décembre).

10 Personnel

Au 31 décembre 2023, 31 (2022 : 33) collaboratrices et collaborateurs étaient employés pour 22 (2022 : 22,1) équivalents plein temps.

11 Contribution des membres

En dérogation au règlement concernant la clé de répartition des contributions, le Synode a fixé la contribution de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville pour 2023 à 60 KCHF.

7. Charges des «projets» et des «services et offres»

7.1. Aperçu

| Secteurs thématiques | Personnel | Frais généraux | Comptes 23 | Budget 23 | Comptes 22 |
|--|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Être Église protestante sur trois plans | 423 | 107 | 530 | 562 | 461 |
| Champs d'action | 94 | 29 | 123 | 248 | 136 |
| Identité visuelle | 7 | 2 | 9 | 28 | 14 |
| Site internet | 74 | 8 | 82 | 118 | 88 |
| Collaboration des présidences et Églises membres | 246 | 60 | 306 | 164 | 206 |
| Mise en route de l'EERS | 3 | 7 | 10 | 4 | 17 |
| Être Église protestante avec d'autres | 275 | 1'618 | 1'893 | 1'864 | 2'108 |
| Œcuménisme en Suisse | 17 | 46 | 63 | 74 | 70 |
| CEPE | 67 | 90 | 157 | 147 | 94 |
| Œcuménisme dans le monde | 126 | 436 | 562 | 469 | 877 |
| Œuvres et organisations missionnaires | 50 | 5 | 55 | 31 | 25 |
| Chrétiens menacés | 15 | 5 | 20 | 19 | 17 |
| Fonds transférés | 0 | 1'036 | 1'036 | 1'124 | 1'025 |
| La foi et la proclamation protestantes | 61 | 98 | 159 | 472 | 333 |
| Vie chrétienne | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |
| Solidarité protestante suisse | 61 | 7 | 68 | 99 | 62 |
| Fonds transférés | 0 | 91 | 91 | 370 | 270 |
| La célébration et la prière protestantes | 133 | 398 | 531 | 510 | 588 |
| Travail liturgique | 59 | 42 | 101 | 76 | 85 |
| Oeco et sauvegarde de la Création | 14 | 0 | 14 | 12 | 28 |
| Messages à l'occasion de fêtes religieuses | 48 | 8 | 56 | 45 | 66 |
| Droits d'auteur | 12 | 348 | 360 | 377 | 409 |
| L'action protestante | 517 | 758 | 1'275 | 1'131 | 1'103 |
| Diaconie | 274 | 123 | 397 | 370 | 352 |
| Politique migratoire et d'asile | 130 | 46 | 176 | 136 | 163 |
| Politique femmes et genres | 113 | 33 | 146 | 107 | 130 |
| Fonds transférés | 0 | 556 | 556 | 518 | 458 |
| L'engagement public protestant | 539 | 218 | 757 | 796 | 790 |
| Relations publiques de l'EERS | 318 | 88 | 406 | 318 | 309 |
| Positions évangéliques | 58 | 32 | 90 | 213 | 184 |
| Défense d'intérêts et prise d'influence | 144 | 50 | 194 | 170 | 228 |
| Paix religieuse | 19 | 38 | 57 | 75 | 50 |
| Fonds transférés | 0 | 10 | 10 | 20 | 19 |
| Frais généraux des projets / non encore attribués | 0 | 27 | 27 | 347 | 36 |
| Total projets | 1'949 | 3'223 | 5'172 | 5'682 | 5'419 |

Les explications sont données à partir de la page 15.

7.2. Explications au sujet des charges des «projets» et des «services et offres»

Généralités

Le montant total des charges imputables aux «projets» et aux «services et offres» a été inférieur de 510 KCHF au budget. De cette différence, 360 KCHF vont au compte des «projets» et 150 KCHF à celui des «services et offres».

Les explications ci-après suivent – comme dans le budget – une structure par secteur thématique, indépendamment de la distinction entre «projets» et «services et offres».

Être Église protestante sur trois plans

Champs d'action

Le Synode a approuvé en été 2021 trois champs d'action : Sauvegarde de la Création, Formation et professions, ainsi que Communication.

Le Conseil avait alors formulé les principes suivants par champ d'action, lesquels ont été repris sans modification dans le budget 2023 :

- des jetons de présence pour douze personnes et quatre réunions par comité ;
- des jetons de présence pour les délibérations préliminaires en sous-groupes (quatre personnes, quatre rencontres par comité) ;
- des honoraires à hauteur de 10 KCHF ;
- des frais généraux pour les séances des comités à hauteur de 10 KCHF.

Comme l'année précédente, certains membres du comité ont renoncé aux jetons de présence. Les charges ont donc été inférieures de 25 KCHF au budget.

Des frais généraux ont été occasionnés notamment par l'interprétation aux réunions (19 KCHF) et les traductions (7 KCHF).

Les collaboratrices et les collaborateurs de la chancellerie ont consacré aux comités stratégiques environ la moitié du temps inscrit au budget (94 KCHF).

Identité visuelle

Les charges liées à l'identité visuelle ont principalement été engagées pour divers produits de marketing, tels que des pins EERS.

Site internet

Le site internet de l'EERS a coûté 16 KCHF de moins en frais de personnel et 20 KCHF de moins en frais généraux que budgétés, notamment parce que le support externe a été moins sollicité que les années précédentes.

Collaboration avec les présidences d'Église et les Églises membres

Les séances ordinaires de la CPE, y compris la retraite de décembre, ont coûté 50 KCHF. En outre, la rubrique collaboration avec les présidences d'Église et Églises membres comprend les charges liées à la task force dédiée à l'Ukraine et au cumul des crises concomitantes (23 KCHF), ainsi que celles engendrées par un projet de monitoring des Églises membres (17 KCHF).

À la demande des Églises membres, le Conseil a décidé en 2022 de renforcer le travail théologique et a inscrit au budget, à la rubrique «Collaboration des présidences d'Église et les Églises membres», 75 KCHF pour un projet théologique non encore spécifié.

Fin 2022, le Conseil a concrétisé les plans pour ce projet théologique. Dans la foulée de la restructuration de la chancellerie, il a créé un nouveau service, le «Centre de compétences Théologie et Éthique». Depuis 2023, ce service regroupe le travail théologique traditionnel et nouveau de l'EERS. Des charges d'un montant de 164 KCHF ont été engagées à cet effet en 2023. Le blog de l'EERS et des podcasts ont été choisis pour faire connaître ces travaux. La mise en œuvre technique a entraîné des charges supplémentaires de 50 KCHF. Au total, les charges ont ainsi dépassé de 139 KCHF le budget prévu de 75 KCHF. Les charges pour les «études éthiques et les prises de position publiques de l'EERS» sont en revanche inférieures de 125 KCHF aux charges budgétées, car elles sont désormais regroupées dans le centre de compétences (voir Positions évangéliques).

Mise en route de l'EERS

La rubrique «Mise en route de l'EERS» comptabilise les derniers travaux sur les règlements et les ordonnances.

Être Église protestante avec d'autres

Œcuménisme en Suisse

L'engagement de l'EERS en faveur de l'œcuménisme en Suisse consiste essentiellement à soutenir la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC sous forme de contributions ordinaires et l'engagement de ressources humaines (54 KCHF).

Par ailleurs, des frais de personnel et des frais généraux de 5 KCHF ont été engagés pour la collaboration avec l'Église catholique romaine et 4 KCHF ont été alloués à la rencontre de délégations d'Églises libres.

CEPE

Comme les années précédentes, une contribution de 60 KCHF a été versée à la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE. Les tâches courantes ont entraîné des frais de personnel de 12 KCHF et des frais généraux de 3 KCHF.

Par ailleurs, la CEPE a organisé en novembre 2023 un colloque pour marquer les «50 ans de la Concorde de Leuenberg» qui a occasionné des frais de personnel à hauteur de 55 KCHF et des frais généraux d'un montant de 27 KCHF. Dans le budget, une contribution à la CEPE de 20 KCHF avait été affectée à cet événement car, à l'époque, le projet se trouvait encore à l'état d'ébauche. Les charges supplémentaires ont été en grande partie compensées par une réduction des frais de personnel pour d'autres projets de la CEPE.

Œcuménisme dans le monde

Les organisations internationales ont été soutenues par le biais de contributions ordinaires, de dons des Églises membres et de contributions à des projets :

| | Contr. ordinaires | Contr. aux projets | Dons Égl. mbres | Total |
|------|-------------------|--------------------|-----------------|------------|
| KEK | 85 | 5 | 10 | 100 |
| COE | 130 | 20 | 25 | 175 |
| CMER | 50 | 5 | 53 | 108 |

Des charges d'un montant de 24 KCHF ont été engagées pour une réception du comité central du COE. De plus, ce poste a occasionné des frais de personnel de 126 KCHF au total.

Sommes transférées

Les sommes transférées ont été versées aux organisations missionnaires et à l'Institut œcuménique de Bossey.

La foi et la proclamation protestantes

La Conférence Solidarité protestante suisse SPS a été soutenue par la chancellerie sur le plan de l'administration et de la communication. La chancellerie, de concert avec le comité de la Conférence, a pris des mesures début 2022 pour réduire les frais administratifs. Les frais de personnel de 60 KCHF étaient plus élevés que l'année précédente. Cette augmentation est imputable au fait qu'en 2023, le soutien à la SPS a de nouveau été intensifié sur le plan thématique. Les 8 KCHF de frais généraux sont restés largement en dessous du budget, car une grande partie des supports de communication a été réalisée en interne.

Fonds transférés

Les contributions issues de fonds ont été prélevées sur le fonds SPS.

La célébration et la prière protestantes

Travail liturgique

La rubrique «Travail liturgique» recense les charges en temps de travail de la chancellerie pour la Commission de liturgie, les tâches liées à la création d'un recueil de chants de l'EERS ainsi que la préparation des cultes du synode et d'autres moments de recueillement.

Œco et sauvegarde de la Création

La rubrique «Œco et sauvegarde de la Création» recense les charges en temps de travail pour les séances du comité de l'association Œco – *Églises pour l'environnement*.

Messages à l'occasion des fêtes religieuses

En 2023, les messages à l'occasion des fêtes religieuses ont englobé une carte de Pâques (appel à la paix en Ukraine), le calendrier de l'Avent numérique (calendrier de l'espérance) et une carte de Noël adressée aux contacts internationaux. Les charges liées au travail de presse effectué par la présidente dans le contexte des jours de fête sont comptabilisées au poste Présidence.

Droits d'auteur

Les frais de droits d'auteur englobent les redevances versées à la Suisa (musique), à Pro Litteris (textes et images), à VG Musikedition (copies pour l'usage durant le culte), ainsi que les charges d'assistance juridique versées à la faîtière des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) que l'EERS verse pour le compte de ses Églises membres.

L'action protestante

Diaconie

La rubrique «Diaconie» inclut les charges engagées pour le site internet diaconie.ch (56 KCHF), pour l'assemblée générale, les comités, les groupes de travail et les commissions de Diaconie Suisse (178 KCHF), pour la commission de vérification (16 KCHF), pour l'aumônerie de l'armée (57 KCHF), pour les soins palliatifs (32 KCHF), pour le cours «ENSA – Premiers secours en santé mentale» (7 KCHF), et pour l'aumônerie dans les milieux de santé (45 KCHF).

Depuis 2023, l'EERS s'investit davantage qu'auparavant dans l'aumônerie de l'armée. En 2023, elle a organisé une journée, selon un nouveau concept, pour les aumôniers de l'armée. En outre, l'EERS est désormais impliquée dans le processus de recrutement des aumôniers, d'où des charges supérieures de 20 KCHF au budget.

Politique migratoire et d'asile

L'EERS soutient l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile (108 KCHF), elle entretient des contacts avec les partenaires du domaine de la politique migratoire (26 KCHF) et s'engage dans d'autres «projets» et «services et offres» de moindre envergure (42 KCHF).

Les frais de personnel pour l'aumônerie dans les centres fédéraux ont été plus élevés que prévu au budget parce que l'EERS s'est fortement engagée dans le processus de révision des principes fondamentaux.

Politique femmes et genres

Dans le domaine de la politique des femmes et des genres, les deux journées thématiques de la Conférence Femmes et genres ont constitué l'offre principale de l'EERS. Le budget a été respecté avec des charges de 79 KCHF.

En raison des événements récents, le projet de protection de l'intégrité personnelle a gagné en importance par rapport à ce qui avait été prévu lors de la planification budgétaire. Les charges d'un montant de 52 KCHF sont donc supérieures au budget. La différence de 39 KCHF a été financée par le budget dédié aux tâches imprévues.

D'autres charges ont été engagées pour l'accompagnement de la commission Fonds pour le travail des femmes et le label UND.

Fonds transférés

Les contributions extraordinaires des Églises membres en faveur de l'aumônerie dans les centres fédéraux (470 KCHF) ont été transférées conformément à la clé de répartition.

Les contributions issues de fonds sont prélevées sur le Fonds pour le travail des femmes.

L'engagement public protestant

Relations publiques de l'EERS

Le poste des relations publiques de l'EERS intègre le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs du service de la communication qui ne peut être attribué à un projet concret, notamment les rencontres annuelles de mise en réseau avec les services de communication des Églises membres, les conférences à thème avec les grands services de communication et les œuvres, la mise en réseau avec les représentantes et les représentants des médias profanes et ecclésiastiques et les renseignements aux professionnels des médias. Les frais de personnel ont été supérieurs au budget, les frais généraux moins importants que prévu.

Positions protestantes

L'EERS prend position sur différents sujets sociétaux actuels. En 2023, elle a principalement communiqué ses points de vue par le biais de blogs et de podcasts. Le temps consacré au travail thématique a été comptabilisé dans le service «Centre de compétences théologie et éthique». Les charges de ce poste sont donc nettement inférieures au budget.

Comme les années précédentes, l'EERS a contribué au Prix du jury œcuménique dans le cadre du festival du film de Locarno (10 KCHF) et à R/TV Tessin (14 KCHF).

Défense d'intérêts et prise d'influence

La «Défense d'intérêts et les prises d'influence», selon la position des Églises, se concrétisent à travers différents «projets» ou «services et offres». L'engagement au sein du Forum politique de Berne contribue à faire connaître les valeurs et les positions de l'EERS dans la société. L'EERS, qui fait partie de l'organe responsable du Forum politique, lui verse à ce titre une contribution de soutien et y a proposé trois débats et projets (68 KCHF). De plus, les charges liées à la participation à des commissions extraparlimentaires (8 KCHF), au monitoring des activités sous la Coupole fédérale (61 KCHF), aux ressources de personnel dédiées aux consultations et aux prises de position (31 KCHF), ainsi qu'aux projets écologiques de l'EERS (23 KCHF) sont comptabilisées dans cette rubrique.

Le monitoring des activités sous la Coupole fédérale a été étendu en 2023 et comprend également l'observation des évolutions sociétales. L'évaluation du débat sur les abus sexuels et l'impôt ecclésiastique pour personnes morales a absorbé beaucoup de temps de travail. Au total, les charges ont dépassé le budget de 37 KCHF. Ces dépassements ont été financés par le budget dédié aux tâches imprévues.

Les charges pour les consultations et les prises de position ont été inférieures au budget. Le thème du secret professionnel des aumôniers et aumônières a constitué ici un point fort.

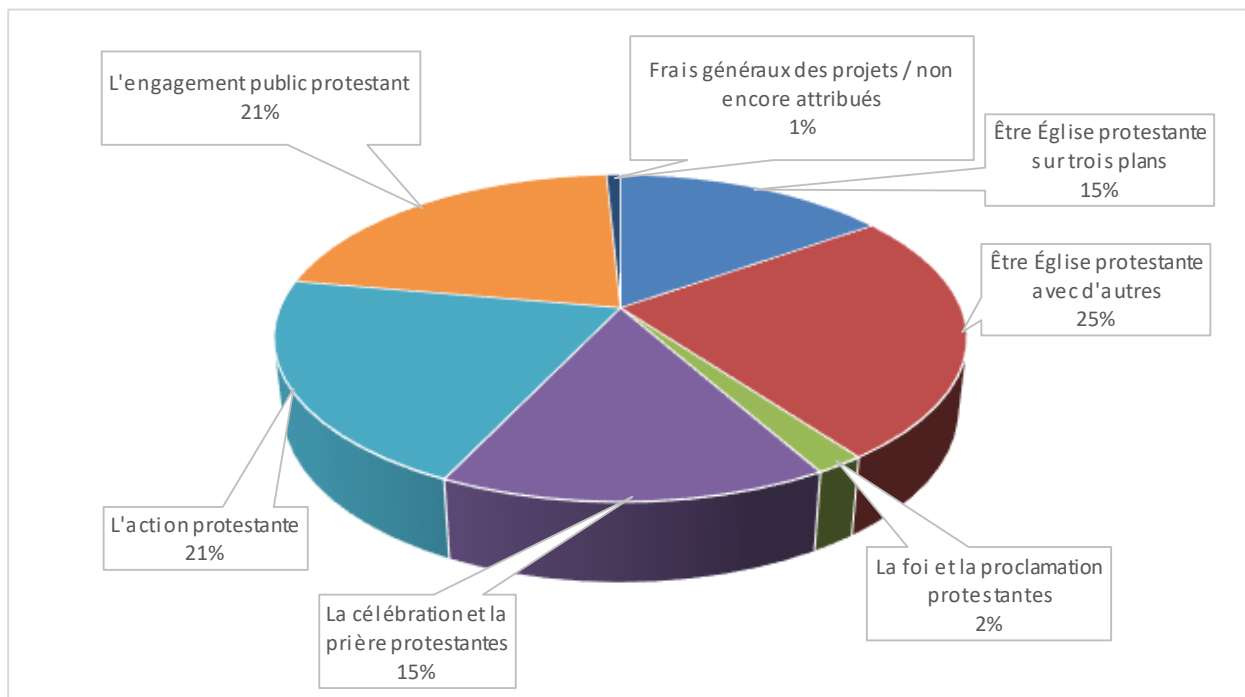
Paix religieuse

La paix religieuse a été promue par le biais d'une contribution au Conseil suisse des religions SCR (26 KCHF) et l'allocation de ressources humaines pour entretenir les relations avec la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et pour poursuivre le dialogue interreligieux.

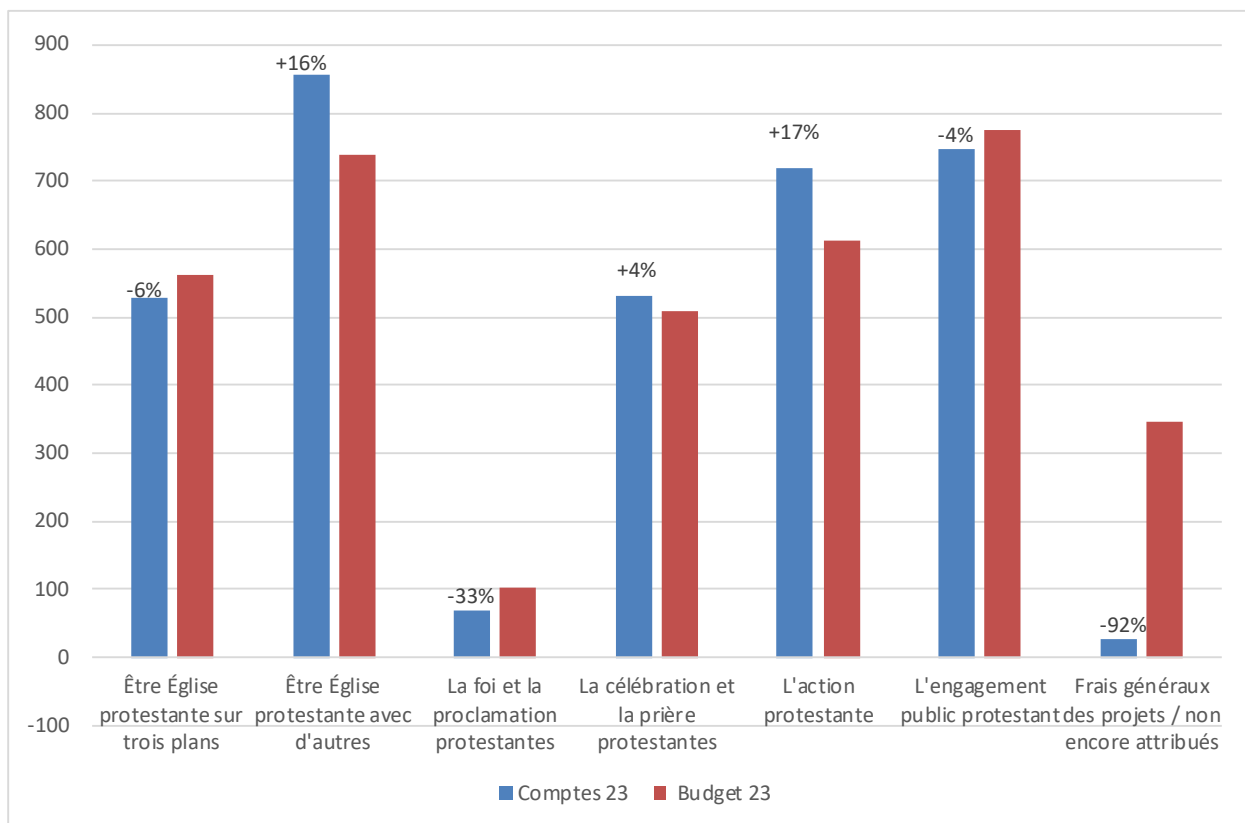
Les contributions issues de fonds ont été prélevées sur le Fonds en faveur des droits humains.

7.3. Charges par domaine thématique

Le diagramme présente les charges par domaine thématique sans les transferts ni les contributions de fonds affectés, car ces informations donneraient une image faussée de la situation.



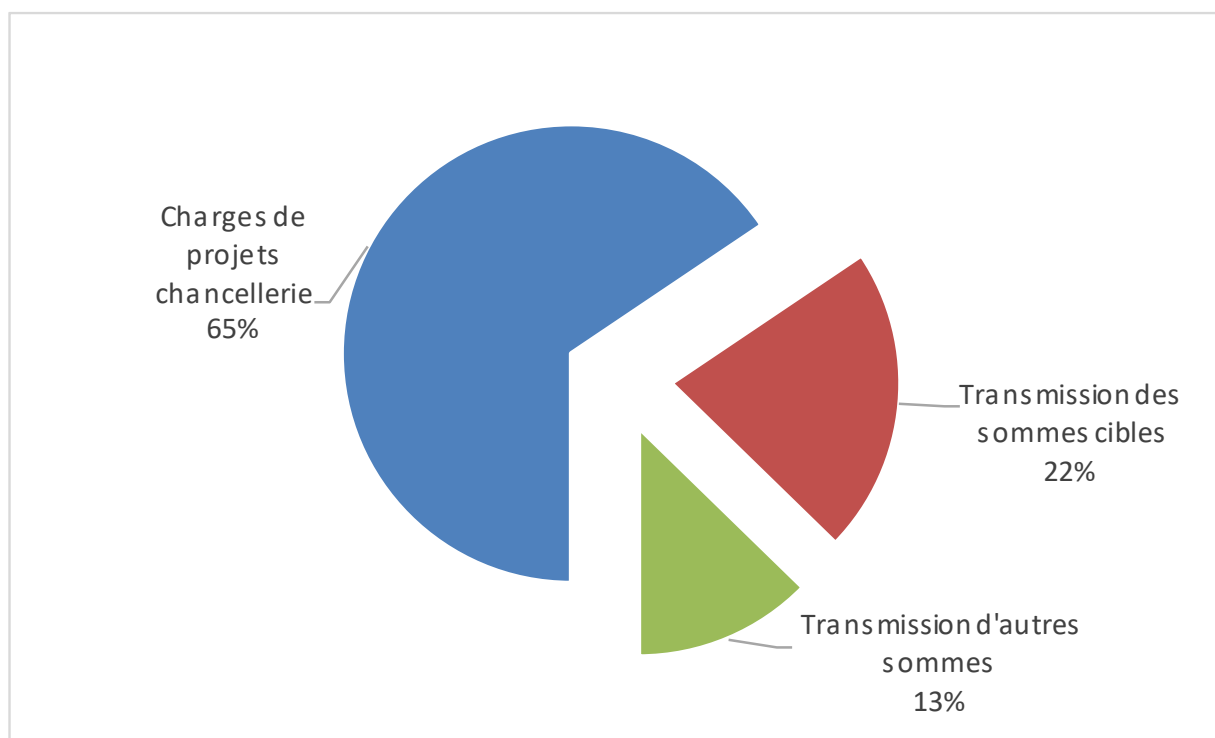
En %, en comparaison avec le budget :



7.4. Répartition des charges par objectif

Comme l'année précédente, approximativement 35% du total des charges imputables aux «projets» et aux «services et offres» ont été constitués en 2023 par des contributions transférées. Les transferts aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey et à l'aumônerie dans les centres fédéraux d'asile se sont plus ou moins maintenus au niveau que l'année précédente. Au total, les contributions prélevées sur les fonds ont été inférieures à celles de 2022, en particulier celles du fonds SPS.

Répartition des charges de projet entre les projets propres à l'EERS et les contributions :



À la page suivante, le graphique montre la répartition de l'ensemble des charges de 5 172 KCHF en fonction de l'influence du Conseil sur l'affectation des fonds.

■ 48,7% des charges pour les «projets» et «services et offres» étaient destinés au travail de la chancellerie.

51,3% étaient des contributions à des projets de tiers et versements de l'EERS pour le compte de ses Églises membres, répartis de la manière suivante :

■ 30,8% des charges vont au compte de contributions en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires, l'Institut œcuménique de Bossey, d'autres dons ainsi que des contributions extraordinaires des Églises membres pour l'aumônerie dans les centres fédéraux d'asile.

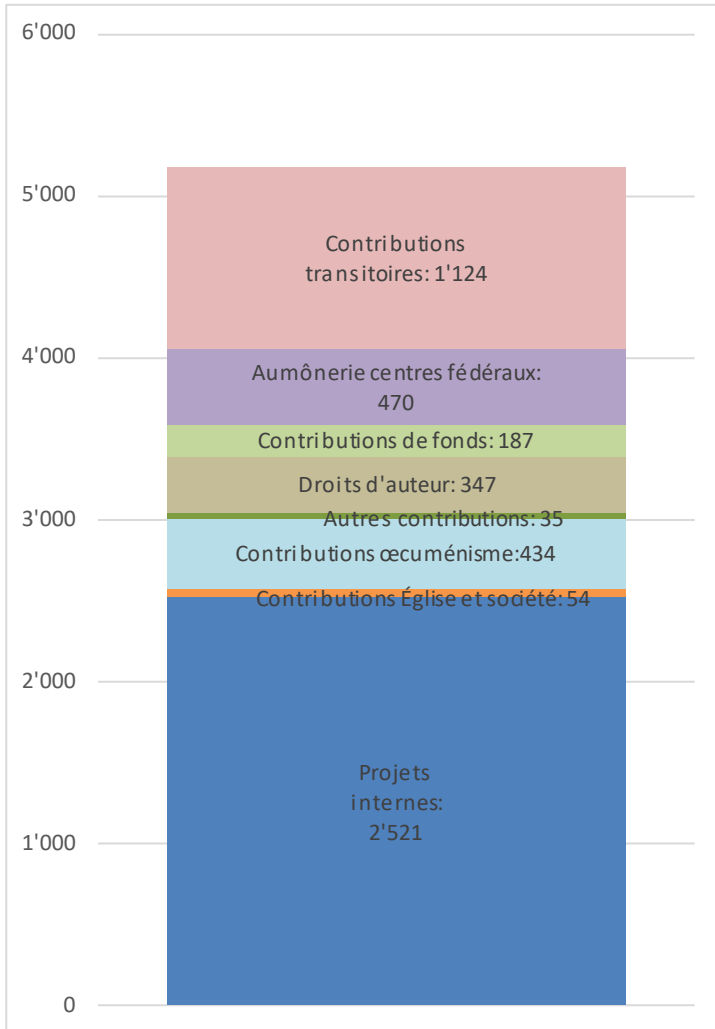
■ Les contributions aux projets provenant de fonds dédiés ont représenté 3,6% des charges pour les «projets» et les «services et offres». Les contributions concrètes sont fixées par les commissions du Conseil et sur la base de l'affectation des dons.

■ 6,7% des charges pour les «projets» et les «services et offres» sont des droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés de gestion des droits d'auteur en faveur des paroisses protestantes et méthodistes de Suisse.

■ 8,4% des charges étaient des contributions aux organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ 1,8% des contributions ont été orientées vers des institutions qui traitent de thèmes intéressant les Églises («Église et société») ainsi que vers d'autres organisations, notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»).

Charges selon affectations liées (en KCHF) :



8. Charges structurelles

| | Personnel | Frais généraux | Comptes 23 | Budget 23 | Comptes 22 |
|-----------------------------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Synode | 161 | 159 | 320 | 376 | 346 |
| Conseil | 515 | 55 | 570 | 579 | 602 |
| Bureau de la présidente | 441 | 28 | 469 | 491 | 443 |
| Services centraux | 730 | 60 | 790 | 753 | 748 |
| Infrastructure | 94 | 206 | 300 | 203 | 285 |
| Immeuble | 6 | 276 | 282 | 259 | 227 |
| Bibliothèque | 3 | 10 | 13 | 12 | 7 |
| Frais administratifs des secteurs | 18 | 0 | 18 | 51 | 55 |
| Total | 1'968 | 794 | 2'762 | 2'724 | 2'713 |

Synode

Les frais de personnel sont imputables à l'assistance administrative, au soutien du bureau du Synode, à la communication et à d'autres prestations d'aide telles que le contrôle interne des traductions ou la participation de chargées et chargés de dossier aux assemblées. Les frais de personnel ont été inférieurs de 79 KCHF, les frais généraux supérieurs de 23 KCHF au budget.

Conseil

Les membres du Conseil sont indemnisés conformément à l'art. 19 du règlement des finances entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les frais de personnel se composent des indemnités versées aux membres du Conseil y compris les frais de personnel annexes (370 KCHF), ainsi que des charges engagées par la chancellerie pour l'assistante administrative du Conseil et pour le temps de travail des chargées et chargés de dossier (145 KCHF).

Les frais généraux ont été inférieurs de 31 KCHF au budget, en particulier les frais de représentation (-24 KCHF) et d'honoraires (-7 KCHF).

Bureau de la présidente

La présidente est indemnisée conformément à l'art. 21 du règlement des finances. Les frais de personnel incluent en outre le salaire de l'assistante administrative et du collaborateur personnel de la présidente, ainsi que le soutien thématique apporté à la présidente par les chargées et chargés de dossier.

En 2023, la présidente a utilisé moins de temps de travail des chargées et chargés de dossier. Les charges de personnel ont été inférieures de 22 KCHF au budget.

Services centraux

Les charges liées aux services centraux incluent la direction de la chancellerie, le secrétariat des organes et de la direction et la gestion des finances et du personnel. L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que le budget prévoyait que les collaborateurs des services centraux travailleraient plus souvent pour des projets concrets que cela n'a effectivement été le cas.

Infrastructure

Cette rubrique inclut les charges liées à l'informatique (190 KCHF), à la formation continue, au recrutement de personnel et autres.

Fin 2022, le Conseil a décidé de migrer le stockage des données du serveur interne vers Microsoft Share-Point afin d'optimiser le stockage et la collaboration. Ce projet a entraîné des charges à hauteur de 82 KCHF pour des prestations de conseil et pour le temps de travail interne. Dans ce contexte, l'informatique générale a également été adaptée, les charges informatiques ont donc été supérieures de 17 KCHF au budget.

En 2023, la chancellerie a mis neuf postes au concours. Les annonces en deux langues ont engendré des frais de 23 KCHF qui n'avaient pas été budgétés à ce niveau.

Immeuble

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur d'environ 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges viennent des redevances et des charges d'entretien.

En novembre 2023, une fuite est apparue dans le toit plat de l'immeuble situé au Sulgenauweg. En raison des conditions météorologiques, le dommage n'a pu faire l'objet que d'une réparation provisoire en 2023. Les travaux finaux ont été effectués début 2024. Une provision de 70 KCHF a été constituée à cet effet sur la base du devis. Le lieu de recueillement prévu au budget n'a pas été réalisé car le projet n'a pas pu être mis en œuvre comme prévu.

Bibliothèque

La bibliothèque a été fortement réduite au cours des années précédentes. Des charges ont néanmoins été engagées pour les revues théologiques et la littérature spécialisée actuelle.

Charges administratives des secteurs

Cette rubrique comprend les charges liées à l'activité de compte rendu, y compris l'établissement du rapport d'activité, la commission du personnel, etc.

9. Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 11
www.bdo.ch
burgdorf@bdo.ch

BDO SA
Farbweg 11
3400 Burgdorf

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au synode de l'

Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe, voir pages 5 à 13) de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berthoud, 12 avril 2024

BDO SA

Bernhard Remund

i.V. Matthias Wüthrich

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

12

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Décharge 2023

Proposition

1. Le Synode donne décharge au Conseil pour son activité durant l'exercice 2023.

Berne, le 13 mars 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe

La constitution de l'EERS prévoit à l'article 21 « Compétences », lettre o, que le Synode donne décharge au Conseil.



**Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel**

Protection de l'intégrité personnelle : état des activités, étude et commission consultative des parties prenantes

Propositions

1. Le Synode prend connaissance des modules de travail visant à consolider les activités en matière de « protection de l'intégrité personnelle ».
2. Le Synode approuve le projet « étude sur les abus sexuels par enquête en population générale » avec des coûts budgétisés à hauteur d'un 1.6 million de francs.
3. Le Synode charge le Conseil de mettre en place une « commission consultative des parties prenantes » conformément à l'« ordonnance concernant les comités stratégiques, les commissions et les groupes de travail ».

Berne, 5. avril 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Contexte

Les atteintes à l'intégrité sexuelle, physique, psychique et spirituelle ont existé et existent depuis toujours dans l'histoire de l'humanité. Le thème des abus sexuels est déjà évoqué de manière très directe dans la Bible, dans le récit dérangeant du viol de Tamar par son demi-frère (2 Samuel 13, 1-11).

Depuis le début des années 2000, une sensibilisation aux incidents (ce que l'on appelle en allemand « Vorkommnisse ») et cas d'abus sexuels a eu lieu dans l'ensemble de la société. De nombreuses organisations prennent de plus en plus conscience de la nécessité de mener un travail de prévention. Le travail historique visant à identifier les défaillances structurelles qui facilitent les abus progresse peu à peu. Les personnes concernées s'organisent, s'annoncent et aident les organisations à s'améliorer structurellement.

1.1 Les abus sexuels et les autres formes d'abus dans le contexte de l'Église

Les abus sexuels et les autres formes d'abus au sein de l'Église pèsent lourd : ils concernent des personnes qui se confient à la communauté ecclésiale, à des pasteurs et pasteuses et à des collaborateurs et collaboratrices de l'Église afin de conforter leur foi, de vivre en toute confiance en communauté, d'apprendre des valeurs ou encore de demander conseil et un accompagnement dans des phases difficiles de leur existence. Chaque abus de la détresse et de la confiance de personnes qui cherchent conseil à des fins de satisfaction de besoins personnels porte profondément et durablement atteinte à la dignité et à la confiance de ces personnes. Les dommages à la santé sont souvent graves pour les personnes concernées. Il n'est pas rare qu'elles doivent faire face à des séquelles à vie. À cette atteinte de l'intégrité personnelle s'ajoute, dans le contexte ecclésial, la dimension spirituelle, cette atteinte peut ébranler la foi chrétienne et nuire durablement à la crédibilité de l'Église.

1.2 Prendre conscience

Il existe déjà de nombreuses études traitant de cette thématique dans le contexte ecclésial en Suisse et à l'étranger. En outre, de nombreux témoignages de personnes victimes d'abus dans le cadre de l'Église sont parus et décrivent les situations dans lesquelles ces abus se produisent au sein de structures ecclésiales. Les Églises se sont engagées dans une démarche de reconnaissance des douloureux événements et des cas choquants d'abus commis par des personnes en leur sein afin d'en tirer les leçons et de devenir meilleurs en termes de prévention et d'intervention. L'Église évangélique réformée de Suisse et ses Églises membres sont aussi en train de recueillir les témoignages de personnes concernées, de collaborer avec elles et d'apprendre grâce à elles et à leurs expériences dans la façon de faire face aux abus, afin de devenir une Église qui soit un lieu plus sûr pour tous et à toutes – membres, collaborateurs et collaboratrices, bénévoles et toutes les personnes qui recourent aux services des Églises membres.

1.3 S'améliorer

De nombreuses Églises membres ont déjà mis en œuvre des concepts de protection de l'intégrité personnelle prévoyant des mesures de prévention et d'intervention, et ont en outre créé des services de signalement en collaboration avec des spécialistes externes. L'objectif de la communion d'Églises de l'EERS doit être de consolider ces mesures et de les mettre en œuvre ensemble dans toutes les Églises membres. Les modules de travail décrits dans le chapitre 2 servent à cette consolidation. Les structures fédéralistes ne doivent pas devenir un désavantage pour les personnes concernées. Pour ce faire, il faut non seulement des bases juridiques, mais aussi des processus et des procédures standardisées qui garantissent aux personnes concernées d'être traitées de manière comparable en tout lieu et dans chaque Église membre.

1.4 Enquêter

Outre les mesures de protection et le service de contact national, d'autres conditions doivent être remplies : premièrement, les personnes concernées qui le souhaitent doivent avoir la possibilité de se manifester de manière anonyme, afin que des informations importantes pour l'amélioration des mesures de prévention au sein de l'Église et pour la détection des abus sexuels puissent être recueillies. Deuxièmement, les cas et les incidents d'abus sexuels ne doivent pas seulement être perçus comme des cas individuels isolés, mais doivent également être analysés quantitativement, qualitativement et de manière systémique. C'est à cela que sert l'étude proposée au Synode au chapitre 3.

1.5 Apprendre

Des personnes concernées ont déjà trouvé la force de s'annoncer ou d'adhérer à des organisations d'entraide. Par la démarche décrite au chapitre 4, le Conseil propose au Synode une voie pour mettre à profit les expériences des personnes concernées et les intégrer systématiquement dans les travaux.

Avec toutes ces mesures, l'EERS et ses Églises membres suivent la conception et la mission de l'EERS : l'EERS et ses Églises membres répondent de la protection de l'intégrité sexuelle, physique, psychique et spirituelle de toutes les personnes qui sont membres de notre Église, travaillent dans l'Église¹ ou recourent à ses services. Dans ce contexte, les mesures de protection prises aujourd'hui et la réévaluation historique ne sont pas des alternatives, mais des approches interdépendantes. Le message porté par l'EERS, en association avec d'autres Églises, doit être le suivant : nous écoutons et regardons, nous voulons dévoiler et nous efforcer de devenir un lieu qui soit le plus sûr possible, une communauté qui soit la meilleure possible.

2. Devenir meilleur maintenant : modules de travail actuels

2.1 Analyse d'études déjà parues

L'analyse des résultats récemment publiés du rapport final du projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique romaine en Suisse ainsi que des résultats du groupe de recherche ForuM sur le traitement de la violence sexualisée et des autres formes d'abus au sein de l'Église protestante et de la diaconie en Allemagne, peut être mise à profit pour faire avancer nos propres travaux. L'étude de l'EKD est intéressante en ce sens qu'elle montre des structures spécifiquement évangéliques réformées qui conduisent à des abus. C'est pourquoi la chancellerie de l'EERS, avec la Conférence Femmes et Genres, organise une journée sur le thème : « L'étude de l'EKD sur les abus : Que signifient les résultats pour la Suisse ? » ayant pour but d'évaluer les résultats de l'étude de l'EKD et de les mettre à profit pour les Églises membres. Les résultats de cette journée thématique, au cours de laquelle les organisations d'entraide seront présentes, seront pris en compte dans la poursuite des travaux.

2.2 Principe et standards pour la protection de l'intégrité personnelle

Le Conseil et la chancellerie de l'EERS soutiennent le processus d'élaboration et de consolidation des mesures de protection depuis cinq ans à l'aide de rencontres de liaison des spécialistes des Églises membres, qui traitent de questions relatives aux concepts de protection, à la prévention et à l'intervention.

¹ Les collaborateurs et collaboratrices engagées ou élues, les membres des autorités ecclésiastiques et les bénévoles.

Le Conseil de l'EERS se fixe comme objectif que toutes les Églises membres de l'EERS disposent d'ici fin 2024 d'un concept de protection fiable permettant de garantir le respect de l'intégrité personnelle dans le cadre des activités ecclésiales. C'est pourquoi il présentera au Synode, en novembre 2024, les principes et standards révisés pour la protection de l'intégrité personnelle. Les Églises membres se baseront sur ces principes et standards pour contrôler et développer leurs propres concepts de protection. Un groupe de travail constitué de spécialistes des Églises membres travaille actuellement sur ce projet.

2.3 Service de contact national

Les Églises membres collaborent avec divers organismes spécialisés pour garantir que les incidents et les cas d'abus puissent être signalés. Les personnes concernées doivent pouvoir joindre rapidement et facilement des services de signalement. Parfois, les personnes concernées se retrouvent face à une situation confuse car il existe différents organismes auxquels elles peuvent s'adresser. Pour cela, le Conseil de l'EERS prépare l'introduction d'un service de contact national. Son but est d'être visible et accessible pour les personnes victimes d'abus sexuels et d'autres formes d'abus au sein de l'EERS et des Églises membres. Il sera responsable du premier contact et de l'orientation, autrement dit il assurera le contact initial et – avec l'accord des personnes concernées – leur orientation vers les services compétents des Églises membres ou vers des services spécialisés externes. À cet effet, l'EERS collabore avec des spécialistes de la société civile pour se faire conseiller dans la mise en œuvre. Il est prévu d'associer des personnes concernées et des organisations d'entraide à l'élaboration du service de contact national. L'EERS prévoit de mettre en ligne le service de contact national dans le courant de l'année 2024.

2.4 Bases pour une saisie uniforme

À l'heure actuelle, différents services de signalements reçoivent des annonces concernant différents incidents ou cas. Pour améliorer les mesures de prévention au sein des Églises, il est urgent d'avoir une vue d'ensemble de ces signalements. À partir de 2025, il doit exister une base commune permettant d'établir une vue d'ensemble annuelle des incidents et des cas dans les Églises membres de l'EERS. Cette vue d'ensemble sert à l'amélioration interne et n'a pas la prétention d'être représentative des abus sexuels au sein de la communauté ecclésiale.

2.5 « Directives relatives à la protection de l'intégrité personnelle au sein de l'EERS »

En septembre 2022, la présidence du Synode a introduit des « Directives relatives à la protection de l'intégrité personnelle au sein de l'EERS », qui doivent être comprises comme une législation d'urgence ou transitoire établie à court terme. L'objectif de ces directives était de lutter contre toute forme d'abus spirituel, de stigmatisation, de mise à l'écart, de détournement de fonds. Ces directives comprennent d'une part un engagement personnel pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans les organes de l'EERS. D'autre part, elles renferment une procédure de gestion des plaintes applicable à toute personne qui exerce une activité dans un organe couvert par le budget de l'EERS, comme notamment les commissions, les groupes de travail et les conférences. Étant donné que la promulgation de directives ne figure pas parmi les compétences du Bureau du Synode prévues à l'art. 4 du Règlement du Synode, ces directives, selon une nouvelle appréciation, n'ont pas de bases légales. Elles seront contrôlées quant à leur contenu dans le cadre des travaux sur les principes et les standards mentionnés plus haut, et soumises au Synode en novembre 2024.

3. Étude sur les abus sexuels par enquête en population générale

Afin d'assumer sa responsabilité envers les personnes concernées, les membres de l'Église et l'ensemble de la société, le Conseil EERS propose au Synode de réaliser une étude sur les abus sexuels par enquête en population générale. Certains cas sont déjà connus (ce que l'on appelle en allemand « Hellfeld »). L'étude prévue doit permettre de recenser, d'étudier et de mettre en lumière les cas qui restent encore dans l'ombre (ce que l'on appelle en allemand "Dunkelfeld"). Il ne s'agit pas seulement de saisir le plus précisément possible l'ampleur du nombre d'abus sexuels. Il s'agit également d'obtenir des informations sur les circonstances spécifiques des abus, sur les espaces sociaux dans lesquels ils ont eu lieu ainsi que sur les conséquences pour les personnes concernées. L'Église contribue, ainsi, à une question d'importance sociétale globale, à savoir à la recherche sur les violations des limites et les abus sexuels dans le contexte institutionnel et à leur prévention. Les résultats de l'étude seront en outre une contribution importante à la consolidation et à la mise en œuvre de manière optimale des mesures de protection, car pour agir correctement, il faut être bien informé.

L'étude sera réalisée par l'Université de Lucerne auprès du Zentrum für Religion, Wirtschaft und Politik (ZRWP) sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS). Elle consistera à mener une enquête représentative auprès de la population sur une période de trois ans, à analyser les résultats et à les publier dans un rapport. Pour la mise en œuvre technique et opérationnelle de l'enquête, les responsables de l'étude collaboreront avec l'institut d'études sociales et de marché DemoSCOPE. DemoSCOPE garantit un processus d'enquête intégral exécuté selon les standards suisses, y compris la protection des données. Selon l'offre de l'Université de Lucerne, les coûts totaux attendus seront de 1,4 million de francs.

L'étude par enquête en population générale poursuit trois objectifs :

- a) En tant qu'enquête représentative, elle doit offrir la possibilité de présenter des estimations fiables de l'étendue (prévalence) des abus sexuels commis dans le cadre des Églises évangélique réformée et des circonstances dans lesquelles ils se produisent, et de les comparer avec d'autres domaines et institutions de la société (autres églises et communautés religieuses, famille, cercle d'amis, environnement professionnel, sport, formation, culture, etc.).
- b) Outre la prévalence, l'étude portera également sur la forme et l'intensité des abus, les auteur-es, le contexte socio-spatial, les stratégies d'adaptation (« coping ») et la résilience, les séquelles, les connaissances des faits de l'entourage, les attentes envers l'institution et l'entourage ainsi que sur les effets sur les membres de l'Église.
- c) De plus, une étude participative non représentative sera réalisée en ligne afin de permettre à toutes les personnes concernées qui le souhaitent de rapporter leurs expériences et de s'exprimer sur les thématiques mentionnées dans la garantie de leur anonymat. Grâce à la participation en ligne les personnes concernées obtiennent une voix forte auprès de l'Église et du public.

3.1 Pourquoi cette étude ?

Les abus sexuels sont une réalité douloureuse qui concerne aussi l'Église évangélique réformée de Suisse. Jusqu'ici, de nombreuses directions ecclésiales et personnes déléguées à la prévention sont parties du principe que les abus sexuels au sein de l'Église évangélique réformée ne représentaient pas un problème spécifiquement ecclésial. L'étude de l'EKD sur les abus

de 2024 a montré que les abus sexuels pouvaient aussi être favorisés par des spécificités protestantes, comme des structures de pouvoir informelles, des limites mal définies entre distance et proximité, des structures fédéralistes ainsi qu'un système de milice ecclésiastique, ou encore un automatisme de pardon et de justification théologiquement biaisé, et elle a également montré que ces abus se produisaient dans tous les domaines d'activité de l'Église.

Outre la possibilité de signaler personnellement un abus auprès d'un service spécialisé ou du service de contact national, les personnes concernées doivent aussi pouvoir s'annoncer de manière anonyme en vue de participer à l'étude qualitative. Par ailleurs, les abus sexuels doivent être analysés sous les angles quantitatif, qualitatif et systémique afin de pouvoir développer des concepts de protection et des mesures de prévention les plus pertinents possible.

L'étude par enquête en population générale aide les Églises membres de l'EERS à comprendre les abus dans leur aspect quantitatif et systémique, et offre à toutes les personnes concernées qui souhaitent s'annoncer anonymement une possibilité sûre et simple de le faire. L'Église obtiendra ainsi une base de données qui lui permettra de contrôler et d'améliorer ses normes en matière de prévention et d'en rendre compte auprès du public.

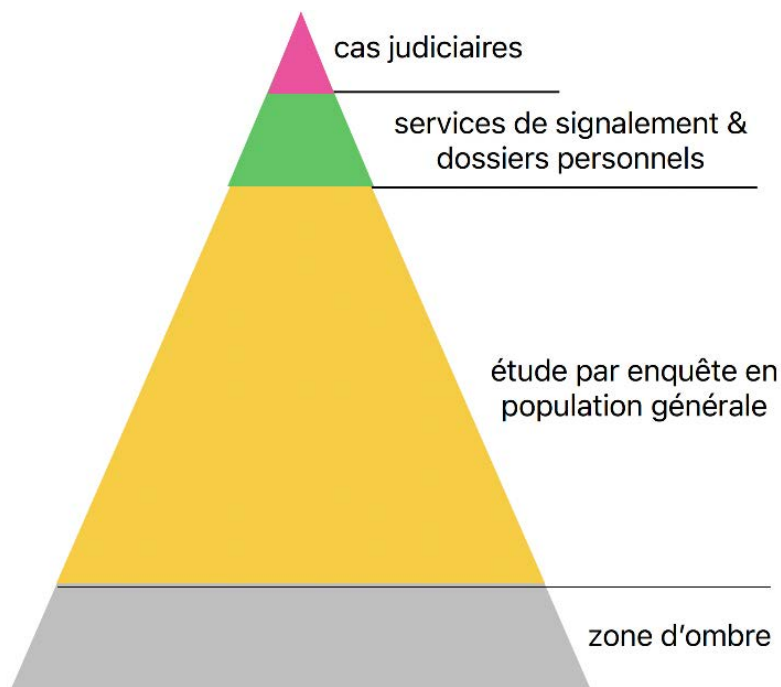
3.2 Méthode

Une enquête sur des questions relatives à la prévalence des abus sexuels dans le contexte de la société en général, et plus spécifiquement dans le cadre des Églises évangélique réformée, sera menée à l'aide de méthodes de la recherche sociale quantitative. Les abus sexuels pris en compte dans l'étude comprennent tous les actes qui portent atteinte au droit à l'autodétermination sexuelle de personnes (indépendamment de l'âge).

L'étude par enquête en population générale permet d'effectuer des relevés statistiquement significatifs, indépendamment de l'accessibilité des archives et des dossiers personnels. L'approche du champ se fait de l'« extérieur » au moyen d'une enquête représentative auprès de la population. Les études par enquête en population générale ont pour but de révéler les cas encore inconnus jusqu'ici et de déterminer leur étendue et les circonstances dans lesquelles ils se produisent. L'enquête auprès de la population est l'élément central du projet de recherche. Le questionnaire sera proposé en plusieurs langues. Les trois langues nationales les plus courantes en constitueront la base. Une version sera aussi proposée en anglais. Environ 20'000 personnes choisies au hasard en Suisse seront interrogées. Elle permettra ainsi d'évaluer et comparer de manière précise les valeurs de prévalence.

3.3 Questions traitées et résultats de l'étude

L'étude effectuée pour la société en général et les églises membres comprendra des calculs de la prévalence, la réalisation et la publication d'enquêtes sur la forme et l'intensité des abus, les auteur-es, le contexte socio-spatial, les stratégies d'adaptation (« *coping* ») et la résilience, les séquelles, les connaissances de l'entourage, les attentes envers l'institution et l'entourage ainsi que sur les effets sur les membres de l'Église.



Une étude suisse par enquête en population générale, à l'instar de toutes les études de ce type, ne peut pas fournir un relevé exhaustif de tous les abus sexuels commis dans la société et dans le cadre des Églises évangélique réformée et catholique romaine en Suisse. Cependant, la méthode d'étude proposée ne se limite pas à relever les cas signalés et poursuivis pénalement, mais appréhende de manière globale les abus sexuels et permet ainsi d'obtenir une estimation plus fiable du nombre minimal de personnes concernées.

Dans l'ensemble, l'étude répond notamment aux questions de recherche suivantes :

- Prévalence : Combien de personnes de la population suisse actuelle sont-elles concernées dans leur biographie par des abus sexuels commis dans le cadre des Églises évangéliques réformées en Suisse ? Comment se présente cette prévalence par rapport à d'autres domaines de la vie sociale ? (autres Églises et communautés religieuses, famille, cercle d'amis, environnement professionnel, sport, formation, culture, autres communautés religieuses, etc.). Peut-on observer rétrospectivement une évolution temporelle de la prévalence ? (p. ex. à la suite de mesures de prévention, etc.)
- Forme et intensité : Sous quelle forme et avec quelle intensité les victimes ont-elles vécu les abus sexuels ? Dans quelle mesure l'abus sexuel a-t-il été dénoncé ou poursuivi pénalement ?
- Auteur-es : Quel(les) sont les (groupes de) personnes qui ont commis les abus sexuels ? Quels rôles ont joué en l'espèce les facteurs religieux et spirituels, les relations de dépendance et les structures de relation hiérarchiques ?
- Contexte socio-spatial : Dans quel environnement socio-spatial les abus sexuels se sont-ils produits et se produisent-ils ? Où en particulier dans le contexte ecclésial ? (temples, salles paroissiales, centres de congrès, écoles, foyers, camps de vacances, séminaires de formation, etc.)
- Coping et résilience : Comment les personnes concernées ont-elles composé dans leur biographie avec les abus sexuels vécus ?
- Conséquences : De quelles séquelles (tardives) les personnes concernées souffrent-elles ? (traumatisme, vulnérabilité accrue pour d'autres abus, perte de confiance,

compétences relationnelles, comportement sexuel, religiosité, carrière professionnelle, intégration sociale, etc.).

- Attentes : Que souhaitent les personnes concernées de la part de l'Église évangélique réformée aujourd'hui et à l'avenir ? Que souhaitent-elles de la part de leur entourage ?
- Connaissance des faits de l'entourage : Que savaient ou savent l'entourage social et les personnes non directement concernées ?
- Conséquences pour les membres de l'Église : Quels changements la perception des abus sexuels dans l'Église a-t-elle entraînés dans l'attitude et le comportement des membres de l'Église ? En a-t-on tiré des conséquences ? (sorties de l'Église, etc.)

3.4 Possibilité de rendre compte anonymement d'abus sexuels

En plus de l'enquête représentative en population générale, une enquête participative non représentative sera proposée en ligne. Elle sera annoncée au moyen de communications internes et externes (cercles des personnes concernées, paroisses, médias ecclésiaux, etc.). L'objectif est que toutes les personnes concernées aient la possibilité d'y participer spontanément et de rendre compte de manière anonyme de leurs expériences.

Cette mesure apporte une contribution supplémentaire substantielle au traitement des abus sexuels commis dans le cadre des Églises évangéliques réformées et catholique romaine en Suisse. L'enquête participative en ligne se base principalement sur le même questionnaire.









Elle doit en particulier permettre aux personnes concernées, qui ont connaissance de cette étude, et qui éprouvent le besoin de s'exprimer, de pouvoir le faire. Cette enquête participative en ligne est indiquée séparément dans le budget.

3.5 Calendrier

Le projet sera lancé après la conclusion de l'accord contractuel et durera trois ans. L'objectif visé est un lancement au premier trimestre 2025. Les résultats de l'étude pourraient ensuite être publiés au quatrième trimestre 2027.

| Tâches / périodes | 1T 25 | 2T 25 | 3T 25 | 4T 25 | 1T 26 | 2T 26 | 3T 26 | 4T 26 | 1T 27 | 2T 27 | 3T 27 | 4T 27 |
|---|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|------------|----------|----------|----------|----------|
| Phase du projet | I | | | II | | | | III | | | | |
| Mise en place de l'équipe et du projet | | | | | | | | | | | | |
| Desk research / literature-review | | | | | | | | | | | | |
| Accès au champ | | | | | | | | | | | | |
| Réalisation du questionnaire | | | | | | | | | | | | |
| Programmation et pre-testing | | | | | | | | | | | | |
| Collecte des données / phase de terrain | | | | | | | | | | | | |
| Apurement des données | | | | | | | | | | | | |
| Documentation de la base de données | | | | | | | | | | | | |
| Première évaluation descriptive | | | | | | | | | | | | |
| Analyse principale et interprétation | | | | | | | | | | | | |
| Archivage des données | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|----|--|---|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|
| Formation de la Commission consultative des parties prenantes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier/rencontre de la Commission consultative des parties prenantes | | AT | | R | | | R | | | | | | | | | | | R | |
| Colloques scientifiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Établissement du rapport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Finalisation du rapport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réalisation du mat. de communication | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Publication du rapport / CP | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|---|--|
|  | Travaux préparatoires |
|  | Collecte des données |
|  | Analyse des données (méthode mixte) |
|  | Archivage des données |
|  | Atelier (AT), resp. rencontres (R) de la Commission consultative des parties prenantes |
|  | Colloques scientifiques |
|  | Rapport |
|  | Communication |

3.6 Publication des résultats

À la fin du projet, les résultats seront publiés au standard Open Access dans le cadre d'un rapport écrit (D/F/I/E). À cela s'ajoutera un executive summary destiné à la publication élargie auprès du public intéressé, qui résumera les principaux résultats de l'étude. La communication sera assurée en collaboration avec les responsables de la recherche et l'Église évangélique réformée de Suisse. Le Zentrum für Religion, Wirtschaft und Politik se chargera de la communication des résultats de la recherche.

3.7 Budget de l'étude par enquête en population générale (état au 23 avril 2024)

| | Étude principale | Étude participative en ligne | Total |
|--|------------------|------------------------------|------------------|
| Phase I 2025 | | | |
| Charges de personnel | 174'700 | | 174'700 |
| Direction du projet | | | |
| Travail scientifique | | | |
| Conseil consultatif scientifique (y compris atelier) | | | |
| Frais matériels | 31'955 | | 31'955 |
| Frais de déplacement | | | |
| Divers et réserves | | | |
| Part frais généraux Université de Lucerne pour poste de travail, informatique, administration, administration du personnel, accompagnement de la faculté | | | |
| Prestations de tiers | 407'450 | | 407'450 |
| Dépenses DemoSCOPE | | | |
| Prestations de traduction | | | |
| Phase II 2026 | | | |
| Charges de personnel | 175'600 | 62'400 | 238'000 |
| Direction du projet | | | |
| Travail scientifique | | | |
| Conseil consultatif scientifique | | | |
| Frais matériels | 44'165 | 9'360 | 53'525 |
| Impression matériel phase de terrain | | | |
| Frais de déplacement | | | |
| Divers et réserves phase de terrain | | | |
| Part frais généraux Université de Lucerne | | | |
| Prestations de tiers | 440'450 | 9'800 | 450'250 |
| Dépenses DemoSCOPE | | | |
| Prestations de traduction | | | |
| Dépenses enquête participative en ligne | | | |
| Réserve de terrain (en particulier frais de port, etc.) | | | |
| Phase III 2027 | | | |
| Charges de personnel | 177'600 | 64'900 | 242'500 |
| Direction du projet | | | |
| Travail scientifique | | | |
| Conseil consultatif scientifique | | | |
| Frais matériels | 31'240 | 21'235 | 52'475 |
| Frais de déplacement | | | |
| Science to public ; ateliers | | | |
| Archivage des données, documentation des données | | | |
| Divers et réserves | | | |
| Part frais généraux Université de Lucerne | | | |
| Prestations de tiers | 24'000 | | 24'000 |
| Prestations de traduction, en particulier rapport final | | | |
| Frais matériels communication, en particulier impression rapport final | | | |
| TOTAL TVA comprise | 1'629'240 | 181'278 | 1'810'518 |
| Réduction direction de projet par UNILU, prise en charge par l'université | -120'000 | | -120'000 |
| Réduction direction générale, prise en charge par UNILU | -41'430 | -10'298 | -51'728 |
| Coûts totaux nets | 1'345'730 | 157'397 | 1'503'128 |
| Plus TVA 8,1% | 1'454'734 | 170'147 | 1'624'881 |

Le Conseil prévoit de financer le projet comme suit :

Le Conseil prévoit de financer 1,1 million de CHF de dépenses à partir du capital de l'organisation. Au 31 décembre 2023, le capital de l'organisation se montait à 8,7 millions de CHF et les capitaux étrangers, y compris les fonds affectés, à 1,9 million de CHF.

2,7 millions de CHF du capital sont liés à l'immeuble, des liquidités d'un montant de 2,9 millions de CHF sont nécessaires pour couvrir l'exploitation courante. 5 millions de CHF sont investis dans des titres et doivent être considérés comme une réserve disponible à court terme. Le Conseil prévoit de vendre des titres pour une valeur de 1,1 million de CHF afin de financer l'étude. Le capital de l'organisation sera de ce fait réduit du même montant.

Les 500 KCHF restants doivent être financés par l'exploitation courante. En d'autres termes, le Conseil prévoit un résultat équilibré au total pour les années 2025 à 2027, avec des contributions inchangées. Cependant, il peut y avoir un excédent de charges sur certaines années.

Pour atteindre un résultat équilibré, il prévoit d'acquérir le plus de fonds tiers par an.

4. Mise en place d'une Commission consultative des parties prenantes en tant que commission de l'EERS

Les deux grandes études sur les abus sexuels réalisées en France et en Allemagne, pays voisins de la Suisse – l'étude CIASE et l'étude sur les abus de l'EKD – ont montré que le fait d'associer aux travaux des personnes concernées, n'était pas seulement approprié d'un point de vue éthique, mais permettait une amélioration déterminante de la conception de l'étude ainsi que de la communication et de l'évaluation des résultats. Au vu de ces deux exemples, le Conseil propose la création d'une commission sous le nom de « Commission consultative des parties prenantes ».

Dans le cadre de cette commission, des personnes adultes victimes d'abus dans le contexte évangélique réformé suivront d'un œil critique la conception de l'étude de prévalence, la collecte des données ainsi que l'interprétation et la communication des résultats par l'université et les Églises. La Commission consultative des parties prenantes sera formée de responsables de la politique ecclésiale, des réseaux de collaborateurs et collaboratrices spécialisées des Églises membres ainsi que d'organisations d'entraide. Il travaillera avec le statut d'une commission du Conseil de l'EERS (cf. ordonnance concernant les comités stratégiques, les commissions et les groupes de travail). Autrement dit, il recevra un soutien technique et administratif de la chancellerie et pourra soumettre des propositions au Conseil. La Commission consultative des parties prenantes doit être constituée d'ici à septembre 2024.

5. Perspectives

Les modules de travail et mesures présentées ci-dessus doivent permettre de répondre à l'exigence de l'EERS d'être un lieu le plus sûr possible pour les personnes au sein et dans l'environnement de l'Église. De premières mesures, à savoir la réalisation d'une étude par enquête en population générale (point 3) et la création d'une Commission consultative des parties prenantes (chapitre 4), sont soumises à la décision du Synode d'été 2024. D'autres mesures suivront pour le Synode d'automne 2024 (points 2.2/2.4/2.5), et d'autres encore, relevant du Conseil de l'EERS, pourront être directement introduites et mises en œuvre par ce dernier (point 2.3).

Le Conseil de l'EERS est conscient que les travaux sur la protection de l'intégrité personnelle ne seront pas achevés pour autant. Il conviendra plutôt de continuer de les développer en étroite collaboration entre l'EERS et les Églises membres, et de les compléter par d'autres mesures qui restent à prendre. La question de la forme des réparations aux personnes concernées devra notamment être clarifiée en étroite concertation avec les Églises membres.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

14

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2025

Proposition

Le Synode décide d'organiser en 2025 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000.00, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.

Berne, le 27 février 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Commentaire

Fondé en 1946, l'Institut œcuménique de Bossey (Bossey) est le centre de formation œcuménique et de formation continue du Conseil œcuménique des Églises (COE) ainsi qu'un centre international de rencontre et de dialogue. Il propose des formations universitaires postgrades et de doctorat ainsi que des cours de formation continue pour des théologiens et théologiennes ainsi que des laïcs et laïques. Les diplômes suivants peuvent y être obtenus : *Complementary Certificate in Ecumenical Studies* ; *Master of Advanced Studies in Ecumenical Studies* ; *Doctorate in Theology (Mention Ecumenical Studies)* ainsi que le *Certificate of Advanced Studies in Ecumenical Studies*. Bossey est également fréquenté par des pasteurs et des pasteurs en congé sabbatique. La vie sociale et spirituelle communautaire occupe une place importante dans l'enseignement et la formation œcuménique dispensés à Bossey. Des étudiantes et des étudiants provenant de contextes chrétien, juif et musulman ont la possibilité de participer depuis 2011 à un cours d'été interreligieux proposé qui est proposé chaque année et qui connaît un grand succès.

L'Institut invite les Églises de manière vivante et insistante à reconnaître qu'elles ont pour mission de motiver et former des jeunes gens afin que ceux-ci puissent s'engager en faveur de l'unité visible de l'Église et d'un monde plus juste et plus pacifique, que ce soit sur leur lieu d'activité ou dans le cadre du mouvement œcuménique. Avec ce centre, le COE veut mettre à disposition un lieu d'apprentissage et d'expérience œcuménique. Pour les Églises du COE, Bossey représente donc une référence très importante en tant que lieu d'études et de rencontres. La newsletter de l'Institut œcuménique de Bossey de novembre 2023 communique des informations sur l'utilisation des ressources financières : <https://www.oikoumene.org/sites/default/files/2023-11/Beyond%20Boundaries%202023.pdf>

Un lien fort unit les Églises réformées de Suisse et l'Institut œcuménique de Bossey depuis des dizaines d'années. Des Églises et des paroisses à titre individuel entretiennent des relations nombreuses et diversifiées avec l'Institut. Depuis des années, des paroisses de Suisse accueillent des étudiants et étudiantes de l'Institut pendant la période de l'Avent.

Suivent d'autres possibilités d'action en faveur de l'Institut de Bossey :

- un soutien financier annuel de l'EERS à des étudiantes et des étudiants suisses en théologie à Bossey,
- l'encouragement des pasteurs et des pasteuses à suivre des cours à l'Institut dans le cadre de leur formation initiale et continue,
- l'organisation de conférences et de retraites à Bossey,
- une tâche permanente est d'inciter davantage de personnes effectuant leurs études en Suisse à suivre leur formation à l'Institut œcuménique,
- le lancement de collectes supplémentaires en faveur de Bossey. En 2023, les dons et collectes de l'EPER, des Églises cantonales, des paroisses et de personnes privées ont atteint la somme de CHF 201'272.87. La somme totale récoltée par le biais de l'EERS en 2023 s'est élevée à CHF 57'297.00. Les dons récoltés en Suisse représentent 26% des revenus de Bossey, 53% proviennent d'Églises à l'étranger, 21% sont générés par l'Institut.

Le Conseil propose au Synode d'organiser une collecte au sein des Églises membres dans le but d'atteindre le montant visé de CHF 60 000.00 pour l'année 2025, et de répartir les montants collectés à parts égales entre l'Institut œcuménique et son Fonds des bourses.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

15

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Champ d'action « Organisations missionnaires et œuvre d'entraide » de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS

Proposition

Le Synode décide, en vertu de l'art. 21, let. d de la constitution de l'EERS, d'instituer le champ d'action « Organisations missionnaires et œuvre d'entraide ».

Berne, le 10 avril 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Contexte

L'Église évangélique réformée de Suisse EERS et ses Églises membres ont un intérêt vital à ce que l'EPER (entraide protestante suisse) et les deux organisations missionnaires, Mission 21 et le DM, soient financées durablement, car leur contribution à la réalisation de la mission de notre Église dans sa responsabilité universelle est essentielle. Les organisations missionnaires sont portées par une compréhension moderne de la foi : elles fournissent un travail de formation théologique et entretiennent des échanges au niveau international sur la foi et les défis sociaux des Églises grâce à leurs nombreuses relations ecclésiales de partenariat ; elles sont ouvertes à la collaboration œcuménique, cultivent le dialogue interreligieux et agissent dans les domaines du développement et de l'humanitaire. Le travail de l'EPER, l'œuvre d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse, repose sur les droits humains et les valeurs fondatrices du christianisme : respect, amour du prochain, participation des bénéficiaires, transparence et efficacité sont tout à la fois une exigence et une légitimation. Sur mandat des Églises en Suisse et à l'étranger, l'EPER s'engage notamment dans les domaines de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de l'aide en cas de catastrophe, de l'aide aux personnes réfugiées, de la diaconie ainsi que de la collaboration entre les Églises. La Fondation informe et sensibilise le public, et s'engage en matière de politique du développement et de politique sociale.

Ces valeurs fondamentales et les tâches accomplies par l'EPER et par les deux organisations missionnaires jouent un rôle décisif pour l'accomplissement de la mission fondamentale de notre communion d'Églises, telle qu'elle est décrite à l'art. 2 de notre constitution. Les trois organisations offrent de précieux services à l'humanité et à l'Église.

L'art. 8 de la constitution de l'EERS va dans ce sens et régleme le rapport entre l'EERS et les œuvres et organisations missionnaires ecclésiales dans les termes suivants :

¹ L'EERS s'engage en faveur de ses œuvres ecclésiales et des organisations missionnaires.

² EPER Entraide Protestante Suisse est une fondation de l'EERS.

³ L'EERS reconnaît Mission 21 et DM comme ses œuvres missionnaires en Suisse.

Configurations et formes juridiques différentes

Les organisations missionnaires représentées au sein de la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (CME), c'est-à-dire Mission 21 et le DM, sont constituées sous forme d'associations indépendantes de droit privé au sens de l'art. 60 CC. D'après les statuts associatifs de ces organisations missionnaires, l'EERS n'y occupe pas de fonction organique. Cependant, l'EERS reconnaît les organisations missionnaires comme ses œuvres missionnaires en Suisse, notamment selon l'art. 8 de sa constitution.

Par ailleurs, ce même art. 8 mentionne l'EPER comme fondation de l'EERS. D'après l'art. 6 des statuts de l'EPER, le Synode et le Conseil de l'EERS sont des organes de la Fondation. Ces derniers sont donc soumis à la responsabilité des organes selon l'art. 55, al. 3 CC en ce qui concerne leurs actions en faveur de l'EPER dans le cadre de leur activité d'organe.

Modification des conditions-cadres et vision d'ensemble cohérente

Avant même que la nouvelle constitution de l'EERS soit entrée en vigueur, puis par la suite, le Conseil et le Synode ont entrepris plusieurs transformations nécessaires de grande envergure au niveau des organisations missionnaires ecclésiales et des œuvres d'entraide. Le Conseil et le Synode de l'EERS ont fondamentalement modifié leurs conditions-cadres ces

dernières années sans pour autant parvenir à adopter une perspective globale sur ces conditions. Voici quelles ont été les principales modifications.

Lors du synode d'automne 2017, les délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall ont soumis une motion chargeant le Conseil de l'EERS d'examiner la clé de répartition des fonds collectés par Pain pour le prochain (PPP) au profit des œuvres et de clarifier le mandat de PPP en tant qu'organe de collecte des œuvres protestantes.

Lors de la session d'automne 2019, après une analyse approfondie, le Synode a décidé d'abolir la clé de répartition, ce qui a débouché sur un changement de modèle, avec passage des dons libres aux dons affectés. À l'époque, les mesures d'accompagnement en faveur des organisations missionnaires également proposées par le Conseil de l'EERS n'ont pas été acceptées.

Lors de la session d'automne 2020, la fusion de PPP et de l'EPER a été approuvée par le Synode. À partir de 2022, PPP ne serait plus administré qu'au titre de marque apposée sous le logo de l'EPER. L'EPER a repris le mandat de collecte de fonds de PPP et continue de s'en charger à l'occasion de la campagne œcuménique qui est entièrement financée par l'EPER depuis 2022.

Lors de la session d'automne 2021, le Synode a discuté un postulat déposé par deux membres du Synode, Gerhard Bütschi et Jean-Luc Blondel, et qui exigeait un débat synodal approfondi sur le rôle des organisations missionnaires ainsi que sur la responsabilité des Églises à l'égard de ces organisations missionnaires. Le postulat a été retiré, mais la proposition a tout de même été transmise au Conseil sous un autre point de l'ordre du jour.

Par la suite, la CME a préparé le débat qui avait été mandaté, puis l'a conduit lors du synode d'automne 2023 sur la base d'un document préparatoire. La préparation en vue du synode d'automne 2023 a d'emblée fait apparaître des problèmes financiers, en particulier dans le cas de Mission 21. Le Synode a donc donné mandat au Conseil de l'EERS d'élaborer, en collaboration avec la CME, un accord-cadre entre les organisations missionnaires et l'EERS, puis de mettre au point un modèle de financement cohérent permettant d'augmenter substantiellement les contributions de base aux œuvres missionnaires sans augmenter pour autant la somme totale des montants de base et des montants cibles.

Lors de la réunion de la CME de novembre 2023, Mission 21 a fait remarquer qu'il fallait que les décisions soient mises en œuvre le plus rapidement possible étant donné la forte pression financière. À l'initiative d'Ueli Burkhalter, conseiller synodal des Refbejuso et président de l'Assemblée continentale Europe (KVE) de Mission 21, les Églises membres BEJUSO, AG et SG ont lancé une invitation à une conférence des donatrices et des donateurs de Mission 21, le 19 mars 2024, afin de trouver un financement intermédiaire pour 2024 et 2025 auprès des Églises membres.

Du point de vue du Conseil, la priorité consiste à forger une vision d'ensemble cohérente où le travail de l'EERS et des Églises membres ainsi que des organisations missionnaires et de l'œuvre d'entraide soit placé dans un contexte ecclésial global plus large, et où l'environnement socio-ecclésial soit également pris en compte. La tendance à la hausse des dons affectés et à la baisse des dons libres, ou l'évolution des finances des Églises membres à moyen et à long terme, par exemple, font partie de cette vision d'ensemble. En même temps, la pression financière à laquelle est soumise Mission 21 en ce moment doit être réduite aussi rapidement que possible.

Opportunités ouvertes par un champ d'action Organisations missionnaires et œuvre d'entraide

Étant donné le contexte et l'état de faits complexes exposés ci-dessus, le Conseil demande au Synode d'instituer un champ d'action Organisations missionnaires et œuvre d'entraide, et il justifie sa demande de la manière suivante.

Mission 21, le DM et l'EPER sont invités à collaborer au sein du comité stratégique et à entrer en dialogue avec les Églises membres pour que les deux parties puissent entreprendre ensemble de clarifier les rôles et d'exploiter le potentiel de synergie et d'innovation.

Un champ d'action permettra à l'EERS et à ses Églises membres d'examiner les mandats de l'EPER, de Mission 21 et du DM dans le dialogue, de garantir à long terme le financement de ces entités y compris à l'aide d'approches innovantes, et de renforcer leur insertion dans les Églises membres et leurs paroisses. En même temps, cela consolidera l'engagement des Églises en faveur des organisations missionnaires et de l'œuvre d'entraide.

C'est précisément parce que les organisations missionnaires et l'œuvre d'entraide ont des interlocutrices ou interlocuteurs aux trois niveaux de la communion d'Églises qu'est l'EERS et parce qu'elles collaborent avec ces trois niveaux que ces opportunités liées à un champ d'action se présentent.

Le 17 avril 2024, la CME a signalé son vif intérêt pour le champ d'action proposé. Si le Synode valide la proposition en juin 2024, les membres de la CME s'attendent à rejoindre le comité stratégique.

Informations générales sur le champ d'action

Au cours des travaux préliminaires de la révision de la constitution, les Églises membres avaient déjà insisté sur la nécessité d'introduire des champs d'action dans le cadre desquels l'EERS serait chargée d'encourager et d'intensifier l'action commune au sein de la communion des Églises évangéliques réformées, comme le prévoit l'art. 5 de la nouvelle constitution « Être Église ensemble ».

Cette position n'a pas été contestée durant l'examen de la nouvelle constitution et les champs d'action y ont donc été introduits de la manière suivante.

- Le Synode obtient la compétence de définir les champs d'action de l'EERS (art. 21, let. d).
- Le Conseil est quant à lui responsable du travail effectué dans les champs d'action définis par le Synode (art. 28, let. e).
- Le Conseil met sur pied un comité stratégique pour chaque champ d'action déterminé par le Synode et désigne les membres. Chaque comité stratégique est placé sous la conduite d'un membre du Conseil (art. 32).

Par ces dispositions, la constitution fixe les compétences et les responsabilités pour l'introduction des champs d'action sur le plan organisationnel.

En juin 2021, le Synode a décidé d'instituer les trois champs d'action Communication, Formation et professions, et Sauvegarde de la Création. Il est prévu que le travail relatif à ces champs d'action soit bouclé en juin 2025.

La compréhension des champs d'action

Le Conseil a présenté à l'époque au Synode une compréhension des champs d'action qui a été partagée par le Synode et qui reste valable sous la forme suivante :

Des champs d'action sont créés lorsque des défis particuliers se posent à l'action commune de l'EERS et des Églises membres et qu'il y a en même temps nécessité et urgence à ce que l'EERS et les Églises membres assument davantage de tâches ensemble dans le domaine mentionné.

Par leur action commune, les Églises manifestent leur volonté de collaboration et renforcent ainsi la communion des Églises rassemblées au sein de l'EERS (cf. art. 5, al. 1 de la nouvelle constitution : « L'EERS et les Églises membres se soutiennent mutuellement dans la réalisation de leurs tâches et travaillent ensemble. »)

Le fait d'assumer ensemble certaines tâches se réfère à *un domaine thématique clairement circonscrit*, de sorte que les travaux pourront aussi être *terminés* à un moment donné pour autant que l'objectif soit atteint. Ils ne sont donc pas conçus d'emblée à long terme.

Cette compréhension crée un espace qui permettra de définir plus tard de nouveaux champs d'action, lorsqu'un besoin de collaboration renforcée se fera jour dans de nouveaux domaines ou dans d'autres domaines du quotidien de l'Église.

Objectifs possibles d'un champ d'action « Organisations missionnaires et œuvre d'entraide »

1. Créer une **compréhension commune** d'une part sur la manière dont l'EERS exécute son mandat constitutionnel pour ce qui touche aux domaines d'activité des organisations missionnaires et de l'EPER, d'autre part sur la potentielle **exploitation des synergies** et sur la possibilité de **renforcer les innovations**. Une analyse contextuelle et une analyse de la gestion des organisations missionnaires et de l'EPER sont à la base de ce processus, qui repose également sur une compilation des projets de chacune des trois organisations, des pays où elles sont actives et de leurs collaborations avec les Églises afin de définir des priorités. Cette compréhension commune implique également de clarifier la manière dont la **collaboration ecclésiale aux trois niveaux** (local, cantonal et national) peut être répartie et exploitée au mieux.
2. À partir de cette compréhension commune,
 - élaborer un **accord-cadre** avec les organisations missionnaires montrant les perspectives et les possibilités en matière d'organisation des relations qu'entretient l'EERS avec les organisations missionnaires, et clarifiant par ailleurs le rapport entre les organisations missionnaires et l'EPER ;
 - clarifier la **participation de l'Église au financement des organisations missionnaires et de l'EPER**.

L'accord-cadre mandaté par le Synode ainsi que le modèle de financement seront présentés au Synode de l'EERS en 2025 conformément au calendrier.



Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Organisations missionnaires : contribution de base 2025

Propositions

1. Le Synode décide qu'en 2025, les Églises membres soutiendront financièrement Mission 21 et DM.
2. Le Synode approuve le financement de la contribution de base 2025 pour Mission 21 et DM selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS », conclu en juin 2010 et sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 965'750.00.
3. Le Synode donne mandat au Conseil de l'EERS de facturer aux Églises membres leur participation à la contribution de base.

Berne, le 27 février 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Commentaire du Conseil de l'EERS

L'établissement en 2011 de la « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS », devenue depuis Église évangélique réformée de Suisse EERS en 2020, a été à l'époque un signe clair de la proximité et du lien créés entre les Églises membres, la FEPS et les organisations missionnaires. Selon l'accord fondant cette Conférence, cette dernière « propose à l'Assemblée des délégués de la FEPS des montants-cible comme contributions de base pour les organisations missionnaires » (art. 2.4). « Les rapports et les propositions se font sous la forme d'un document soumis par le Conseil de la FEPS à l'Assemblée des délégués de la FEPS » (art. 2.3). Le financement de cette contribution repose sur un engagement volontaire des Églises membres. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous ont été recueillis dans le cadre d'une enquête menée auprès des Églises membres. La contribution de base sera attribuée intégralement au travail des organisations missionnaires

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution et le passage de la FEPS à l'EERS, le signe de proximité et de solidarité des Églises membres et de l'EERS envers les organisations missionnaires a été renforcé : selon art. 8 de sa Constitution, l'EERS « reconnaît « Mission 21 » et « DM » comme ses œuvres missionnaires en Suisse ». En novembre 2023, le Synode a mené une discussion approfondie sur l'activité missionnaire de l'Église et sur la relation entre l'EERS et les organisations missionnaires. Il a notamment chargé le Conseil d'élaborer en collaboration avec la KME un accord-cadre et un nouveau modèle de financement (cf. aussi point 15 de l'ordre du jour).

Le Conseil remercie les Églises de leur fidèle soutien et de leur solidarité. Il convient de rappeler le principe de base et la recommandation selon laquelle les Églises et les paroisses sont appelées à consacrer au moins 5 % de leurs recettes fiscales au travail des œuvres et des organisations missionnaires.

Pour ce qui est de la répartition du montant global, la Conférence a confirmé la clé de répartition appliquée jusqu'à présent. Ainsi la somme de la contribution de base (CHF 965'750.00) est allouée à 22,5 % (soit CHF CHF 217'293.75) à DM et à 77,5 % (soit CHF 748'456.25) à Mission 21.

Contributions de base des Églises membres

Engagement volontaire des Églises membres concernant le financement de la contribution de base allouée à Mission 21 et DM.

| Église membre | Contribution de base 2025 | Contribution de base 2024 | Contribution de base 2023 |
|---------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | CHF | CHF | CHF |
| AG | 75 000.00 | 75 000.00 | 75 000.00 |
| AR/AI | 8 500.00 | 8 500.00 | 8 500.00 |
| BE-JU-SO | 225 400.00 | 225 400.00 | 225 400.00 |
| BL | 40 000.00 | 40 000.00 | 40 000.00 |
| BS | 10 000.00 | 10 000.00 | 10 000.00 |
| FR | 60 000.00 | 60 000.00 | 60 000.00 |
| GE | 6 000.00 | 6 000.00 | 9 000.00 |
| GL | 6 000.00 | 6 000.00 | 6 000.00 |
| GR | 40 000.00 | 40 000.00 | 40 000.00 |
| LU | 10 000.00 | 10 000.00 | 10 000.00 |
| NE | 15 000.00 | 15 000.00 | 15 000.00 |
| NW | 10 000.00 | 10 000.00 | 10 000.00 |
| OW | 5 000.00 | 5 000.00 | 5 000.00 |
| SG | 110 000.00 | 110 000.00 | 110 000.00 |
| SH | 90 000.00 | 90 000.00 | 90 000.00 |
| SO | 10 000.00 | 10 000.00 | 10 000.00 |
| SZ | 7 000.00 | 7 000.00 | 7 000.00 |
| TG | 25 000.00 | 25 000.00 | 25 000.00 |
| TI | 850.00 | 850.00 | 850.00 |
| UR | 6 000.00 | 6 000.00 | 6 000.00 |
| VD | 25 000.00 | 25 000.00 | 25 000.00 |
| VS | 1 000.00 | 1 000.00 | 1 000.00 |
| ZG | 40 000.00 | 40 000.00 | 40 000.00 |
| ZH | 140 000.00 | 140 000.00 | 140 000.00 |
| SUMME | 965'750.00 | 965'750.00 | 968'750.00 |

Comme l'EEM entretient avec *connexio* sa propre œuvre missionnaire, elle n'est pas concernée par ce règlement.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

17.1.1

Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Fondation Entraide Protestante Suisse EPER : Élection d'un membre du Conseil de fondation pour le mandat 2024 – 2027

Proposition

Le Synode élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER – comme membre du Conseil de fondation de l'EPER pour le mandat 2024 – 2027 :

- Claudia Neuenschwander

Berne, le 14 mars 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Actuellement, les personnes suivantes font partie du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER :

| Prénom | Nom | Fonction | Siège au Conseil depuis | Durée du mandat |
|---------------|-----------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Markus | Arbenz | Membre | 2024 | 2027 |
| Nicole | Bardet* | Membre | 2017 | 2027 |
| Elisabeth | Bürgi-Bonanomi* | Membre | 2014 | 2025 |
| Jean-Luc | Dupuis | Membre | 2017 | 2027 |
| Simone | Fopp Müller | Membre | 2018 | 2027 |
| Barbara | Hirsbrunner | Membre | 2020 | 2025 |
| Pierre | Jacot* | Membre | 2014 | 2027 |
| Michèle | Künzler | Vice-présidente Représentant de | 2017 | 2027 |
| Michel | Rudin | l'EERS | 2024 | 2027 |
| Walter | Schmid | Président | 2017 | 2027 |
| Christoph | Sigrist | Membre | 2014 | 2025 |

* pour le Conseil de PPP

Le Conseil de fondation de l'EPER et le Conseil de l'EERS proposent au Synode d'élire Claudia Neuenschwander comme nouveau membre du Conseil de fondation de l'EPER pour la période 2024 – 2027.



Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

Sommes cibles 2025 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés

Propositions

1. Le Synode décide qu'en 2025, les Églises membres soutiendront de nouveau financièrement l'EPER.
2. La somme cible régulière pour 2025 est fixée sans changement à CHF 2'448'960.00.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2025 est fixée sans changement à CHF 1'035'000.00.
4. Le Synode donne mandat au Conseil de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.

Berne, le 27 février 2023
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Commentaire du Conseil de l'EERS

Selon l'art. 6 du règlement d'organisation de l'EPER, le Synode peut, sur proposition du Conseil de l'EERS, décider de contributions de base obligatoires.

La dernière adaptation des sommes cibles au renchérissement a eu lieu pour l'exercice 2007 (décision de l'AD d'été 2006 : + 1%). Pour les années 2008 – 2021, les sommes cibles ont été maintenues sans changement. En 2022, la somme cible pour le Service des réfugiés a été légèrement arrondie.

Les fonds libres provenant des sommes cibles collectés par les Églises constituent une base de financement importante pour la campagne d'automne, la campagne nationale, ainsi que pour la campagne œcuménique menée ensemble avec l'Action de Carême et « Être partenaires ». Avec ces campagnes, l'EPER fournit un précieux travail de sensibilisation et de mobilisation.

En 2025, les sommes cibles des Églises cantonales restent un signe effectif de confiance et de solidarité. Il est également important que les différentes contributions et collectes de la part des paroisses et des Églises cantonales aux projets et au travail de mobilisation en Suisse et à l'étranger soient confiées dans la même mesure à l'œuvre fusionnée.

En novembre 2019, en réponse à la motion présentée en 2017 par les délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall relative au mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes, le Conseil a proposé cinq mesures susceptibles de contribuer à résoudre la question qui se cache derrière le texte de la motion, à savoir le financement durable des quatre œuvres. L'une de ces mesures consistait à réduire le montant cible ordinaire pour l'EPER. En janvier et février 2020, le Conseil a organisé des auditions à trois reprises avec les représentants des Églises membres et de toutes les œuvres concernées afin de discuter ces mesures. Les discussions fructueuses lors de ces auditions ont montré qu'il n'est ni opportun ni souhaitable de modifier les montants cibles compte tenu de la fusion entre Pain pour le prochain et l'EPER.

Le Synode a chargé le Conseil de l'EERS en novembre 2023 d'élaborer un nouveau modèle cohérent pour une contribution de base substantiellement renforcée en faveur de l'EPER et des organisations missionnaires, sans augmenter pour autant le total de sommes cibles. Le Synode a donc révisé ses décisions de 2019 : Concrètement, ce mandat du Synode ne peut être mis en œuvre qu'en réduisant la somme cible de l'EPER. Les sommes cibles doivent rester inchangées en 2025, car il faut d'abord élaborer le nouveau modèle de financement.



Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel

fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : rapport d'activité et comptes annuels 2023

Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels 2023 de la fondation fondia.

Berne, le 10 avril 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe



fondia

Fondation pour la promotion de la diaconie de proximité
dans le cadre de l'Eglise évangélique réformée de Suisse

Rapport d'activité 2023

fondia a 30 ans

En décembre 2023, fondia a passé le cap des 30 ans d'existence. En effet, c'est le 17 décembre 1993 que le « Verein Evangelischer Ferienzentren VEFZ » (association des centres de vacances évangéliques) a été dissout pour laisser place à la « Fondation pour la promotion de la diaconie au sein de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse ». Nommée fondia - contraction de *Fondation Diaconale* – la nouvelle entité a été créée à cette même date, à Bâle, avec un capital initial de CHF 23'684'075.

Depuis lors, le Conseil de fondation a administré ces fonds à titre fiduciaire et les a fait fructifier selon des lignes directrices très précises. Grâce à son importante fortune et à une gestion très compétente des placements, fondia a été en mesure de soutenir de très nombreux projets diaconaux et d'intérêt général tout en gardant pratiquement intact le capital de fondation. Ainsi, ces 15 dernières années, ce ne sont pas moins de 10 millions de francs qui ont été distribués.

Conformément au but fixé dans ses statuts, fondia est une « œuvre de diaconie vouée au service des personnes dans le besoin ».

Des vacances pour femmes à fondia

En 1946, sous l'impulsion de leur collègue Karl Schenkel, plusieurs pasteurs réformés mirent sur pied une association, le « Schweizerischer Verein für Müttererholungsheime der evangelisch-reformierten Landeskirche », dans le but d'offrir des lieux de ressourcement à des mères de famille - notamment les paysannes - épuisées par les années de guerre et de lourdes charges familiales. Les séjours ainsi proposés devaient permettre à ces femmes de retrouver des forces dans un cadre chrétien. Cette initiative étant la seule en son genre en Suisse, elle trouva rapidement un grand écho dans les paroisses. Dès la première année, l'association a pu acquérir le Landegg, un établissement de cure situé à Wiehnacht, en Appenzell. Plusieurs autres établissements de villégiature ont ensuite été achetés dans les cantons de Bern et de Vaud. Au fil du temps, les exigences auxquelles ces maisons étaient soumises évoluèrent. Dès les années 70, ces (grandes) bâtisses commencèrent donc à nécessiter des investissements qui dépassaient les possibilités de l'association, transformée entretemps en association de centres de vacances. L'offre fut étendue à des séjours familiaux, puis aux vacances pour célibataires et enfin aux séjours pour personnes âgées. En 1992, la VEFZ fut dissoute et sa dernière Assemblée générale décida de confier son capital à une fondation. C'est ainsi que naquit fondia.



Activité de fondia en 2023

Vue d'ensemble des demandes

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Dossiers déposés, au total | 41 | 64 |
| - provenant de Suisse allemande | 32 | 52 |
| - provenant de Suisse romande | 9 | 12 |
| Projets soutenus | 26 | 34 |
| Projets refusés | 13 | 27 |
| Projets retirés | 2 | 3 |
| Soutien annuel total alloué | CHF 604'130 | CHF 659'600 |

Comme le montre le tableau ci-dessus, en 2023 le nombre de demandes reçues par fondia a diminué de plus d'un tiers par rapport à l'année précédente. Cependant, la baisse du nombre total de projets soutenus se limite à huit projets. Cela est dû au fait qu'en 2022 un nombre relativement élevé de dossiers ne remplissaient pas les critères d'attribution de la Fondation, qui a donc été dans l'obligation de les refuser. Le Conseil a aussi constaté que de plus en plus d'organisations vivant essentiellement de dons adressent leurs demandes à toutes les fondations qu'elles connaissent, sans vérifier leurs critères de financement. De façon plus générale, davantage de prises de contact et de vérifications ont été nécessaires à réception des dossiers. En raison du nombre moins élevé de demandes, la somme totale de CHF 604'130 allouée en 2023 a été légèrement inférieure au montant de l'année précédente.

Il est aussi à relever qu'en 2023 dix projets ont bénéficié de soutiens assez conséquents, c'est-à-dire de financements entre CHF 30'000 et CHF 50'000 répartis sur trois ans. C'est notamment le cas des trois premiers projets présentés ci-dessous :

Le «Treffpunkt Geissberg» de la paroisse réformée de Langenthal: situé au cœur du village, l'appartement anciennement occupé par les sacristains est devenu un lieu de rencontre et d'entraide ouvert à toute personne ayant besoin d'accompagnement social. Des vivres, des habits pour enfants et un lave-linge y sont mis à disposition. De plus, le libre accès à un ordinateur et à une imprimante permet de constituer des dossiers de recherche d'emploi ou de logement. Ce projet, qui vise à renforcer l'inclusion et la participation sociale de personnes précarisées, s'inscrit dans la démarche dite des Caring Communities, que fondia soutient depuis plusieurs années. Selon la définition du Réseau suisse du même nom, reprise par l'EERS : *Les caring communities ou communautés de soutien réunissent des personnes qui se soutiennent*



mutuellement dans la vie quotidienne. Les communautés se créent là où des personnes s'engagent pour la vie communautaire et la cohésion sociale. » (Brochure Caring Communities, une introduction aux communautés bienveillantes ou communautés de soutien, EERS, 2021, p. 8).

La chaire de sciences diaconales de l'Université de Bern a également reçu un important soutien financier pour un travail de doctorat portant sur la collaboration entre monde de la santé et Caring Communities. Du fait que l'étude a pour objectif de mieux connaître les conditions de réussite d'une telle collaboration et le rôle de la diaconie dans ce contexte, le Conseil de fondation a considéré que le projet est de nature à fournir de solides bases scientifiques et conceptuelles pour la pratique diaconale.

Les «Samedis du Partage Vaud» ont également été largement soutenus par fondia. Cette action de distribution alimentaire aux personnes précarisées existe déjà à Lausanne. 49 tonnes de nourriture et d'articles de soins y sont distribués avec l'aide de plus de 400 bénévoles. A l'avenir, deux nouveaux points de distribution destinés à améliorer le quotidien de 12'000 personnes seront ouverts dans le canton de Vaud.

Initié par l'association thurgovienne Blossom, le programme «2work» est un autre projet dont le financement a débuté en 2023. Il consiste à aider des femmes souhaitant quitter le milieu de la prostitution à se réorienter personnellement et professionnellement. Le projet comprend une offre de logement, une occupation dans un magasin de seconde main et un accompagnement personnalisé dans les démarches de recherche d'emploi et dans la réorganisation de la vie quotidienne.

Les CHF 1'380 accordés aux Unions Chrésiennes (cevi) de la région de Berne constituent le plus petit montant alloué par fondia durant l'année écoulée. Il sert à financer un programme de premiers secours psychiques chez les jeunes (Erste Hilfe zur psychischen Gesundheit von Jugendlichen). Celui-ci a pour but de sensibiliser et de former les responsables de groupes de jeunes en matière de santé mentale. Les UC organisent désormais des cours sur ce thème précis, afin que les jeunes accompagnant-es sachent comment se comporter dans des situations parfois délicates.

Finances

Tensions géopolitiques, guerres, inflation, perspectives économiques inquiétantes: de nombreux facteurs de risque ont occupé le devant de la scène en 2023 et généré un climat plutôt pessimiste pour l'évolution des marchés financiers. Les banques centrales ayant maintenu leurs efforts pour contenir l'inflation en augmentant leurs taux d'intérêt, les perspectives conjoncturelles n'ont cessé de s'assombrir. Malgré ce climat économique morose, l'année 2023 laissera pourtant un bon souvenir en ce qui concerne le rendement des placements.

Ainsi, après une année 2022 particulièrement difficile, l'évolution positive des marchés bousiers a créé la surprise. Même les crises bancaires, en particulier la faillite de la Silicon Valley Bank aux USA, suivie de peu par la disparition du Crédit Suisse, n'ont pas infléchi ce mouvement à la hausse. En fin d'année 2023, les anticipations de baisse des taux d'intérêt ont conduit à des rendements de plus de 20% sur les marchés



boursiers mondiaux, celles des grandes entreprises technologiques américaines étant particulièrement élevées. En tant qu'investisseur Suisse, il a toutefois fallu assumer des pertes sur les devises étrangères.

Les marchés obligataires, eux aussi, ont connu une année très dynamique, avec des rendements hors du commun. Malgré l'augmentation des taux d'intérêts hypothécaires, le marché immobilier est resté stable, l'offre étant inférieure à la demande en surfaces habitables.

Fin 2023, la valeur des placements en titres de fondia atteint CHF 24,1 Mio. Si on y ajoute les liquidités et les créances à court terme, le total d'actifs courants se monte à CHF 25,3 Mio., ce qui correspond aussi à la somme des actifs au bilan. Il y a donc eu une progression de CHF 0,736 Mio. par rapport au début de l'exercice. Ce résultat s'explique par le rendement positif de 6,13 % nets obtenu cette année, après déduction des frais de gestion (rendement négatif de 12,69 % en 2022). Comparé à l'indice de référence, ce rendement est légèrement excédentaire. Depuis que fondia a confié un mandat de gestion de fortune à la Banque cantonal zurichoise, en 2012, le rendement annuel moyen de ses placements – très diversifiés, avec un profil de risques bien équilibré - se situe autour de 4,2 %, c'est-à-dire de 3,85 % nets après déduction des frais.

Les comptes 2023 présentent un excédent de produits de CHF 974'382, après reconstitution des réserves de fluctuation sur titres pour CHF 500'000. Outre les soutiens financiers à des projets diaconaux s'élevant à CHF 548'130, les charges courantes de la fondation comprennent des frais de personnel et d'administration de CHF 115'966. L'écart de CHF 56'000 entre les soutiens accordés en 2023 pour un total de CHF 604'130 et le montant de CHF 548'130 apparaissant dans les comptes s'explique par la dissolution d'une réserve de CHF 56'000 pour des projets qui ont été abandonnés. Le bénéfice net annuel se monte à CHF 310'286 (perte de CHF 1'831'744 en 2022). Les fonds propres augmentent d'autant, atteignant maintenant CHF 23'241'797. Comparé au capital de fondation initial d'il y a trente ans, la fortune actuelle de fondia n'est que très légèrement inférieure (1,9%).

Relevons encore que la gestion de patrimoine de la Fondation obéit à des critères de durabilité incluant des objectifs climatiques et de baisse des émissions de CO₂. Dans ce domaine, Fondia atteint un «A» dans le Swisssanto Sustainability Rating (l'indice de référence étant «B»).

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni en mars, en septembre et en novembre pour ses séances réglementaires.

Les membres de la Commission des finances, d'une part, et celles de la Commission d'examen des demandes, d'autre part, se réunissent avant les séances plénières afin de préparer leurs contributions au prochain ordre du jour. La Commission des finances traite de sujets comme le bouclage annuel, le budget, l'évaluation des risques ou encore la stratégie de placement. La Commission d'examen des demandes étudie les dossiers de demande ; elle vérifie si les projets correspondent aux critères de fondia



et élabore à l'intention du Conseil de fondation des recommandations quant aux montants à octroyer.

En novembre 2022, le Synode de l'EERS avait procédé à la réélection des membres du Conseil pour une nouvelle législature de 4 ans, conformément à l'article VII des statuts de fondia. En juin 2023 ce même Synode a également élu Catherine Berger-Meier comme nouvelle membre du Conseil de fondia.

En 2024, le Conseil de fondation est donc composé de :

- Rosemarie Manser, Eich, présidente
- Liliane Rudaz-Kägi, Thierrens, vice-présidente
- Catherine Berger-Meier, Rheinfelden
- Andreas Burri, Gränichen
- Roland Frey, Bremgarten bei Bern
- Jacqueline Lavoyer-Bünzli, Noiraigue
- Annina Policante-Schön, St. Gall
- Stephan Schranz, Kirchberg
- Simon Wyss, Bolligen

Collaboration avec la Conférence Diaconie Suisse

Depuis un certain temps déjà, fondia et Diaconie Suisse ont décidé de renforcer leur collaboration. Un processus participatif a donc été lancé afin de définir un thème commun prioritaire pour les années à venir. La Conférence Diaconie Suisse pour tâche d'élaborer des bases conceptuelles et documentaires, alors que fondia financera des projets diaconaux dans ce champ d'action spécifique. En août 2023, tous les membres de Diaconie Suisse, ainsi que d'autres instances ou personnes engagées dans la diaconie, ont été invités à donner leur avis à l'aide d'un bref questionnaire.

C'est Diaconie Suisse qui a recueilli les réponses à ce sondage. En tant que secrétaire général de cette Conférence, il incombe à Simon Hofstetter de traiter les informations ainsi collectées et de les soumettre aux deux instances décisionnelles. Celles-ci disposeront ainsi des bases nécessaires pour choisir conjointement un thème particulièrement porteur. Le Conseil de fondia est impatient de découvrir la suite, début 2024.

Le Conseil de fondation remercie chaleureusement Simon Hofstetter pour son grand travail.

Remerciements

Au terme de l'exercice 2023, le Conseil de fondation exprime une nouvelle fois toute sa reconnaissance au secrétariat général de fondia, tenu par le département « Fondations » (Kompetenzzentrum Stiftungen) du groupe Von Graffenried, à Berne. C'est avec soin et compétence que Silvia Schönfelder et Brigitte Genoux préparent les séances et assurent toutes les tâches opérationnelles nécessaires au bon fonctionnement de fondia.



La Présidente remercie tous les membres du Conseil pour le travail collectif, accompli de façon efficace et dans une ambiance aussi bienveillante que détendue.

Enfin, le Conseil de fondation, dans son ensemble, adresse ses plus vifs remerciements aux paroisses et aux organisations partenaires pour tout le travail accompli sur le terrain. Il espère qu'en 2024, aussi, beaucoup de belles initiatives diaconales, contribuant au bien des personnes les plus vulnérables et à la cohésion sociale, pourront être soutenues. Projets solidaires et sortant de l'ordinaire bienvenus !

Berne, le 19 mars 2024

La Présidente:

Rosemarie Manser

La Directrice:

Silvia Schönfelder



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

**fondia – Fondation pour la promotion de la
diaconie communautaire dans le cadre de
l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS)
Berne**

**Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation sur les
Comptes annuels 2023**

10892



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.


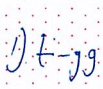
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Guemligen, le 15 mars 2024

T+R SA



Daniel Zingg
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



Bernhard Leiser
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

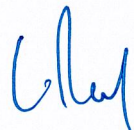

Responsable du mandat

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

| BILANZ / BILAN | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| AKTIVEN / ACTIFS | CHF | CHF |
| Bank | 126'355.24 | 531'850.27 |
| <i>Comptes banque</i> | | |
| Festgelder | 1'000'000.00 | 0.00 |
| <i>Dépôts à terme</i> | | |
| Wertschriften | 3.1 24'139'768.00 | 24'003'328.00 |
| <i>Titres</i> | | |
| Flüssige Mittel und kurzfristig gehaltene Aktiven mit Börsenkurs | <u>25'266'123.24</u> | <u>24'535'178.27</u> |
| <i>Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme</i> | | |
| Verrechnungs- und Quellensteuern | 23'635.02 | 21'306.98 |
| <i>Impôt anticipé et impôt à la source</i> | | |
| Übrige kurzfristige Forderungen / | <u>23'635.02</u> | <u>21'306.98</u> |
| <i>Autres créances à court terme</i> | | |
| Aktive Rechnungsabgrenzungen | 4'879.50 | 1'795.50 |
| <i>Compte de régularisation actif</i> | | |
| Aktive Rechnungsabgrenzungen / | <u>4'879.50</u> | <u>1'795.50</u> |
| <i>Compte de régularisation actif</i> | | |
| UMLAUFVERMOGEN / ACTIFS CIRCULANTS | <u>25'294'637.76</u> | <u>24'558'280.75</u> |
| TOTAL AKTIVEN / TOTAL DES ACTIFS | <u>25'294'637.76</u> | <u>24'558'280.75</u> |

| BILANZ / BILAN | | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|-----|----------------------|----------------------|
| PASSIVEN / PASSIFS | | CHF | CHF |
| Kreditoren <i>Créanciers</i> | | 0.00 | 1'620.00 |
| Rückstellung gesprochenen Unterstützungsbeiträge <i>Provision pour contributions de soutien accordées</i> | 3.3 | 538'000.00 | 575'600.00 |
| Passive Rechnungsabgrenzungen <i>Compte de régularisation passif</i> | | 14'841.20 | 49'550.00 |
| Kurzfristiges Fremdkapital / <i>Capitaux étrangers à court terme</i> | | <u>552'841.20</u> | <u>626'770.00</u> |
| | | | |
| Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Provision pour réserves de fluctuation sur titres</i> | 3.2 | 1'500'000.00 | 1'000'000.00 |
| Langfristiges Fremdkapital / <i>Capitaux étrangers à long terme</i> | | <u>1'500'000.00</u> | <u>1'000'000.00</u> |
| | | | |
| FREMDKAPITAL / FONDS ETRANGERS | | <u>2'052'841.20</u> | <u>1'626'770.00</u> |
| | | | |
| Stiftungskapital <i>Capital de fondation</i> | | <u>23'684'075.41</u> | <u>23'684'075.41</u> |
| Vortrag aus dem Vorjahr / <i>Solde reporté de l'exercice précédent</i> | | -752'564.66 | 1'079'179.47 |
| Jahresergebnis / <i>Résultat de l'exercice</i> | | 310'285.81 | -1'831'744.13 |
| Gewinn- / Verlustvortrag / Report bénéfiques / pertes d'exploitation | | <u>-442'278.85</u> | <u>-752'564.66</u> |
| | | | |
| EIGENKAPITAL / FONDS PROPRES | | <u>23'241'796.56</u> | <u>22'931'510.75</u> |
| | | | |
| TOTAL PASSIVEN / TOTAL DES PASSIFS | | <u>25'294'637.76</u> | <u>24'558'280.75</u> |

| ERFOLGSRECHNUNG | 2023 | 2022 |
|---|---------------------|----------------------|
| COMPTE DE PERTES ET PROFITS | | |
| | CHF | CHF |
| Ertrag Obligationen <i>Rendements sur obligations</i> | 30'584.75 | 31'318.71 |
| Ertrag Aktien <i>Rendements sur actions</i> | 178'613.66 | 175'499.09 |
| Ertrag Immobilienfonds <i>Rendements sur fonds immobiliers</i> | 37'685.98 | 36'202.17 |
| Übrige Zinserträge/-aufwände <i>Autres produits / charges d'intérêts</i> | 1'626.01 | 1'880.98 |
| Ertrag Geldmarkt / Callgelder <i>Rendements sur dépôts à terme</i> | 6'772.69 | 0.00 |
| Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen FW-Konten <i>Diff. de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur les comptes en devises étrangères</i> | 9'864.48 | 4'776.05 |
| Realisierte Kursgewinne <i>Bénéfices de cours boursiers réalisés</i> | 265'347.01 | 4'712.59 |
| Unrealisierte Kursgewinne <i>Bénéfices de cours boursiers non réalisés</i> | 1'059'126.78 | 5'719.81 |
| Finanzertrag / Produits financiers | 1'589'621.36 | 260'109.40 |
| Spesen Wertschriften <i>Frais titres</i> | -3'014.39 | -2'276.06 |
| Management Fee <i>Management Fee</i> | -84'719.55 | -86'770.30 |
| Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen FW-Konten <i>Diff. de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur les comptes en devises étrangères</i> | -27.39 | -28.71 |
| Realisierte Kursverluste <i>Pertes de cours boursiers réalisées</i> | -18'204.09 | -409'967.48 |
| Unrealisierte Kursverluste <i>Pertes de cours boursiers non réalisées</i> | -9'274.28 | -3'334'805.23 |
| Bildung / Auflösung Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Attribution / dissolution de réserves de fluctuation sur titres</i> | -500'000.00 | 2'500'000.00 |
| Finanzaufwand / Charges financières | -615'239.70 | -1'333'847.78 |
| Finanzerfolg / Produits financiers nets | 974'381.66 | -1'073'738.38 |

| ERFOLGSRECHNUNG | 2023 | 2022 |
|--|--------------------|----------------------|
| COMPTE DE PERTES ET PROFITS | CHF | CHF |
| Unterstützungsbeiträge laufendes Jahr bezahlt <i>Contributions de soutien payées durant l'exercice</i> | -585'730.00 | -495'700.00 |
| Veränderung Rückstellung Unterstützungsbeiträge <i>Modification provision pour contributions de soutien allouées</i> | -18'400.00 | -163'900.00 |
| Auflösung Rückstellung Unterstützungsbeiträge (nicht realisierte Projekte) <i>Dissolution de réserves pour contributions de soutien allouées (projets non réalisés)</i> | 56'000.00 | 15'000.00 |
| Unterstützungsbeiträge / Contributions de soutien | -548'130.00 | -644'600.00 |
| | | |
| Löhne <i>Salaires</i> | -14'400.00 | -14'400.00 |
| Übrige Löhne <i>Autres salaires</i> | -1'405.00 | -748.00 |
| AHV/ALV/IV/EO <i>AVS/AC/AI/APG</i> | -654.75 | -1'568.90 |
| Entschädigungen und Spesen Stiftungsrat <i>Indemnisations et frais liés conseil de fondation</i> | -20'479.10 | -21'214.60 |
| Personalaufwand / Charges du personnel | -36'938.85 | -37'931.50 |
| | | |
| Beiträge <i>Cotisations</i> | -115.00 | -115.00 |
| Externe Buchhaltung <i>Comptabilité externe</i> | -18'940.30 | -18'416.70 |
| Geschäftsführung, Stiftungssekretariat <i>Directeurs généraux, Secrétariat de la Fondation</i> | -41'319.75 | -41'308.65 |
| Revision <i>Révision</i> | -4'149.50 | -3'931.05 |
| Behördenaufwand, Versicherungen <i>Frais des autorités, Assurances</i> | -8'739.25 | -4'216.15 |
| IT / Website <i>Informatique / site internet</i> | -1'194.20 | -630.30 |
| Kommunikation <i>Communication</i> | -3'562.50 | -4'450.00 |
| Sonstiger Aufwand <i>Autres charges</i> | -1'006.50 | -2'406.40 |
| Übriger betrieblicher Aufwand / Autres charges d'exploitation | -79'027.00 | -75'474.25 |
| | | |
| JAHRESERGEBNIS / RESULTAT DE L'EXERCICE | 310'285.81 | -1'831'744.13 |

ANHANG / ANNEXE 2023

1. Allgemeine Angaben und Erläuterungen zur Stiftung *Indications générales et commentaires relatifs à la fondation*

1.1 Name, Rechtsform, Domizil / *Nom, forme juridique, domicil*

Unter dem Namen "fondia - Stiftung zur Förderung der Gemeindediakonie in der Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz (EKS)" besteht eine Stiftung im Sinne von Artikel 80 ff des Schweizerischen Zivilgesetzbuches. Die Stiftung hat ihren Sitz in Bern.

Sous le nom "fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS)" il est constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. La Fondation a son siège à Berne.

1.2 Zweck / *But de la Fondation*

Die Stiftung ist ein Werk der Diakonie im evangelischen Sinn und damit dem Dienst an Hilfsbedürftigen verpflichtet. Ihr Zweck ist die Initiierung, Förderung und Unterstützung sozialkirchlicher Tätigkeiten in neuen Aufgabenbereichen. Die Stiftung soll sich dabei insbesondere in den Dienst hilfsbedürftiger Frauen stellen und deren Interessen vertreten.

La Fondation est une oeuvre de diaconie, au sens évangélique du terme et, de ce fait, vouée au service des personnes en situation de précarité. Son but est l'initiation, la promotion et le soutien d'activités sociales de l'Eglise dans de nouveaux domaines.

La Fondation se mettra en particulier au service des femmes en situation de précarité et représentera leurs intérêts.

1.3 Stiftungsrat / *Conseil de Fondation*

| | |
|---------------------------------------|--|
| Manser Rosemarie, Eich | Präsidentin / <i>Présidente</i> |
| Rudaz-Kägi Liliane, Thierrens | Vizepräsidentin / <i>Vice-Présidente</i> |
| Burri Andreas, Gränichen | Mitglied / <i>Membre</i> |
| Frey Roland, Bremgarten b. Bern | Mitglied und Präsident Finanzkommission / <i>Membre et président de la commission des finances</i> |
| Lavoyer-Buenzli Jacqueline, Noiraigue | Mitglied / <i>Membre</i> |
| Policante-Schön Annina, St. Gallen | Mitglied / <i>Membre</i> |
| Schranz Stephan, Kirchberg | Mitglied / <i>Membre</i> |
| Wyss Simon, Bolligen | Mitglied / <i>Membre</i> |
| Berger-Meier Catherine | Mitglied / <i>Membre</i> ab 20.06.2023 |

Die Entschädigungen an die Mitglieder des Stiftungsrates belaufen sich total auf CHF 34'879.10 und entsprechen dem Entschädigungsreglement vom 28. März 2023.

Les indemnités versées aux membres du conseil de fondation s'élèvent au total à CHF 34'879.10 et sont conformes au règlement des indemnités du 28 mars 2023.

ANHANG / ANNEXE 2023

1.4 Geschäftsführung / directeurs généraux

Kompetenzzentrum Stiftungen der Von Graffenried-Gruppe, Zeughausgasse 18, 3001 Bern
Schönfelder Silvia, Unterefelden, Geschäftsführerin / Directrice

1.5 Stiftungsvermögen / Patrimoine de la Fondation

Das Stiftungskapital von CHF 23'684'075.41 ist nach den allgemein anerkannten Regeln einer sorgfältigen, professionellen Vermögensanlage und unter angemessener Berücksichtigung ethischer Kriterien zu verwalten. Der Stiftungsrat regelt die Einzelheiten in einem Anlagereglement.

Le capital de la fondation de CHF 23'684'075.41 doit être géré conformément aux règles généralement reconnues de rigueur et de professionnalisme en matière d'investissement et en tenant compte de façon adéquate de critères éthiques. Les détails sont réglés dans un règlement des placements élaboré par le Conseil de Fondation.

1.6 Reglemente / Règlements

- Anlagereglement vom 26.11.2019 / *Règlement des placements du 26.11.2019*
- Stiftungsstatuten vom 11.11.2021 / *Statuts du 11.11.2021*
- Entschädigungsreglement vom 28.03.2023 / *Règlement des indemnités du 28.03.2023*
- Organisationsreglement vom 13.09.2023 (Genehmigung der Synode der Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz vom 05.-07.11.2023) / *Règlement d'organisation du 13.09.2023 (approbation du Synode de l'Eglise évangélique réformée de Suisse du 05.-07.11.2023)*

1.7 Anzahl Mitarbeitende / Nombre de collaborateurs et collaboratrices

Weniger als 10 Vollzeitstellen.
Moins de 10 emplois à plein temps.

2. Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze *Informations sur les principes appliqués pour établir les comptes annuels*

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Rechts, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung (Art. 957 bis 962 OR) erstellt.

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, et en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Die Bilanzierung erfolgt grundsätzlich zu Nominalwerten. Die Wertschriften werden zu Marktwerten erfasst.

Le bilan est établi aux valeurs nominales. Les titres sont pris en compte au cours du marché.

ANHANG / ANNEXE 2023

3. Erläuterungen der Positionen der Bilanz
Commentaires relatifs aux positions du bilan

| 3.1 Wertschriften / Titres | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| | <u>CHF</u> | <u>CHF</u> |
| Obligationen in CHF / <i>obligations en CHF</i> | 4'030'190.00 | 4'617'844.00 |
| Obligationen FW (teilweise gehedgt) <i>obligations devises étrangères (couvertes partiellement)</i> | 5'576'644.00 | 5'205'288.00 |
| Aktien Schweiz / <i>actions suisses</i> | 6'059'307.00 | 5'298'501.00 |
| Aktien Ausland / <i>actions étrangères</i> | 2'739'214.00 | 3'059'461.00 |
| Alternative Anlagen / <i>investissements alternatifs</i> | 2'934'265.00 | 2'949'873.00 |
| Immobilienfonds / <i>fonds immobilier</i> | 2'800'148.00 | 2'872'361.00 |
| Total Wertschriften / Total des titres | <u>24'139'768.00</u> | <u>24'003'328.00</u> |

| | | |
|---|-------|-------|
| Ausweis der Vermögensverwaltungskosten gemäss ZKB <i>Publication des frais de gestion de fortune selon ZKB</i> | 0.59% | 0.49% |
|---|-------|-------|

| 3.2 Berechnung der Wertschwankungsreserve <i>Calcul de la réserve de fluctuation sur titres</i> | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | <u>CHF</u> | <u>CHF</u> |
| Stand der Wertschwankungsreserve <i>Montant de la réserve de fluctuation sur titres au 1.1.</i> | 1'000'000.00 | 3'500'000.00 |
| Bildung/Auflösung zulasten der Erfolgsrechnung <i>Attribution/dissolution à la charge du compte de pertes et profits</i> | 500'000.00 | -2'500'000.00 |
| Wertschwankungsreserve | | |
| Réserve de fluctuation sur titres | <u>1'500'000.00</u> | <u>1'000'000.00</u> |

Die reglementarsiche Wertschwankungsreserve übersteigt die gesetzlich maximal zulässige Höhe gemäss Art. 960b, Abs. 2 OR im Berichtsjahr um CHF 306'000 / *La réserve de fluctuation sur titres excède le plafond légal au sens de l'art. 960b, al. 2 CO de CHF 306'000 durant l'exercice sous revue.*

ANHANG / ANNEXE 2023

3.3 Rückstellung für gesprochene Unterstützungsbeiträge
Provision pour contributions de soutien allouées

Auf den Bilanzstichtag waren folgende

Unterstützungsbeiträge gesprochen, noch nicht ausbezahlt

A la date de la clôture du bilan les contributions de soutien

suivantes ont été accordées, pas encore versées aux bénéficiaires:

| | | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|-----------------|----|-------------------|-------------------|
| | | <u>CHF</u> | <u>CHF</u> |
| Für / pour 2022 | *) | 10'200.00 | 58'700.00 |
| Für / pour 2023 | *) | 49'200.00 | 343'800.00 |
| Für / pour 2024 | | 345'600.00 | 173'100.00 |
| Für / pour 2025 | | 133'000.00 | 0.00 |
| | | <u>538'000.00</u> | <u>575'600.00</u> |

*) Fehlender Zwischenbericht, Projektverlauf angepasst / *Rapport intermédiaire manquant, déroulement du projet adapté*

C. Ruy *K. S.*



**Synode
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel**

Synodes 2025 – 2027 : lieux et dates

Propositions

1. Le Synode décide que le synode d'été aura lieu du 15 au 17 juin 2025 à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall, à Saint-Gall.
2. Le Synode décide que le synode d'automne de 2025 aura lieu les 3 et 4 novembre 2025 à Berne.

Berne, le 22 janvier 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe

Perspectives à l'horizon 2026 et 2027

Il est prévu que les synodes d'été de 2026 et 2027 auront lieu du 14 au 16 juin 2026 à l'invitation de l'Église réformée évangélique du canton de Zurich et du 20 au 22 juin 2027 à l'invitation de l'Église réformée évangélique du canton de Bâle-Campagne respectivement.